

L'avenir de l'École des contrôleurs aériens de Saint-Jean est compromis

■ **Seulement 70 diplômés y auront été formés**

par Marc-O. Trépanier

L'incursion québécoise dans le champ de la formation des contrôleurs aériens est compromise et ne se poursuivra pas au-delà de 1986, a appris Le DEVOIR. Le ministre fédéral des Transports vient, en effet, d'aviser le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, où se donne cette formation, qu'il ne prévoyait pas recon-

duire l'entente de principe de cinq ans intervenue en 1981 entre le cégep, le ministère canadien des Transports et le ministère de l'Éducation.

Dans une lettre datée du 20 décembre, M. André-O. Dumas, responsable pour le Québec de l'Administration canadienne du transport aérien, explique au directeur général de l'établissement collégial situé sur

la rive Sud de Montréal, M. Gilles Perreault, que cette décision est justifiée « par la conjonction économique actuelle et son influence marquée sur l'achalandage du trafic aérien qui nous imposent, au niveau des effectifs spécialisés, de constants réajustements à la baisse ».

Le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu a donc décidé, dans ce contexte, de suspendre, pour la prochaine an-

née scolaire et jusqu'à nouvel ordre, l'admission de nouveaux étudiants au programme de contrôle de la circulation aérienne. Les étudiants déjà engagés dans le programme pourront compléter leurs études tel que prévu.

Cette affaire survient au moment même où un premier groupe d'une trentaine d'étudiants formés dans la

Voir page 14: L'avenir

La Cour d'appel de l'Ontario entreprend l'audition sur l'article 23

Les Franco-Ontariens sauront bientôt s'ils peuvent gérer leurs propres écoles

par Jean-Pierre Proulx

C'est aujourd'hui que s'ouvre à Toronto, devant la Cour d'appel de l'Ontario, le procès pour déterminer si, oui ou non, la charte canadienne de droits confère aux Franco-Ontariens le droit de gérer leurs écoles par des commissions scolaires qu'ils contrôleraient entièrement.

À ce jour, les luttes des Franco-Ontariens pour obtenir la gestion pleine et entière de leurs écoles ont toutes abouti à des échecs. Ils ont donc décidé de procéder par voie judiciaire.

Annoncée en octobre 1982, la cause a formellement été portée devant les tribunaux en mai 1983 par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), l'Association des professeurs franco-ontariens et quatre citoyens de Penetanguishine, Iroquois Falls, Mattawa et Wawa.

Les requérants entendent démon-

trer que la charte canadienne des droits confère à la minorité franco-ontarienne non seulement le droit de recevoir l'enseignement en français, mais encore celui de gérer leurs propres écoles.

Ils s'appuient sur l'article 23 (3, b) de la charte. Cet article stipule que le droit reconnu aux parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité « comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics ».

L'enjeu tout entier du procès porte sur l'expression « dans des établissements d'enseignement ». Les requérants prétendent, en effet, que cette expression comprend le droit de gérer des écoles.

À ce propos, l'intention précise du législateur fédéral, du moins telle qu'on peut la reconstituer à la lecture des débats parlementaires, demeure équivoque. Le secrétaire d'É-

tat du Canada, M. Serge Joyal, l'admettait d'emblée le 4 octobre 1982 au lendemain de la décision de l'ACFO de faire trancher le débat par les tribunaux. Acceptant d'appuyer la démarche de l'ACFO, M. Joyal déclarait, en même temps : Si la charte assure le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, « pour la gestion, on ne retrouve pas une formulation aussi nette et il faudra

compter sur un interprétation générale de la charte pour que ce droit soit reconnu ».

Le 15 janvier 1981, le parrain de la charte, M. Jean Chrétien, déclarait, du reste, aux parlementaires : le gouvernement intervient « simplement pour élargir les droits des minorités francophones ou anglophones à l'éducation sans pour autant in-

Voir page 14: La cour



Le premier ministre chinois Zhao Ziyang (à droite) a reçu les clefs de la ville de New York du maire Ed Koch, samedi, dès son arrivée à l'aéroport international Kennedy. L'homme d'État chinois a passé trois jours dans la métropole américaine avant d'entreprendre son séjour au Canada. (Photolaser AP)

Le premier ministre chinois arrive aujourd'hui

New York (d'après AP) — Le premier ministre de la République populaire de Chine, M. Zhao Ziyang, arrive aujourd'hui au Canada en provenance de New-York.

Le premier ministre chinois est arrivé samedi à New-York au terme d'une tournée de dix jours aux États-Unis. Il a notamment eu un entretien avec l'ex-président Richard Nixon qui est à l'origine de la reprise des relations diplomatiques avec la Chine.

Il est arrivé à l'aéroport John F. Kennedy à 16h20 où le maire de New-York, M. Edward Koch, l'attendait. Il a été en outre accueilli par les mem-

bres de la délégation chinoise aux Nations-Unies.

Au cours de sa visite de trois jours à New-York, Ziyang a participé à une entrevue télévisée retransmise par les grandes chaînes américaines. Il a participé aussi à un dîner organisé par IBM dont les dirigeants sont intéressés à développer des liens commerciaux avec la Chine. Du reste, l'amélioration des liens commerciaux entre la Chine et les États-Unis était l'un des buts premiers de sa visite.

Le premier ministre chinois a aussi rencontré MM. Henry Kissinger, Cyrus Vance et Zbigniew Brzezinski.

Un dur coup pour Israël

Le cancer vainc le commandant libanais Haddad

TEL AVIV (d'après AFP et Reuters) — Le commandant libanais dissident Saad Haddad, 47 ans, allié d'Israël, est mort samedi à son domicile à Marjayoun (Sud-Liban) d'un cancer généralisé, a annoncé à Tel Aviv le porte-parole de l'armée israélienne.

Le commandant Haddad, qui commandait depuis plus de sept ans les milices chrétiennes alliées à Israël dans le Sud-Liban, était hospitalisé depuis plusieurs semaines à son domicile où le soignait en permanence une équipe de médecins militaires israéliens.

À 15 h 20 GMT, heure de sa mort, toutes les cloches des églises de la localité ont commencé à sonner le glas et une foule importante s'est réunie autour du domicile du disparu dont les obsèques doivent avoir lieu aujourd'hui.

Le cercueil du commandant Haddad est exposé au Centre culturel de Marjayoun, chef-lieu de l'enclave dont l'officier a assumé le contrôle depuis plus de six ans et des messes mortuaires ont été célébrées hier dans toutes les églises de la localité.

Depuis 1982, le commandant Haddad était apparu comme la seule personnalité chrétienne libanaise que les Israéliens pouvaient considérer comme un allié fidèle. En dépit

d'un cancer généralisé, le commandant Haddad se voyait conférer un rôle pivot dans tous les plans de retrait du Sud-Liban envisagés par Israël.

Un officier qui a servi dans les années 1960 sous les ordres du commandant Haddad dans une unité de l'infanterie libanaise, le colonel Elias Hallil, remplacerait le commandant Haddad, selon les radios israéliennes, citant des sources autorisées au Sud-Liban.

La mort prématurée du commandant libanais dissident Saad Haddad constitue incontestablement un coup dur pour Israël dont il était l'allié historique inconditionnel mais, dans le même temps, sa disparition offre à Israël et au Liban une opportunité de normalisation au Sud-Liban, notent les observateurs à Jérusalem.

Il ne fait en effet guère de mystère en Israël que l'État hébreu et le régime du président Amine Gemayel sont en contact depuis plusieurs mois pour chercher au commandant - que l'on savait gravement malade - un successeur acceptable pour les deux pays.

Sa fidélité même à l'idée d'un Liban débarrassé de toute présence palestinienne et syrienne avait fini par faire du commandant Haddad un

Voir page 14: Haddad

Le nouveau parlement jordanien affectera directement l'évolution du problème palestinien

■ **Nouvelle initiative du roi Hussein**

par Victor Cyglicman

Correspondance particulière

JÉRUSALEM-EST — « Les aspirations et problèmes palestiniens sont les aspirations et problèmes jordaniens », écrit le quotidien d'Amman *Saut el-Shaab*, à la veille de la réunion extraordinaire du parlement jordanien, composé, en principe, de trente députés représentant la Transjordanie et de trente députés de la Cisjordanie. Qu'en pensent les Palestiniens de la Cisjordanie occupée par Israël?

« La fermeté et le courage des Palestiniens vivant dans les territoires

occupés concernent tous les Arabes, mais particulièrement la Jordanie, dont l'existence même est intimement liée au sort des Palestiniens... la reprise du dialogue jordanien-palestinien permettra l'élaboration d'une solution qui mettra fin aux souffrances palestiniennes. Dans ce contexte, la formation du nouveau gouvernement jordanien affectera directement l'évolution du problème palestinien ».

C'est en ces termes que le quotidien palestinien *El-Kuds*, qui paraît à Jérusalem-est et jouit du plus fort tirage dans les territoires occupés,

commente la réunion du parlement jordanien et la refonte du gouvernement jordanien, décidées par le roi Hussein. (On sait que le remplacement du Mudar Badran, ancien premier ministre, qui fut ministre de l'Intérieur pendant les massacres du « septembre noir » de 1970, est applaudi par les Palestiniens, qui n'ont rien oublié, rien pardonné. De même, si l'ancien cabinet comptait cinq Palestiniens sur 21 ministres, le nouveau à 20 ministres, dont sept Palestiniens.)

Personne n'ignore, ici, que le rédacteur en chef du *El-Kuds* conserve

des liens étroits avec le Palais royal, à Amman, et ses commentaires favorables à l'initiative du roi jordanien n'ont donc pas surpris.

Cependant, ce qui est remarquable « est de voir comment les Palestiniens des territoires occupés ont accueilli la nouvelle que le roi Hussein a décidé de réunir, à nouveau, le vieux parlement, à Amman, avec la participation de 17 députés palestiniens représentant la Cisjordanie, dont sept venus expressément de Naplouse, Jenin, Bethléem, avec l'accord des autorités israéliennes. (Les dix autres vivent en Jordanie depuis 1967).

Le maire Jean Drapeau reçoit la Légion d'honneur

par Angèle Dagenais

L'Ambassadeur de France au Canada, M. Jean Béliard, confirmait hier au DEVOIR que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a accepté la semaine dernière d'être nommé « Commandeur » de la Légion d'honneur française.

C'est M. Béliard, lui-même, qui a proposé « avec un très grand plaisir », a-t-il précisé, la candidature de M. Drapeau au gouvernement français.

Il appartient maintenant au récipiendaire de cet honneur, expliquait hier M. Béliard, de choisir, en accord avec le proposeur, la date, le lieu et la personne (membre de la Légion ou du gouvernement) qui lui remettra cette décoration nationale instituée par Napoléon en 1802 pour récompenser les services militaires et civils des Français et des amis de la France.

La Légion d'honneur comporte cinq grades : chevalier, officier, commandeur, grand officier, grand-croix - a précisé M. Béliard. Quelques milliers de personnes à travers le monde ont rang de commandeur, quelques centaines, grand officier; pour ce qui est des grand-croix, ils sont moins d'une centaine, a-t-il expliqué.

M. Béliard a proposé la candidature de M. Drapeau en raison de la très grande « francophilie » témoignée au cours des années par le Maire de Montréal à l'endroit de l'entreprise française.

« M. Drapeau a contribué considérablement à mettre en relief les développements de la techni-



que et de l'industrie française au Québec », a précisé l'Ambassadeur de France au Canada. M. Béliard a noté particulièrement la construction du métro de Montréal et les « très grandes réalisations de la technologie française au Québec au moment de l'Expo et après l'Expo ».

Au cours de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec le DEVOIR, l'Ambassadeur de France n'a pas caché sa grande admiration pour M. Drapeau et les « sentiments extrêmement amicaux » qu'il entretient à l'endroit du maire de Montréal depuis le début de son mandat au Canada, il y a deux ans et demi.

week-end sportif



McEnroe au sommet de son art

L'Américain John McEnroe a remporté, devant son public, le tournoi des Maîtres en battant le Tchèque Ivan Lendl sur le score sans appel de 6-3, 6-4, 6-4, hier à New York. Grâce à cette victoire convaincante, McEnroe sera vraisemblablement reconnu le joueur de l'année 1983.

Page 10

Wengen : un Américain 1er, Gary Athans 5e

Un Américain, Bill Johnson, s'est imposé pour la première fois dans une descente de Coupe du monde, en l'emportant hier à Wengen dans la neige et le brouillard. Le Canadien Gary Athans a terminé cinquième. Page 10



Défaite honteuse du Canadien

Le Canadien a subi un échec humiliant samedi au Forum, perdant 3-1 contre les Devils du New Jersey, la pire équipe de la LNH. Les Nordiques ont, pour leur part, fait match nul 3-3 face aux Flyers de Philadelphie. Enfin, Mike Bossy a marqué son 400e but en carrière dans une victoire de 4-2 des Islanders contre les Rangers. Page 11

L'aventure des baleiniers basques à Buytres

PEU à peu, les archéologues de Parcs Canada et de l'université Memorial, de Terre-Neuve, reconstituent un chapitre peu connu de l'histoire du pays: l'aventure des Basques espagnols sur les côtes canadiennes.

L'un des plus importants documents de cette histoire se trouve dans une baie de la côte du Labrador connue aujourd'hui sous le nom de Red Bay. Les Basques espagnols appelaient cet endroit *Buytres* (les Buttes).

Depuis quatre ans, une équipe d'archéologues sous la direction du professeur James Tuck, de l'université Memorial, fouille les vestiges d'un établissement basque qui pouvait compter jusqu'à 900 habitants à la grande époque de la chasse à la baleine. Sous l'eau, une autre équipe, sous la direction de M. Robert Grenier, de Parcs Canada, fouille l'épave du *San Juan*, un galion basque coulé en 1565 pendant une violente tempête. Ces témoins livrent une quantité considérable de renseignements sur cette période comprise entre les voyages de Jacques Cartier, à partir de 1534, et la fondation de Québec, en 1608.

L'une et l'autre équipe doivent leur présence en ces lieux à la recherche persévérante de Madame Selma Barkham qui, pendant cinq ans, a fouillé les archives en pays basques retrouvant de nombreux documents et des cartes d'une étonnante précision sur les voyages des baleiniers au Labrador. En recoupant les renseignements et les indications de navigation, Mme Barkham a pu identi-

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



fier neuf établissements basques reliés au détroit de Belle-Isle. Des réclamations d'assurance et le compte rendu d'un procès sur le partage d'une cargaison récupérée d'une épave laissaient croire qu'il pouvait se trouver plusieurs navires anciens dans les eaux canadiennes.

Dès la première plongée exploratoire, un jour de septembre 1978, Robert Grenier a repéré l'épave du *San Juan*, à une centaine de pieds de la rive, dans une profondeur d'environ 40 pieds, en eau claire et froide... une situation quasi idéale pour la recherche sous-marine.

Le *San Juan* et le village de Buytres constituent une découverte d'une grande importance. L'épave est non seulement la plus ancienne du Canada, mais aussi la plus complète connue d'un navire espagnol de cette époque. Dans les eaux chaudes du sud, le bois des épaves ne résiste pas aux éléments. Il en subsiste quelques fragments et des traces dans le paysage sous-marin. En eau froide, le bois s'est bien conservé de telle sorte qu'apparaît pour la première fois une image claire, dans la perspective archéologique, du navire, de son volume et de son architecture.

La découverte est d'autant plus riche de renseignements que l'épave se

trouve, pour ainsi dire, dans son milieu de travail, i.e. dans le contexte habituel où elle était utilisée.

À terre, les archéologues ont beaucoup appris sur l'organisation d'un village de baleiniers et sur l'extraction de l'huile de baleine. Au XVI^e siècle, l'huile de baleine est à l'Europe ce que le pétrole est aujourd'hui au monde occidental. L'importance des structures retrouvées et leur disposition témoignent d'une exploitation quasi-industrielle de la ressource. Une bonne cargaison d'huile de baleine suffisait amplement à rentabiliser un navire.

Le *San Juan* jaugeait 300 tonneaux et pouvait transporter environ 1.000 barils. Il appartenait à Ramos de Borda de Pasajes de Fuenterrabia dans la province de Guipuzcoa. Ce navire n'avait rien des luxueux galions espagnols qui font rêver les chasseurs de trésors. Au contraire, le *San Juan* apparaît comme un navire construit spécifiquement pour le transport de l'huile de baleine, carré en poupe et en proue, sacrifiant volontiers vitesse et élégance des lignes à la capacité de charge. Il s'agit d'un navire de transport d'un modèle courant sans doute pour l'époque. Aux yeux des archéologues, il n'en a que plus de valeur puisqu'il est un parfait té-

moins de son temps et de sa fonction.

Les recherches menées ailleurs dans la baie ont permis d'identifier d'autres structures et d'autres embarcations. Sur terre, la découverte de cimetières apporte d'autres interrogations sur le sort du village de baleiniers. Pourquoi, après un demi-siècle d'exploitation, les Basques ont-ils abandonné les côtes du Labrador? Dans la mésaventure de l'invincible armada, en 1588, ont-ils perdu tant de navires que l'industrie elle-même n'a pu s'en relever? La chasse à la baleine a-t-elle donné lieu à un tel carnage que certaines espèces se sont éteintes ou n'ont plus fréquenté le détroit de Belle-Isle?

Il subsiste un grand nombre de questions auxquelles les témoins n'ont pas encore répondu. Les recherches sur le terrain doivent se poursuivre pendant deux ans encore.

La SIMPA — Le comité exécutif de la ville de Montréal vient de confier à la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) plusieurs mandats d'exécution des projets convenus dans le protocole d'entente intervenu entre l'administration municipale et le ministère des Affaires culturelles.

La SIMPA, constituée en 1981, est une société paramunicipale formée par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour la mise en valeur de l'arrondissement historique et du patrimoine immobilier des Montréalais. À ce jour, son mandat a consisté à

prendre en charge quelques bâtiments, tels le Silver Dollar Saloon à la Place Jacques-Cartier et le L.O. Grothé, rue Saint-Laurent, et à les réhabiliter avec le concours de sociétés privées ou avec d'autres institutions publiques.

En confiant à la SIMPA plusieurs mandats nouveaux, l'administration municipale élargit le champ d'activité de cette société. C'est ainsi que la SIMPA entreprendra les études préliminaires relatives au financement, à la rentabilité et à la gestion d'un garage de stationnement sous le Champ de Mars, derrière l'hôtel de ville. Le protocole d'entente prévoit la réhabilitation éventuelle de ce grand terrain en espace vert.

Tout à côté, la Ville possède un grand terrain, compris entre les rues Bonsecours, Notre-Dame, Gosford et Champ-de-Mars, utilisé depuis plusieurs années en stationnement. La SIMPA reçoit le mandat de préparer un programme de développement de cette propriété. « Le développement de la propriété présente les caractéristiques d'un projet prioritaire dont la mise en œuvre selon les critères appropriés peut puissamment contribuer à la revitalisation du secteur est du Vieux-Montréal... » écrit M. Aimé Desautels, directeur du Service d'urbanisme et président de la SIMPA, dans une note à l'administration municipale.

La SIMPA entreprend une démarche semblable à l'égard d'un autre terrain arasé dans le même sec-

teur à l'angle nord-est des rues Bonsecours et Saint-Louis, qui constitue l'une des entrées de l'arrondissement historique.

L'addition de ces mandats fait en sorte que la SIMPA prend à son compte la planification du développement et de la revitalisation de tout le voisinage de l'hôtel de ville et de la station de métro Champ-de-Mars. Ce secteur, dominé par la présence d'importants édifices municipaux (marché Bonsecours, quartier général de la police, hôtel de ville, l'immeuble de l'ancienne gare Viger) comporte plusieurs casures du bâti urbain attribuables à des démolitions et à des incendies.

La Ville de Montréal lui

confie aussi le soin d'entreprendre les études préliminaires au recyclage des quelques édifices municipaux excédentaires tels que les casernes (particulièrement celle de l'ancienne ville de Maisonneuve), la maison Allen dans le parc Bellerive et le pavillon Mont-Royal.

Enfin, la SIMPA entreprend l'étude d'une liaison piétonne entre la station Place-D'Armes et la place proprement dite. La construction du Palais des congrès au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, dans le but, entre autres, de fermer la tranchée, a souligné la nécessité de réaliser de meilleurs liens entre l'arrondissement historique et le centre-ville. Le Palais

des congrès faisant dos au Vieux-Montréal, sa construction a complètement ignoré cet aspect, à la fois élémentaire et essentiel, de sa situation dans la ville.

Le protocole d'entente fait allusion à une liaison aérienne de franchissement, à la révision de la géométrie de la Côte-de-la-Place D'Armes, à l'acquisition, le cas échéant, du terrain inoccupé à l'angle sud-est de la Côte et de la rue Saint-Antoine.

La SIMPA finance tous ces travaux à même les crédits prévus au protocole d'entente sans qu'il ne soit nécessaire de puiser dans sa dotation de fonds constituée d'une contribution de \$1 million de chaque par-



Selma Barkham et Robert Grenier ont lancé sur les côtes du Labrador des recherches sur la présence des baleiniers basques au XVI^e siècle.

Sinon, la reprise pourrait glisser l'an prochain

Les États-Unis doivent réduire leur déficit budgétaire (l'OCDE)

PARIS (AP) — La reprise économique aux États-Unis pourrait s'évanouir dès l'année prochaine si l'administration Reagan ne prend pas des mesures pour réduire son déficit budgétaire et le niveau des taux d'intérêt, deux éléments qui sont à l'origine de la flambée du dollar américain.

Cet avertissement figure dans l'é-

tude que l'OCDE consacre aux États-Unis. Il reprend nombre de reproches adressés ces derniers mois à l'administration américaine par les pays européens membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et par les pays du Tiers-Monde.

« Si ces problèmes devaient persister et les risques qui les accompa-

gnent se concrétiser, la reprise pourrait se révéler beaucoup moins durable que ce n'a été généralement le cas dans le passé aux États-Unis. Sur le plan intérieur, cela pourrait, notamment, se traduire par une persistance du problème du chômage, par une faiblesse de la rentabilité et par des préjudices durables pour les secteurs exportateurs et pour ceux dont

les produits sont en concurrence avec les importations. Sur le plan international, les taux d'intérêt élevés et la contraction des marchés aux États-Unis pourraient aggraver les problèmes d'endettement des pays en voie de développement et limiter les perspectives de redressement dans les autres pays de l'OCDE », déclare l'étude.

Pour 1984, toutefois, l'OCDE prévoit une bonne année : 4,9 % d'augmentation du produit national brut, contre 3,4 % en 1983. La hausse des prix à la consommation devrait repartir légèrement pour atteindre le taux de 5,6 % contre 3,2 % en 1983. Le taux de chômage devrait s'améliorer, ne concernant plus que 7,9 % de la population active à la fin 1984, contre 10,2 % début 1983.

L'un des aspects les plus inquiétants pour l'économie américaine, cette année, devrait être l'accroissement du déficit extérieur, en partie à cause du manque de compétitivité des entreprises américaines sur les marchés extérieurs où le dollar est trop cher.

Sur la base d'un dollar inchangé, l'OCDE prévoit que les exportations américaines resteront identiques en volume, tandis que les importations progresseront de 14 %. Le déficit commercial des États-Unis devrait passer de \$65 milliards en 1983 à \$100 milliards en 1984.

Mais les reproches les plus aigus de l'OCDE concernent le déficit des

finances de l'État fédéral et la persistance des taux d'intérêt élevés. Ils risquent pourtant de tomber à plat dans la mesure où les États-Unis sont déjà en période électorale et qu'il est peu probable que le président Reagan prenne des mesures impopulaires pour réduire le déficit budgétaire.

Quant au problème du déficit extérieur, l'OCDE pense qu'il est douteux qu'il puisse être supporté longtemps encore sans certaines corrections.

Sinon, ajoute l'étude, le dollar pourrait en souffrir et chuter brutalement. À ce propos, l'OCDE préconise une politique prudente, sans à-coups, afin de promouvoir une croissance régulière et éviter que les sentiments protectionnistes ne s'accroissent aux États-Unis.

Simultanément, conclut l'OCDE, cette politique « faciliterait aussi la tâche de ses partenaires commerciaux en leur permettant de formuler leur politique économique sur des bases plus solides ».

Le prochain scrutin fédéral dominera la rentrée aux Communes

OTTAWA (PC) — La rentrée, aujourd'hui, des parlementaires fédéraux, de retour d'un congé de 18 jours, sera marquée par des changements principalement à cause des élections fédérales qui se profilent à l'horizon.

Les changements les plus visibles seront la présence d'un nouveau président de la Chambre, M. Lloyd Francis, et des nouveaux occupants de trois sièges ministériels : Mme Céline Hervieu-Payette est maintenant responsable d'un nouveau ministère de la Jeunesse; M. William Rompkey est devenu ministre des Mines, et M. Jacques Olivier, ministre des Sports.

Mais il faut surtout s'attendre à un chan-

Glenn appuie Trudeau

OTTAWA (PC) — Le sénateur John Glenn, de l'Ohio, candidat à la direction du Parti démocrate américain, appuie entièrement la mission de paix du premier ministre Pierre Trudeau et apprécierait le rencontrer pour en discuter.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. Trudeau et dont le contenu a été rendu public par le bureau du premier ministre, vendredi, le sénateur américain souligne que les propositions de paix du chef du gouvernement canadien sont une véritable inje-

ction d'énergie politique dans le débat sur le désarmement, et qu'elles « ont aidé le public à se faire une idée plus précise sur ce sujet d'une importance capitale ».

« Je vous appuie entièrement », écrit-il, lorsque vous dites que dans cette ère nucléaire, les superpuissances n'ont pas d'autres choix que de poursuivre le dialogue, et je suis d'accord avec votre proposition de réunir le plus tôt possible, autour d'une même table, les autres nations membres du club nucléaire. »

Le sénateur souligne, ensuite, que depuis son entrée dans la course à la direction du Parti démocrate, il a défendu une approche en cinq points sur le désarmement qui ressemble à celle du premier ministre Trudeau.

Le premier ministre Pierre Trudeau ne manquera pas de faire les manchettes fréquemment, les spéculations allant bon train concernant sa promesse, faite en 1980, de quitter son poste.

Les conservateurs, forts de leur avance de 23 points sur leurs adversaires libéraux selon un sondage Gallup du début de décembre, mettront tout en œuvre pour obtenir rapidement la tenue d'élections générales.

Dans cette optique, ils continueront d'utiliser toutes les règles de procédure possibles pour mettre le gouvernement dans l'embarras et ainsi s'accaparer les man-

chettes, tout en évitant d'attirer trop d'attention sur leurs propres politiques encore bien imprécises.

La rentrée d'aujourd'hui se fera d'abord sur une note de coopération, puisque l'opposition devra approuver la nomination du nouveau président de la Chambre, ce qui est une formalité d'usage.

Le Parlement devrait s'attaquer dès le début au projet de loi sur la santé, qui vise notamment à pénaliser les provinces tolérant les surcharges dans les hôpitaux et les tickets modérateurs chez les médecins. Les trois partis endossent ce projet de loi, mais des membres

de l'opposition pourraient réclamer des modifications mineures.

Le débat devrait s'animer mercredi par le dépôt d'une version modifiée du projet de loi concernant la création d'une agence civile de renseignements. On prévoit pour jeudi le dépôt des amendements à la loi sur les divorces.

Entre-temps, les membres du Parlement et les sénateurs se réuniront, demain, aux Communes pour entendre le discours du premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang. Ce sera la première fois qu'un leader de la Chine communiste prend la parole devant le Parlement canadien.

RELATIONS HUMAINES ET COMMUNICATION DANS LA VENTE

Pour les gérants et les propriétaires

- Session de 72 heures
- Animée par des professionnels de la vente
- Formule intensive de 3 fins de semaine du vendredi midi au dimanche soir: 3, 4, 5 février; 2, 3, 4 mars; 6, 7, 8 avril
- Maximum de 12 participants par groupe
- Pour améliorer les communications et les relations humaines avec l'équipe de vente

THÈMES GÉNÉRAUX ABORDÉS

- Le gérant et le leadership
- L'écoute de soi
- La dimension affective de la vente
- Les communications dans l'entreprise
- Les applications dans l'industrie

Communiquez avec nous dès maintenant pour réserver votre place.

CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA VENTE du Collège Marie-Victorin

7125, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J7
Tél.: (514) 325-4414

Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT... et le vôtre?

Demandez une ANALYSE GRATUITE à un conseiller du Trust Général.

Gratuitement et sans obligation, un de nos conseillers financiers analysera avec vous votre régime actuel. Il vous aidera à obtenir des taux d'intérêt élevés et une sécurité totale, tant au niveau du capital qu'à celui des intérêts. Il pourra vous guider dans le choix de fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques. Il pourra aussi vous renseigner sur notre REÉR autogéré.

Notre conseiller se chargera, si vous le désirez, de transférer sans frais votre régime actuel au Trust Général.

Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité.

Téléphonez-nous

Montréal/Université:
1100, Université, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie:
Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
Montréal/Ahuntsic: 10416, Lajeunesse, 382-8000
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
St-Hubert/Place de la Mairie: 5950, boul. Cousineau, 462-1880
Granby: 398, Principale, 378-8461



TRUST GÉNÉRAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

guérin
l'éditeur
qui
édite

COLLECTION ÉLÉMENTS D'ÉLECTRONIQUE

Michel McDuff
20 fascicules d'environ 40 pages (nombreux graphiques)
1.25 ch.



En vente dans toutes les librairies

1. Composants électroniques passifs
2. Lampes électroniques et semi-conducteurs spéciaux
3. Les relais
4. Circuits imprimés
5. Blocs d'alimentation électroniques
6. Amplificateurs audiofréquence
7. Oscillateurs
8. Amplificateurs et oscillateurs de vidéofréquence
9. Oscilloscopes
10. Mesures et instruments électroniques
11. Propagation des ondes, antennes et lignes de transmission
12. Introduction aux circuits intégrés
13. Récepteur M-A de radio diffusion
14. Récepteur MF de radio diffusion
15. Enregistrement et reproduction audio (1)
16. Enregistrement et reproduction audio (2)
17. Ultrasons
18. Accessoires électroniques d'automobile
19. Optoélectronique
20. Systèmes de distribution de signaux vidéo

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 877-8525

168 rue Saint-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-0241

Les droits d'auteur

L'ONF exige de la Sardec qu'elle soit plus représentative

par Marie Laurier

Il n'y a pas de discrimination dans le traitement du droit d'auteur accordé aux créateurs francophones et anglophones à l'Office national du film (ONF) comme le soutenait M. Robert Gurik, dans la page *Des idées, des événements* du DEVOIR récemment. Le problème réside dans la représentativité des deux groupes, l'*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists* (ACTRA) étant reconnue comme unité de négociation depuis une quinzaine d'années; l'autre, la Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs (Sardec) n'ayant que 13 membres sur un potentiel de 80 personnes. Notre correspondant, M. Gurik, est le président de cet organisme.

C'est ce que M. Guy Gauthier, responsable des relations de travail à l'ONF nous a précisé, hier. « Nous n'avons strictement rien contre la Sardec, fait-il remarquer. Mais, à titre de responsable d'un organisme public, nous devons avoir le souci de reconnaître un groupe qui s'exprime au nom de la majorité de ses membres et non pas uniquement pour une infime proportion d'entre eux. »

Dans son texte, M. Gurik estime que l'ONF se réfugie « derrière son refus de reconnaître la Sardec comme représentant des auteurs de langue française pour ne pas régler le problème de l'équité et de l'égalité des chances de chacun devant l'organisme d'État ». Il écrit également que l'auteur d'une production de langue française à l'ONF se trouve désavantagé en comparaison du traitement consenti à un auteur d'une production de langue anglaise. M. Gauthier réplique qu'il n'en est rien et que les francophones et les anglophones ont les mêmes chances, mais que ceux-ci sont organisés depuis longtemps alors que ceux-là ne le sont pas suffisamment pour constituer une unité de négociation valable, compte tenu d'une force numérique insuffisante. Cela n'empêche toutefois pas les créateurs francophones d'obtenir, en négociation individuelle, le même traitement ou son équivalence que leurs collègues anglophones, fait aussi remarquer M. Gauthier. Quant à l'avenir de la Sardec, il lui appartient, et à elle seule, de travailler à se donner une structure plus solide. « Nous avons rencontré les représentants de cet organisme en mars 1982, souligne M. Gauthier, et nous avons alors fait valoir notre position en les priant

de s'occuper eux-mêmes de recueillir les cotisations de leurs membres, d'établir leur représentativité avant d'accepter de négocier avec eux. Dès qu'ils pourront réunir plus de membres cotisants, nous nous ferons un devoir de considérer ce groupe comme un syndicat au même titre que l'ACTRA. En somme, nous disons à la Sardec: Dès que vous aurez démontré que vous représentez la majorité de vos membres, nous sommes prêts à discuter avec vous. »

Notre interlocuteur ne pouvait préciser le nombre d'auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs anglophones qui font partie de l'ACTRA. Ce groupe est reconnu et accrédité depuis un certain nombre d'années et sa représentativité n'est pas remise en cause.

Quand M. Gurik soutient que la « situation est gênante » pour la Sardec en ce qui a trait à l'image du Canada dans le domaine du droit d'auteur, compte tenu de son affiliation avec des syndicats d'auteurs d'envergure internationale, M. Gauthier rétorque que l'ONF n'a pas à considérer cet aspect, tout à fait respectable au demeurant. Son rôle se limite à ce qui concerne uniquement les relations de travail avec l'ONF, cet organisme n'ayant pas à tenir compte des autres syndicats d'auteurs, fussent-ils prestigieux. Ce n'est pas parce que la Sardec est reconnue par d'autres employeurs, comme Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) et autres que l'ONF doit obligatoirement faire de même, tant, encore une fois, que dans le cadre des relations de travail, elle ne sera représentée que par 10 % de ses membres.

Selon notre interlocuteur, M. Gurik aurait publié ce texte pour alerter l'opinion publique, après avoir vainement tenté de convaincre M. Francis Fox, ministre fédéral des Communications, du bien-fondé des revendications de la Sardec. « Il vaudrait sans doute mieux pour lui de mener la bataille sur son propre terrain de façon à s'assurer une véritable représentativité, plutôt que de la mener sur la place publique, commente M. Gauthier. L'ONF n'a strictement rien contre la Sardec, mais comme nous avons des comptes à rendre au public en général, notre devoir nous dicte d'offrir nos décisions et d'être vigilants : bref, de négocier avec des groupes qui soient représentatifs de la majorité des intéressés. »

Le jeu Lotto 6/49

Un seul billet, vendu en Ontario, porte la combinaison gagnante

par la PC

Le billet vendu en Ontario — avec les numéros 2, 12, 29, 31, 44 et 46 — a gagné le gros lot de la Lotto 6-49, soit \$13,890,588.80.

Les dirigeants de la Société de la loterie interprovinciale n'en savaient pas davantage, hier soir, mettant fin aux rêves de millions de personnes mais créant un nouveau suspense au sujet de l'identité du ou des gagnants. Un prix moins dramatique — \$443,481.60 — ira aux détenteurs de 10 billets portant les cinq numéros réguliers plus le numéro complémentaire, soit le chiffre 40. Trois de ces billets ont été vendus dans les provinces de l'Ouest, trois en Ontario, trois au Québec et un dans les provinces de l'Atlantique.

De plus, 1,014,756 détenteurs ont gagné des prix accessoires dont le plus élevé est de \$3,704.70.

Mais la vie ne sera plus la même pour une personne, ou peut-être un groupe de personnes, si le billet dont le droit au gros lot est partagé par plusieurs.

Mme Wendy Horne, porte-parole de la Société de la loterie, avait des conseils à donner, samedi soir, à cette personne avant qu'elle ne tombe sous les feux aveuglants de la publicité des médias :

■ ne dire à personne qu'elle a gagné;

■ écrire son nom et son adresse à l'endos du billet;

■ appeler ce matin, après 8 h 30, la Société de la loterie de l'Ontario et s'identifier comme la personne gagnante. Les fonctionnaires de la loterie feront le reste.

Selon les règlements de la loterie, le gagnant doit être connu du public. Mais il n'a pas besoin de réclamer son

lot avant un an. Si personne ne réclame le gros lot d'ici là, les \$13 millions et davantage feront partie de la somme tirée au sort l'an prochain.

Cette tournure des événements est improbable, mais la douane américaine est devenue un facteur inconnu dans la loterie sensationnelle quand il n'y a pas eu de gagnant le 7 janvier, alors que le gros lot de la 6-49 était évalué à plus de \$7 millions.

Les Américains demeurant non loin de la frontière ont succombé à l'épidémie, mais les douaniers américains ont arrêté quelque acheteurs de billets qui retournaient chez eux. Ils avaient violé une loi du XIXe siècle et l'on a saisi, et peut-être détruit, un nombre inconnu de billets. Ces possibilités sont sans doute minces, tout comme l'étaient les chances dans ce jeu aux chiffres astronomiques.

Les mathématiciens ont calculé que les chances étaient de 135.7 millions à une qu'une personne remporterait seule le gros lot, et de 13.9 millions à une que plusieurs détenteurs partageraient le gros lot.

Le total des ventes s'est élevé à \$67.5 millions; celui des lots à \$37,443,228.10, et il y a eu près de 14 millions de combinaisons possibles du nombre 1 à 49.

On a raconté que des gens avaient dépensé des centaines de dollars, tandis que d'autres auraient payé deux dollars pour la même combinaison de numéros.

Les médias ont couvert tous les aspects de la loterie, y compris les commentaires des hommes politiques, dont certains craignent d'avoir créé un « Frankenstein » en spéculant sur le vieux rêve de s'enrichir promptement en ne faisant rien.

Le contrat n'est pas encore renouvelé

Le Bureau consultation-jeunesse craint l'ingérence de Centraide

par Nathalie Petrowski

Rue Saint-Denis, au centre du paradis des *pushers*, les gens du Bureau de consultation-jeunesse sont inquiets. Des combats de tranchées opposent les différents intervenants des réseaux communautaires devant la compression budgétaire et l'épuisement des ressources. Mais, plus grave encore, Centraide, le principal bailleur de fonds, s'approprie à réaménager « ses structures de béton » et à changer complètement sa politique de financement.

Depuis 1976, des subventions statutaires de l'ordre d'environ \$269,000 étaient automatiquement reconduites au BCJ chaque année. Or pour la première fois, le contrat entre Centraide et le BCJ n'a pas été renouvelé et les deux parties doivent, ce mois-ci, reprendre le laborieux processus des négociations. Depuis les quatre dernières années, le BCJ, un organisme communautaire-jeunesse, opérait de façon collective en invitant les jeunes de la rue à s'impliquer dans la prise de décision. Mais le BCJ craint aujourd'hui l'ingérence de Centraide qui, en échange d'une subvention, exigerait la nomination d'un directeur ainsi que la création de programmes d'emplois temporaires. « On ne veut pas qu'ils nous disent quoi faire, alors qu'on a prouvé au cours des années

que notre approche plus ouverte avait plus de résultats qu'une approche bureaucratique à laquelle les jeunes sont incapables de s'identifier », explique M. Gilles Tardif, secrétaire exécutif par intérim au BCJ.

Les pressions de Centraide pour que le BCJ se structure davantage ne datent pas d'hier. En 1975, Centraide demande au BCJ de diversifier ses sources de financement. Le BCJ acquiesce par la création de la Fondation jeunesse 2000. En février 1983, le BCJ fait appel aux services de Télécop Communications pour la sollicitation auprès d'organismes privés. Mais, quelque mois plus tard, le BCJ apprend que Télécop sollicite au nom de Centraide et fait de la vente sous pression à des organismes publics et para-publics, ce qui est contraire à l'entente. Le contrat entre le BCJ et Télécop est résilié, mais Centraide en profite pour faire une enquête sur le BCJ.

« Il s'agissait, en fait, d'un incident isolé, d'une gaffe de notre part. Nous aussi, nous avons le droit de faire des erreurs », rétorque M. Tardif.

La gaffe pardonnée, Centraide continue, néanmoins, à pousser la création d'emplois temporaires. Or, les gens du BCJ s'y opposent, qualifiant le tout de « patchage ». Les tensions montent entre deux visions différentes sur le travail en milieu avec les

jeunes. Le BCJ reproche à Centraide comme aux organismes gouvernementaux de ne pas être vraiment à l'écoute des jeunes, de les maintenir dans une situation de victimisation et de crise, et de les chouchouter coupablement avec des programmes qui ne mènent à rien. « C'est rendu que pour avoir accès à la plupart des programmes, il faut que les jeunes prouvent qu'ils sont malades ou incapables », lance M. Michel Laforune, du programme d'intervention au travail.

Les gens du BCJ, pour leur part, préconisent des programmes d'aide à la petite entreprise dans lesquels les jeunes se sentiraient impliqués et responsabilisés. Ils citent des cas de jeunes *pushers* ou prostitués qui ont volontairement abandonné la marginalité pour se lancer dans la récupération du papier, dans le décapage de meubles ou dans des ateliers de mécanique. Sauf qu'à la fin de ces programmes, les jeunes ne se retrouvaient de rien et étaient presque contraints à retourner dans la rue. « Aujourd'hui, nous ne sommes plus ca-

pables de fournir à la demande et ça commence à sentir très mauvais. Les jeunes marginaux font maintenant partie de la norme et, dans la mêlée, nous ne pouvons plus identifier les vrais marginaux de ceux qui ont choisi la marginalité comme seul recours à leur misère financière et à leur mise au rancart de la société », dit M. Tardif.

Jeudi prochain, un groupe de jeunes du BCJ de Longueuil rencontrera le premier ministre René Lévesque pour lui exposer sa vision des choses. Le groupe a obtenu une audience après avoir fait valoir très très fort son mécontentement devant des politiques dépassées de la réalité des jeunes. Ils voulaient rencontrer quelqu'un en mesure de prendre des « vraies décisions ». Et malgré tout le défaitisme et le manque d'ambition qu'on peut leur attribuer, ils ont visé très haut. Ils ont gagné la première partie du match. Reste à savoir, maintenant, si ceux qui prennent les vraies décisions savent parfois aussi écouter.

Les banques privées de données personnelles

Bédard institue un comité d'étude et songe à présenter un projet de loi

par Pierre Tourangeau

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois entend légiférer pour contrôler l'utilisation des banques privées de données personnelles.

C'est ce qu'a confié à la Presse canadienne le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui estime que l'utilisation de données personnelles par divers organismes privés peut entraîner des violations de la vie privée des citoyens et, souvent, leur causer de sérieux préjudices.

M. Bédard a décidé de créer un comité d'étude sur ces banques, comité dont le mandat comprendra aussi l'analyse de tous les modes d'intervention législative. Au terme de ses travaux, le comité devra recommander au gouvernement ce qu'il privilégie comme loi et préciser les types de banques privées qu'elle devrait régir.

Un juriste étranger à la fonction publique présidera le comité qui se composera, outre du secrétaire, d'un représentant de chacun des ministères suivants : Justice, Communications, Habitation, Protection du consommateur, et Science et Technologie.

Le ministre est conscient du fait que le Code civil, malgré la réforme actuelle du droit des personnes, ne permet pas un contrôle et une gestion réels des banques privées de données personnelles.

On définit d'ordinaire une donnée personnelle comme un renseignement consigné se rapportant à la réputation d'une personne, à son état civil ou à sa situation financière, à son mode de vie ou à ses idéologies, sa santé ou son caractère; à toute particularité, en somme, qui permette de l'identifier. Elle est utilisée par toutes sortes d'organismes, compagnies d'assurance ou de crédit et de groupes d'intérêt.

Corinne Côté-Lévesque devient speakerine à CKVL

La femme du premier ministre du Québec, Mme Corinne Côté-Lévesque, a été engagée comme speakerine à la station de radio CKVL de Montréal.

Mme Côté-Lévesque entrera en fonction à 13h30 lundi comme coanimatrice d'un talk-show de deux heures intitulé « Bon après-midi » et de-

« Avec l'informatisation accélérée de tous les secteurs de la société, explique M. Bédard, il devient urgent d'intervenir dans ce domaine pour éviter les abus. L'informatisation des données personnelles provoque leur concentration et augmente considérablement leur circulation. »

Pour le ministre, « il est temps de remettre en cause certains modes de cueillette, de conservation et de gestion de l'information, d'en reconnaître certaines utilisations abusives et, surtout, l'impissance du droit existant dans ce domaine. »

Il remarque, d'ailleurs, qu'il est normal qu'on s'attaque au problème posé par les banques des organismes privés, maintenant que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels colligés par l'État est en vigueur.

Le ministre considère que le mandat du comité d'étude se doit d'être exhaustif, compte tenu de l'ampleur de ce défi posé au législateur. Aussi le comité devra-t-il, pour en arriver à des recommandations réalistes, recenser d'abord les types de banques qui existent, en répertorier les utilisations et le genre de renseignements qu'elles contiennent.

Il devra aussi évaluer les besoins des propriétaires de ces banques tout comme de ceux qui font l'objet des cueillettes de renseignements.

Ses membres devront nécessairement établir les conditions permettant la circulation de ces informations en regard des règles de la confidentialité, de la sécurité des données et de leur utilisation.

Il déterminera aussi les droits des individus face aux banques de données privées, droit de corriger les informations, d'en contester la pertinence ou l'utilisation, et préciseront les façons d'exercer ces droits.

Quant aux préjudices qui peuvent être causés par une gestion fautive ou une circulation non justifiée de l'information, les membres du comité auront à analyser les moyens de les évaluer et de les réparer.

Tout l'exercice se fera en parallèle avec l'étude du droit actuellement applicable au Québec, les législations adoptées dans le secteur public et les lois étrangères applicables au secteur privé. On consultera les groupes intéressés tout en tentant de coordonner leur réflexion.

Remaniement ministériel
René Lévesque ne dit mot

Le premier ministre René Lévesque a refusé en fin de semaine de s'engager dans les discussions relatives à un remaniement ministériel majeur pour redorer l'image de sa formation politique, préférant plutôt rappeler que la reprise économique reste sa grande priorité.

C'est ce qui ressort d'une entrevue que le premier ministre a accordée à la presse alors qu'il quittait la réunion du caucus des députés de son gouvernement et de l'exécutif de son parti, réunis dans la métropole.

« D'abord et avant tout, pour les prochaines semaines, nous devons concentrer nos énergies à accentuer la mise en application du plan de relance que le gouvernement a réalisé et qui commence déjà à donner des résultats », a déclaré le premier ministre. Concernant l'idée d'un remaniement ministériel majeur, M. Lévesque s'est contenté de dire qu'il avait appris à se taire sur « ces choses-là ».

Le caucus des députés et l'exécutif du Parti québécois se sont rencontrés samedi pour mettre une stratégie au point afin de redorer l'image de cette formation politique.

Un sondage rendu public le mois dernier révèle que seulement 28 % des votants québécois endorsement le gouvernement et plusieurs membres du Parti québécois ont émis l'idée qu'un remaniement ministériel pourrait être requis pour hausser la cote de popularité du parti.

Le vice-président du parti, M. Sylvain Simard, estime que la reprise économique constitue une priorité mais soutient que le cabinet doit néanmoins être remanié et que des changements sont souhaitables dans l'entourage du premier ministre et de ses ministres. M. Simard a même déclaré que M. Lévesque devrait songer à démissionner si des changements majeurs ne sont pas envisagés.

Le député Pierre de Bellefeuille a également réclamé des modifications dans l'entourage du premier ministre, de même qu'un remaniement ministériel, affirmant que certains ministres détiennent le même porte-feuille depuis trop longtemps.

ner leur réflexion.

Enfin, le comité devra formuler sa recommandation législative en tenant compte des incidences financières, administratives et sociales des différentes hypothèses envisagées et de leur applicabilité.

Cette nouvelle réforme s'inscrit normalement, de l'aveu du ministre, dans la refonte du Code civil amorcée depuis quelques années.

Une variété de Reér
conçus
pour répondre à vos besoins

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Roy

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Tous souhaitent déposer de l'argent dans un Reér pour diminuer leurs impôts et se constituer un capital-retraite. En même temps, tous cherchent à faire le meilleur placement.

C'est pourquoi, la Fiducie du Québec a conçu une variété de régimes répondant à des besoins multiples.

Le Reér Dépôts garantis, capital et intérêts garantis, variété de termes.
Le Reér Obligations d'épargne, pour profiter à Jouble titre de vos obligations d'épargne du Québec ou du Canada.
Le Reér Gestion personnelle, pour gérer vous-même vos placements et réduire vos frais de courtage.
Le Reér Fonds Desjardins, pour diversifier vos investissements en profitant de l'expérience de nos gestionnaires.
Le Reér Sodeq, pour les actionnaires des Sodeq.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



**Fiducie
du Québec**

**Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.**

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Claire Bonenfant à la Régie du cinéma

MME Claire Bonenfant, dont le mandat à titre de présidente du Conseil du statut de la femme (CSF) se termine le 31 janvier, est nommée commissaire à la nouvelle Régie du cinéma. Elle entrera en fonction le 1er février.

Sa nomination, qui est passée presque inaperçue, a été annoncée pendant la période des fêtes, en même temps que d'autres dans le monde du cinéma, par le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard.

Le Conseil des ministres a, par la même occasion, nommé M. André Guérin à la présidence de la Régie du cinéma, fonction qu'il avait assumé jusqu'à maintenant au Bureau de surveillance du cinéma. M. Pierre Lamy, producteur de films et récipiendaire du

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan

prix Albert-Tessier, est l'autre commissaire qui forme le trio responsable des destinées de la nouvelle Régie.

Cette dernière englobe le Bureau de surveillance du cinéma. La Régie aura notamment pour fonctions de classer les films et les films-annonces, de délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et de distributeur, de délivrer les permis de tournage et, enfin, de surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vi-

déo.

Le CSF, rappelons-le, avait vivement critiqué dans un mémoire déposé devant la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel (décembre 1981) le Bureau de surveillance du cinéma, son fonctionnement, ses pouvoirs, sa représentativité. Il s'était élevé contre l'exploitation complaisante de la violence sexuelle envers les femmes.

« On ne peut indéfiniment refuser d'entrer dans les structures », commente au cours d'un bref entretien

Mme Bonenfant qui aurait voulu, bien sûr, une loi plus parfaite. « Mieux vaut être là à l'intérieur que de rester à l'extérieur... il s'agit d'un poste intéressant où il doit y avoir une femme, ajoutée-elle. Quand on va occuper un poste comme celui-là, on ne peut faire autrement que d'apporter avec soi ses propres valeurs. »

La composition du Bureau devrait refléter la composition de l'ensemble de la population et non seulement des groupes intéressés au cinéma à titre professionnel, avait également réclamé le Conseil. La nomination de Mme Bonenfant comme commissaire répond partiellement à cette demande. Mentionnons enfin qu'en cas d'appel, la Régie devient en quelque sorte un tribunal quasi-judiciaire: elle peut

confirmer, infirmer ou modifier une décision du bureau.

■ Les mises en candidature sont terminées

La mise en candidature pour la nomination de la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme en remplacement de Mme Bonenfant a pris fin hier.

On a reçu au bureau de la nouvelle ministre à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, près de deux cents recommandations venant de groupes ou d'associations. Une vingtaine de noms émergent plus que les autres de cette consultation qui avait été initiée par Mme Pauline Marois nommée depuis ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

Parmi les noms qui re-

viennent avec le plus d'insistance au sein des groupes de femmes, il y a ceux de Mme Michèle Jean, ex-présidente de la commission d'étude sur la formation des adultes; Mme Denise Harel-Ghiasson, professeur à l'École des hautes études commerciales; Mme Nicole Boily, ex-coordonnatrice à la Fédération des Femmes du Québec et ex-chef de cabinet de Mme Marois alors qu'elle était ministre à la Condition féminine; Mme Christiane Bérubé-Gagné, ex-présidente de l'AFEAS.

La nomination de la nouvelle présidente du CSF devrait se faire d'ici le 9 février.

■ Le CIRF célèbre ses 11 ans

Le Centre d'information

et de référence pour femmes (CIRF) vous invite à venir fêter avec lui son 11^e anniversaire en prenant part à diverses activités qui auront lieu tout au cours de la semaine prochaine: dîners-causeries, conférences, films, musique ethnique, clinique de dépistage du cancer du col utérin, atelier d'auto-examen des seins, etc.

Le lundi, 23, est consacré à la femme et l'emploi; le 24, aux femmes immigrées; le 25, à la santé des femmes. Le 26, c'est la journée-conso-mation tandis qu'une réception, qui débutera à 16h, viendra clôturer le vendredi 27, ces cinq jours de fête.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'agenda complet des activités, il suf-

fit de téléphoner au CIRF, au 842-1069.

■ Transition Travail
Le Collège Bois-de-Boulogne offre de nouveau, à compter du 13 février, le programme Transition Travail à l'intention des femmes qui veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail. Il s'agit d'un programme intensif de cinq semaines à raison de 30 heures/semaine. Comme ce programme est subventionné par le ministère de l'Éducation (Direction générale de l'éducation des adultes), il ne comporte aucun frais.

Pour renseignements et inscription, présentez-vous sans rendez-vous au Pavillon Ignace-Bourget, 10555, avenue Bois-de-Boulogne, au local S-233, le 24 janvier, à 13h30.

Les manufacturiers pressent Ottawa d'accroître les contingents

Les contingents font grimper le prix des chaussures d'au moins 10% selon les commerçants

L'importateur de chaussures Claude D'Amour soupire en contemplant les tablettes de souliers de tennis pour enfants, de bottes en caoutchouc et d'espadrilles.

« Le consommateur, dit-il, se fait vraiment avoir. »

M. D'Amour n'est pas d'habitude un défenseur du consommateur. L'ennui, c'est qu'il a le sentiment de se faire avoir, lui aussi.

Sa compagnie, T. Y. Footwear Inc., a fait à peine ses frais l'an dernier bien qu'il ait importé 300,000 paires

de chaussures bon marché. Il est convaincu qu'il aurait pu vendre au moins un million de paires sans le contingentement fédéral sur les importations de chaussures.

Importateurs et détaillants disent que ces contingents ont fait augmenter les prix et que le consommateur canadien, en conséquence, paie trop cher pour se chauffer. Les détaillants pensent aussi que les consommateurs regimbent devant les prix et qu'ils perdent ainsi des ventes.

Les contingents ont été imposés il y a sept ans à titre de mesure temporaire pour donner aux manufacturiers canadiens de chaussures la chance de concurrencer les importations meilleur marché. Ils devaient prendre fin en 1981, mais sous la pression de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada et de syndicats qui représentent la majorité des 14,500 travailleurs de la chaussure, ils ont été prolongés.

Les contingents doivent ex-

pirer à l'automne et déjà les manufacturiers cherchent à les faire prolonger pour cinq ans encore et à les rendre plus sévères.

Entre-temps, les détaillants commencent à exercer leurs propres pressions. La semaine dernière, le Conseil du commerce de détail du Canada dévoilait les résultats d'un relevé auprès de ses membres.

Ces derniers sont dans l'ensemble d'avis que les consommateurs paient 10% de trop les chaussures importées et aussi les chaussures de fabri-

cation canadienne à cause des contingents.

« Il n'est pas rare qu'un père se présente avec \$20 en poche et trois enfants et veuille leur acheter des souliers de course à chacun, dit un détaillant spécialisé dans les chaussures à bon marché. Autrefois, cela était possible, mais plus maintenant. Les contingents sont payés par les consommateurs. »

Dans un marché libre, disent les importateurs, un importateur peut faire venir 10,000 paires de souliers chers et faire un profit de \$10 la paire ou 100,000 paires à un profit de \$1 chacune. Dans l'un et l'autre cas, il encaisse le même montant.

Mais si le gouvernement lui dit qu'il ne peut en importer que 80,000, le seul moyen de ne pas perdre d'argent est d'importer des chaussures coûteuses.

Et les détaillants disent que les Canadiens achètent pour cette raison moins de chaussures. Le client moyen, dit M. Jack Shand, gérant gé-

néral de l'Association des détaillants en chaussures, avait coutume d'acheter quatre paires de souliers par année et n'en achète plus que trois.

M. Morton Brownstein, de Brown's Shoe Shops, dit que sa chaîne de 13 magasins a prospéré en offrant un grand choix de chaussures pour dames à fort prix, la plupart importées. Mais les contingents ont arrêté l'expansion de sa chaîne, dit-il.

Il soutient que sans les contingents, sa chaîne aurait environ 50% plus d'importance, il vendrait pour \$7.5 millions de plus et il emploierait 50 autres personnes.

L'Association des détaillants prétend que les contingents ont supprimé de 2,150 à 4,000 emplois à plein temps.

D'autre part, les manufacturiers canadiens et leurs employés soutiennent que les contingents ont sauvé des emplois et que les travailleurs canadiens ne devraient pas subir la concurrence d'une main-d'œuvre sous-rémunérée.

L'enquête sur la pornographie

À Vancouver, plusieurs racoleuses sollicitent les membres du comité

VANCOUVER (PC) — « Faites le nécessaire, quoi que ce soit, mais chassez les prostituées de la rue ». Tel est le message le plus bruyant,

mais pas nécessairement le plus important, transmis au comité fédéral sur la pornographie et la prostitution lors de ses trois séances de la se-

maine dernière à Vancouver, dit le président du comité, M. Paul Fraser.

Les séances, tenues dans une salle d'hôpital, à quelques pas de Davie St., le centre principal de la prostitution en ville, ont été bien suivies.

Les membres du comité ont pu se rendre compte de l'ampleur du problème en se promenant un soir; les trois hommes qui en font partie (avec quatre femmes) ont été abordés plusieurs fois par les racoleuses.

On a réclamé que les prostituées soient chassées de la rue, qu'elles soient confinées aux bars et hôtels ou à un district particulier, ou bien que l'on s'attaque aux problèmes sous-jacents de la prostitution.

Des membres du clergé, des travailleurs sociaux, des groupements féministes et, en séances privées, des prostituées des deux sexes, adul-

tes ou mineurs, et même des parents de mineurs, ont témoigné.

Mais le comité a surtout entendu des habitants du « West End », district domiciliaire rempli de tours d'habitation, près du centre-ville, dont les entrées et les terrains de stationnement sont « colonisés » par les racoleuses.

Depuis plusieurs années, ces gens réclament du gouvernement fédéral des lois plus sévères contre le racolage et des moyens, pour la police, de nettoyer la rue.

Le propriétaire d'une tour d'habitation s'est plaint que des prostituées utilisaient sa blanchisserie pour faire le trafic des stupéfiants, le parking souterrain pour vendre leurs « services », et satisfaisaient leurs besoins naturels tout autour de l'immeuble.

Le mauvais temps fait vingt morts en Europe

PARIS (AP) — Le mauvais temps qui a sévi sur l'Europe du Nord en cette fin de semaine a fait une vingtaine de morts en quatre jours, avant de se calmer relativement dimanche.

Les gardes-côtes britanniques ont annoncé que cinq hommes d'équipage d'un chalutier belge, le Zeepard, étaient portés disparus en Mer du Nord, ce qui pourrait augmenter le bilan des victimes. Le chalutier a été pris dans une tempête de neige vendredi, au milieu de rafales de vent de 135 km/h; les recherches effectuées pendant 48 heures par des hélicoptères de la RAF britannique ont été vaines.

Au Royaume-Uni, le bilan des morts dues au mauvais temps a atteint le nombre de 14, dimanche, plusieurs automobilistes étant victimes des mauvaises conditions de circulation sur les routes glaciales.

En Ecosse et en Scandinavie, on a assisté à de véritables tempêtes de neige dues à la faiblesse de l'anti-cyclone sibérien qui, habituellement, maintient plus au nord le mauvais temps.

En RFA, la police a dû fermer de nombreuses routes dans le centre du pays. A Berlin-Ouest, les pompiers ont été mis en état d'urgence après la chute de nombreux arbres.

Au Danemark, où la neige est tombée toute la journée de samedi, les autorités et les habitants ont commencé à nettoyer et à réparer les dégâts des inondations survenues le long du Jutland occidental, notamment dans le port de Esbjerg.

En France, le mauvais temps sur la partie nord a été relativement moins grave qu'en Europe du Nord, mais la tempête a été notamment ressentie en Bretagne, où l'on a enregistré des vents très violents (158 km/h près de la pointe du raz).

Samedi, le cargo mixte israélien Sigal, de 6.000 tonnes avait dû gagner Brest dans la soirée, sa cargaison d'engrais s'étant désarrimée. Un début d'incendie s'était déclaré à bord et il avait dû être remorqué à quai pour bénéficier du secours des pompiers de la ville et de la marine.

D'autre part, le porte-conteneurs britannique Jervis Pay, qui avait une première fois rompu son câble devant Ouessant alors qu'il était remorqué sur Taiwan, se retrouvait de nouveau samedi à la dérive dans le golfe de Gascogne, à 140 milles d'Arcachon. La Marine nationale devait intervenir par hélicoptère pour le stopper au moyen de ses ancres, car le Jervis Pay se rapprochait de la côte à la vitesse de quatre nœuds (sept km/h).

En Suisse aussi les rafales de vent ont été ressenties, ce qui a incité les habitants à rester chez eux: le week-end a été calme sur les routes et en montagne.

Cependant, ainsi que l'a expliqué dimanche un porte-parole de l'Institut suisse de météorologie (ISM), les rafales avaient déjà perdu une bonne partie de leur puissance en arrivant en Suisse.

AUJOURD'HUI

Le club Les Symbiotes de la plongée sous-marine offre un cours menant à une certification NAUI internationale, dès cette semaine, au centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin. Les cours pratiques ont lieu le mercredi soir et le lundi matin, durant 10 semaines. 322-6383.

Sérénité, section Rosemère-Saint-Eustache, invite toutes les personnes intéressées à une soirée d'information sur une méthode naturelle de planification des naissances. 621-2913 ou 491-0797.

Le Comité action-chômage du Sud-Ouest peut vous aider à régler vos problèmes et ce, gratuitement. Il faut prendre rendez-vous en téléphonant au lundi au vendredi de 9 h à 16 h, au 933-5915. Le Comité action-chômage organise aussi des sessions d'information sur les problèmes généraux du chômage tous les jeudis matin à 10 h. Rendez-vous au 1640 ouest, rue Saint-Antoine.

La piste de ski de randonnée du canal de Lachine est ouverte tous les jours, du lever du soleil à 22 h. Cette piste de 11 km relie le vieux Lachine au Vieux-Port de Montréal. On y accède par les rues Mill, des Seigneurs, du métro Charlevoix, du Centre Gadois, de la rue Saint-Patrick à LaSalle et du parc Angrignon. 283-6054.

Tous les organismes pacifistes à but non lucratif sont priés de réserver le salon de réunion que La Semaine met gratuitement à leur disposition pour la session janvier-juin 1984. Il faut communiquer avec Lucie Bell au 725-3574 ou avec Pierre-Yves Valois au 382-1645.

Mme Denise Schmandt-Bessrat, de l'Université du Texas, présentera une conférence illustrée sur le thème de « l'invention de l'écriture », à 20 h, salle 3315, pavillon Lionel-Groulx de l'U de M, 3200, rue Jean-Brillant.

Le Centre Colette-Maher vous invite à participer à un cours gratuit de yoga à 18 h, ce lundi, de même qu'à un cours de baladi pour femmes de tous les âges. Rendez-vous au 9924, rue Saint-Laurent, métro Sauvé. 387-7221.

Le Centre de céramique-poterie Bonsecours vous rappelle le début d'une nouvelle session de cours à compter de ce lundi. 866-6581.

Rencontre du Club des lecteurs de Longueuil sur la condition féminine. Rendez-vous à 19 h 30 au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent. 870-1410.

Le Centre de la pensée ouvre sa session '84 avec des cours de chiromancie, yi-king, tarots, numérologie, cosmogonie, méditation et parapsychologie. Rendez-vous au 3818, boul. Saint-Laurent. 849-8749, entre 14 h et 20 h 30 du lundi au jeudi.

Le YMCA international, 5550, avenue du Parc, offre une série de cours dont le massage suédois, le massage shiatsu, le tai-chi et le conditionnement physique. 271-2548.

On peut prendre un abonnement « santé » au centre sportif du collège Édouard-Montpetit en s'adressant au 260 est, de Gentilly, à Longueuil, ou en téléphonant au 651-4720. Les inscriptions aux diverses activités se font dès maintenant.

Dans le cadre des soirées Relations, rencontre intitulée « Les malades et la vérité », Michèle Gagnon, médecin, David Roy, directeur du Centre de bioéthique de Montréal, Yves Côté, de la Commission des droits de la personne, Émilien Messier, aumônier d'hôpital, et Denise Robillard, journaliste, échangeront sur ce thème, de 19 h 30 à 22 h, au 25 ouest, rue Jarry.

À 19 h 30, au grand séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, le Centre biblique offre les deux premiers d'une série de 24 cours sur les Épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colossiens. 931-7311, poste 295.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin propose des cours de danse aérobie pour adultes, les lundis et mercredis soirs, à compter de ce jour. 322-6383.

La session d'hiver des cours du Gesù, 1200, rue de Bleury, débute ce lundi à 19 h 30, avec M. Roger Marcotte qui abordera le problème du progrès. D'autres cours sont disponibles les mardis et mercredis. 866-2305.

Soirée d'information sur le tai-chi, au Centre d'épanouissement de l'être, 10055, rue Papineau. Rendez-vous à 19 h 30. 387-9663 ou 387-9174.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, 555 ouest, boul. Gouin, de 10 h 30 à 17 h; à l'hôpital Sainte-Justine, 3175, chemin de la côte Sainte-Catherine, de 9 h 30 à 16 h 30; et à Le Moyne, Centre des loisirs Lajeunesse, 120, rue René-Philippe, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h à 20 h 30.



LA PEUGEOT 505

Conduire une Peugeot: une expérience incomparable! Pour le prestige, le confort et la fiabilité: Allez-y en Peugeot! Allez-y en Chrysler!

Au Canada, la Peugeot est protégée par la fameuse garantie 5 ans/80 000 km (incluant rouage d'entraînement et protection contre les perforations dues à la corrosion).



A partir de 16 238 \$

Location 48 mois à partir de 386 \$ par mois

LA GRANDE MAISON

LONGUE-POINTE

CHRYSLER PLYMOUTH (1980) LTÉE
7150 boul. Langelier, Montréal, Qué. H1S 8X6 • Tél.: 256-5092

La région de l'aéroport international de Beyrouth à nouveau bombardée; la 6e flotte américaine riposte

BEYROUTH (AFP) — La région de l'aéroport international de Beyrouth, où se trouvent les marines de la Force multinationale, a été bombardée hier après-midi, ce qui a entraîné l'arrêt du trafic aérien et provoqué une riposte de la sixième flotte américaine contre les positions anti-gouvernementales. Aucune victime n'a été signalée.

Les échanges de tirs entre l'armée libanaise et les forces anti-gouvernementales ont cessé vers 18 h 30 locales à la suite d'un accord de cessez-le-feu qui est entré en vigueur à 17 h 50, a annoncé Radio-Liban.

La nouvelle intervention de la marine américaine — la première depuis le début de l'année — intervient au moment où une épreuve de force se dessine entre Washington et Damas. La Syrie affirme en effet que ses troupes quitteront le Liban après les Israéliens et la Force multinationale, alors que les États-Unis affirment que la situation des marines au Liban ne sera pas reconsidérée avant que les autorités syriennes n'aient cessé de faire obstacle à l'application d'un plan de sécurité pour

Beyrouth et la montagne libanaise.

Après une journée de calme, la situation a commencé à se dégrader en milieu d'après-midi lorsque des échanges de tirs ont éclaté à Khaldé, à l'entrée sud de Beyrouth, entre les forces anti-gouvernementales et l'armée libanaise.

Les bombardements se sont rapidement étendus au secteur de l'aéroport, situé à Khaldé, suspendant le trafic aérien pour une durée indéterminée.

Un réservoir de carburant a été touché par un obus et a pris feu. Le réservoir « appartient probablement aux marines », a déclaré le PDG de la compagnie libanaise d'aviation MEA, M. Salim Salam.

Dans la confusion, les premières informations faisaient état de la destruction d'un avion de la MEA. M. Salam a cependant précisé qu'aucun des appareils de la compagnie n'avait été touché.

On a également annoncé de source officielle libanaise que des positions du contingent américain stationné autour de l'aéroport ont été

touchées. Aucune confirmation immédiate n'a pu être obtenue auprès des marines, comme c'est généralement le cas pendant les mises en état d'alerte maximum.

La marine américaine, qui croise à proximité des côtes libanaises, et l'artillerie américaine au sol ont riposté contre les positions anti-gouvernementales, a-t-on ajouté de source militaire libanaise.

De source proche du mouvement politico-militaire chiite Amal, on précise que le secteur de Hay el Selloum, situé à l'est de l'aéroport, a notamment été touché par la riposte américaine.

Cette brutale flambée de violence fait suite à la reprise des bombardements indiscriminés contre la région de Beyrouth qui a accompagné le refus de la Syrie et de M. Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste (PSP, druze), d'un plan de sécurité pour la capitale et la montagne. Ce plan avait été négocié pendant plusieurs semaines et son application a été, à deux reprises, reportée à la dernière minute.

Après l'échec de la mission effectuée au cours de la semaine dernière au Proche-Orient par M. Donald Rumsfeld, émissaire du président Ronald Reagan, deux rendez-vous diplomatiques sont attendus pour les prochains jours.

Une troisième rencontre tripartite libano-saoudo-syrienne doit réunir dans les prochains 24 heures les ministres des Affaires étrangères des trois pays à Casablanca, où se tient le Sommet islamique. M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères, qui dirigera la délégation syrienne à ce sommet, a quitté Damas hier pour le Maroc. M. Chafic Wazzan, premier ministre libanais, et M. Elie Salem, ministre libanais des Affaires étrangères, se sont également rendus hier au Maroc.

Une autre rencontre aura lieu mercredi à Stockholm entre M. George Shultz, secrétaire d'État américain, et M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères. Le Liban devrait figurer en bonne place dans cet entretien.

La rencontre de vendredi à Damas entre M. Rumsfeld et le président Hafez el Assad paraît n'avoir fait que renforcer l'antagonisme entre les deux pays.

Un haut fonctionnaire du département d'État a déclaré samedi à Washington que le gouvernement américain est convaincu que la Syrie fait obstacle au plan de sécurité pour Beyrouth et la montagne, en tablant sur un retrait prochain de la Force multinationale qui lui laisserait le champ libre. Ce haut fonctionnaire a cependant assuré que le statut des marines à Beyrouth ne serait pas reconsidéré tant que le plan de sécurité ne serait pas appliqué.

À Damas, M. Abdel Salam Jalloud, membre du commandement de la révolution libyenne, a mis en demeure samedi la Force multinationale de quitter le Liban, sans quoi, a-t-il dit, ce pays sera un « volcan » et un « enfer » pour elle, en 1984. Il a ajouté que la Libye fournirait « finances et aide militaire » à l'opposition libanaise.

L'ex-président Videla serait emprisonné dès sa comparution

BUENOS AIRES (AFP) — Le général Videla, ancien président, et le général Orlando Agosti, ancien commandant-en-chef de l'armée de l'air, devraient être emprisonnés dès leur comparution devant le Conseil suprême des forces armées, a-t-on appris samedi de sources sûres à Buenos Aires.

Le Conseil suprême, chargé de juger les 9 membres des trois triumvirats qui se sont succédés de 1976 à 1983 à la tête du régime militaire argentin, a d'ores et déjà atteint le quorum requis pour siéger. Il devrait également exiger que tous les documents disponibles sur les « excès » dans la lutte contre la guérilla lui soient remis.

Par ailleurs, selon le quotidien péroniste *La Voz* de samedi, le général Ramon Camps, ancien chef de la police de la province de Buenos Aires, et l'amiral Emilio Massera, ancien chef de la marine — déjà détenu pour son implication dans la disparition d'un chef d'entreprise —, devraient également faire l'objet d'une arrestation de la part du Conseil suprême.

Selon *La Voz*, l'emprisonnement du général Camps — qui n'a été membre d'aucun des gouvernements militaires visés par la procédure confiée au Conseil suprême — devrait être motivé par le fait qu'il a reconnu lui-même sa responsabilité dans les « excès » de la lutte anti-guérilla.

Les généraux Roberto Viola, Leopoldo Galtieri, Omar Graffigna et Basilio Lami Dozo, les amiraux Armando Lambruschini et Jorge Anaya doivent également être jugés par le Conseil suprême. Ces six hommes étaient à la tête des deux junte militaires qui ont suivi celle, composée de MM. Videla, Massera et Agosti, qui avait gouverné immédiatement après le coup d'État du 24 mars 1976.

Le journaliste Jacobo Timerman, ancien directeur et propriétaire du quotidien argentin *La Opinion*, a annoncé qu'il engagera des poursuites contre les généraux Videla et Camps pour être allés à l'encontre d'une décision de la Cour suprême de justice lui rendant la liberté. En effet, M. Timerman avait été emprisonné en 1977. Après 30 mois de détention il avait été libéré sur décision de la Cour suprême, mais le gouvernement militaire avait ordonné son expulsion et lui avait enlevé ses biens et sa nationalité argentine.

Tchad: les forces régulières et françaises craignent des actions de commando

ARADA, Tchad (AFP) — Les États-majors des forces régulières et françaises au Tchad prennent très au sérieux les menaces de coups de main ou d'actes de terrorisme contre leurs positions, mais ne redoutent plus dans l'immédiat une offensive frontale de grande ampleur des forces adverses.

Pour les officiers français à Arada, petite localité du nord-est où sont basés les éléments français les plus avancés, une attaque « frontale » des forces du GUNT et de la Libye, éventuellement récemment évoquée à N'Djamena, paraît improbable à brève échéance. Mais, au lendemain de l'échec de la conférence avortée d'Addis-Abeba, les infiltrations de l'adversaire sont de plus en plus redoutées.

Fin décembre dernier, le président Hissène Habré avait lui-même exprimé sa crainte qu'une attaque d'envergure contre les garnisons régulières ne soit lancée au moment où devait s'ouvrir à Addis-Abeba la réunion sur la réconciliation nationale.

Ainsi, une colonne de véhicules appartenant aux troupes de M. Goukouni Weddeye, président du GUNT, avait été observée alors qu'elle s'apprêtait à attaquer la ville d'Iriba, non loin de la frontière soudanaise.

Selon des informations recueillies à Arada, où stationnent quelque 80 parachutistes français, l'offensive contre Iriba devait avoir lieu en

coordination avec l'aviation libyenne. Celle-ci n'étant finalement pas intervenue, pour des raisons inexplicables, les troupes de M. Weddeye auraient renoncé à leur projet.

Les officiers français font valoir que les forces régulières (FANT) sont cependant toujours sur le pied de guerre dans la région, prêtes à riposter à toute attaque.

Plusieurs centaines de soldats gouvernementaux, bien équipés, ont été installés dans les localités d'Oum Chalouba, Kalait, Ito et Iriba. Ils multiplient les patrouilles, organisent des raids jusqu'à quelques kilomètres seulement de la palmeraie de Fadan (la plus grande agglomération du nord, avec Faya-Largeau, occupée par la Libye), et constituent, dit-on à Arada, « un dispositif de protection efficace ».

Dorénavant, les militaires tchadiens et français craignent plutôt le lancement d'actions de commando. Il y a quelques jours, les FANT ont intercepté un véhicule des forces ennemies, bourré d'explosifs et de mines, à l'ouest d'Arabaya, bien en-dessous du quinzième parallèle où sont disséminées les troupes françaises. Un autre véhicule a pu s'enfuir.

Les deux véhicules filaient tout droit vers Ati. Dans cette ville, à 400 km au nord-est de N'Djamena, des éléments de l'armée de libération nationale (ALN) de M. Goukouni ont été arrêtés, il y a peu, alors qu'ils

transportaient du matériel de sabotage.

À N'Djamena même, des dispositions particulières ont été prises pour renforcer la sécurité des militaires français, des informations faisant état de la présence possible de terroristes pro-libyens.

À Arada, les soldats français sont en état de « vigilance permanente ». Des canons anti-aériens sont pointés vers le nord. Une demi-douzaine de jeeps AML dotées de mitrailleuses sillonnent les alentours ou prennent position à la tombée de la nuit à proximité de la localité.

Les radios des factionnaires et du PC sont branchées sur la même fréquence. Le commandement, qui dépend de la base de Biltine (60 km plus au sud), où stationnent 800 parachutistes français, est relevé tous les huit jours. La surveillance ne doit jamais être relâchée.

« Nous sommes prêts à parer à toute éventualité 24 heures sur 24 », explique un capitaine du deuxième régiment étranger de parachutistes (REP) qui dirige la position.

Il y a quelque temps, un avion d'observation libyen a été identifié dans le ciel d'Arada. Il a été aussitôt « reconduit » au-delà de « la ligne rouge » (à 35 km plus au nord, qui sépare les forces rebelles, appuyées par la Libye, et les troupes gouvernementales et françaises) par des Mirage français qui évoluaient non

loin de là.

La population d'Arada, un millier de personnes tout au plus, semble amicale envers les militaires français. Apparemment, leur présence rassure. Les soldats prennent souvent le temps de converser avec les habitants au milieu des maisons en poto-poto (torchis), des troupeaux de dromadaires, d'ânes et de moutons, par une chaleur oppressante.

Des élections au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Les Nicaraguayens éliront en 1985 un président, un vice-président ainsi que les membres d'une Assemblée législative qui sera chargée de mettre au point une nouvelle constitution, a annoncé samedi le président du conseil d'État, M. Carlos Nuñez.

La date des élections sera annoncée le 21 février, pendant la célébration du 50ème anniversaire de la mort d'Augusto Cesar Sandino, inspirateur de la révolution nicaraguayenne, a indiqué M. Nuñez.

L'Assemblée législative sera composée de 90 députés et, pendant les premiers mois de la législature, elle sera chargée de voter une nouvelle constitution.

le monde

■ Sommet islamique

CASABLANCA (Reuters) - Les dirigeants d'une quarantaine de pays sont attendus aujourd'hui à Casablanca pour l'ouverture du quatrième sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Ce sommet intervient alors que le monde islamique est traversé par de nombreux conflits qui sont autant de questions que ses dirigeants auront à évoquer pendant leurs trois jours de travaux: l'Afghanistan, le Proche-Orient et le Liban, la guerre irano-iranienne, le Tchad et le Sahara occidental. S'ils sont presque unanimes pour demander par exemple le retrait des Soviétiques d'Afghanistan, leurs rangs sont profondément divisés sur la question d'un règlement au Proche-Orient. La Ligue arabe, véritable ossature de l'OCI, est elle-même divisée entre modérés et « durs » face à ce conflit, à l'origine de la création de l'OCI il y a 15 ans, à la suite l'incendie de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. L'Arabie saoudite, cofondateur de l'organisation avec le Maroc, devrait pour sa part soulever la question de la réintégration de l'Égypte, suspendue depuis 1979 à la suite de la signature des accords de Camp David.

■ Pretoria se retire

JOHANNESBOURG (AFP) — L'armée sud-africaine a annoncé avoir achevé hier le retrait total des quelque 2.000 hommes de troupe engagés - s'elon elle - pendant six semaines dans une opération contre les indépendantistes namibiens de la SWAPO, dans le Sud-Angola. L'annonce de la fin de l'opération « Askari » (guerrier) a été faite à l'AFP par un porte-parole militaire à Pretoria. Il a indiqué que les derniers soldats sud-africains à avoir quitté hier matin le sol angolais appartenaient à une unité de combat baptisée « Delta ». Les autorités militaires sud-africaines ont qualifié « d'éclatant succès » le raid préventif déclenché le 6 décembre dernier, affirmant avoir perdu 21 hommes en infligeant de 300 à 500 morts à l'ennemi: maquisards de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO), troupes régulières angolaises (FAPLA) et soldats cubains.

■ Grève en Uruguay

MONTEVIDEO (AFP) — Une grève générale, épreuve de force sans précédent en Uruguay depuis 1973, a été décidée pour mercredi prochain par le Conseil intersyndical des travailleurs (PIT) uruguayens, en réponse au faible taux d'augmentation des salaires concédé en janvier par le gouvernement. La grève, interdite en Uruguay depuis 1973, durera 24 heures, a annoncé le PIT, mais elle sera prolongée de manière illimitée en cas d'arrestation de responsables syndicaux, précise-t-on de même source. Les augmentations de 12 % pour les fonctionnaires et les retraités, et de 11 % pour le salaire minimum national, ne satisfont pas de nombreux Uruguayens confrontés au problème du chômage, à des impôts se situant entre 20 % 35 % et à un taux d'inflation qui a atteint 51,5 % en 1983, année où les salaires n'ont été relevés que de 10 %.

AUX ANNONCEURS Les cahiers spéciaux du Devoir

Le Devoir publiera son cahier spécial

L'éducation

Thème: les Cégeps

le 27 janvier prochain

Réervations: Francine Gingras, 844-3361

LE DEVOIR, 211 rue du St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Résultats 

Loto 6/36 Prochain **GROS LOT** \$100,000.00

Date	13-01-84	8	10	11	26	31	34	N° complémentaire	17
6/6	1	220,282.00 \$							
5/6	4	33,042.20 \$							
5/6	169	1,173.10 \$							
4/6	7083	77.70 \$							
Ventes totales	2,398,774.00 \$								

Mini Loto 13-01-84 **165622** 50 000\$

65622	5 000\$	622	50\$
5622	250\$	22	5\$

Provincial 13-01-84 **4614572** 500 000\$

614572	50 000\$	4572	100\$
14572	1 000\$	572	25\$
		72	10\$

La Quotidienne 09-01-84

3	711	005	405	072	759	900
4	8918	8227	0420	0333	7022	0034

Loto 6/49 Prochain **GROS LOT** \$500,000.00

Date	14-01-84	2	12	29	31	44	46	N° complémentaire	40
6/6	1	13,890,588.80 \$							
5/6	10	443,481.60 \$							
5/6	716	3,704.70 \$							
4/6	48,917	139.30 \$							
3/6	965,112	10\$							
Ventes totales	67,499,022.00 \$								

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations

Bonne nouvelle !

Hydro-Québec prolonge jusqu'au 31 décembre 1984 son offre de subvention maximale de 650 \$ pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles.

Cette offre a suscité en 1983 une si forte demande qu'il n'a pas été possible d'installer le chauffage bi-énergie chez tous les consommateurs intéressés avant la date limite du 31 décembre 1983. De plus, Hydro-Québec désire que le plus grand nombre possible de consommateurs puisse profiter de la subvention maximale. Voilà pourquoi le maximum non imposable de 650 \$ sera en vigueur pendant encore un an. Si vous avez une maison individuelle chauffée au mazout, vous pouvez également bénéficier du Programme canadien de remplacement du pétrole.

Pour en savoir davantage, appelez le bureau du service de la Clientèle d'Hydro-Québec. Le numéro paraît sur votre facture d'électricité. Demandez aussi qu'on fasse l'analyse énergétique de votre maison. Vous en aurez besoin pour obtenir la subvention.

La bi-énergie, c'est déjà le choix de milliers de Québécois. Soyez du nombre !

 **L'ÉNERGIE D'ICI, L'ÉLECTRICITÉ**

Le pape lance un appel pressant à la reprise du dialogue Est-Ouest

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Le pape Jean-Paul II a lancé samedi un appel pressant à la reprise du dialogue entre l'Est et l'Ouest, en soulignant combien la tension actuelle entre les deux camps était « lourde de menaces ».

« Il n'y a pas une journée à perdre », a estimé le pape devant les diplomates accrédités auprès du Saint-siège venus lui présenter leurs vœux. Concomitant à la reprise des négociations sur la réduction des armements nucléaires représente un « devoir pour toutes les parties concernées », a-t-il ajouté.

« Si quelqu'un voulait se soustraire à la nécessité de telles négociations, il encourrait une grande responsabilité devant l'humanité et devant l'histoire », a affirmé le chef de l'Eglise.

Le pape a indiqué qu'il était intervenu récemment pour encourager la reprise du dialogue, sans préciser à quelle démarche il se référerait.

Lors du synode des évêques d'octobre dernier, Jean-Paul II avait adressé des messages personnels aux deux chefs d'Etat, MM. Youri Andropov et Ronald Reagan, pour les inviter à réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Le 1er janvier dernier, le souverain pontife a lancé un appel à l'occasion de la journée mondiale de la paix. Le cardinal Casaroli, le « numéro deux » du Vatican, a indiqué récemment que le Saint-Siège était prêt à offrir sa médiation entre les deux blocs.

Jean-Paul II a aussi souhaité que les peuples qui aspirent à l'indépendance puissent y accéder, en citant notamment la Namibie.

Accorder une patrie au peuple palestinien est pour le pape « une condition de la paix et de la justice » au Proche-Orient, « pourvu que soit garantie en même temps la sécurité de tous les peuples de

la région, y compris Israël ».

Évoquant le Liban, l'Afghanistan, l'Afrique, le Cambodge et « plusieurs régions d'Afrique », Jean-Paul II a souhaité que les troupes étrangères d'occupation s'en retirent et « qu'un accord politique s'établisse librement à l'intérieur du pays ». Il a déploré à la même occasion le prolongement de la guerre entre l'Irak et l'Iran.

« L'élargissement des zones de pauvreté est à long terme la menace la plus sérieuse pour la paix », a enfin estimé le pape, qui a dénoncé la course aux armements menée par certains « pays nantis » et dans le tiers-monde.

À Washington, un haut fonctionnaire de la Maison-Blanche ayant requis l'anonymat a déclaré hier que le président Ronald Reagan devrait inviter aujourd'hui l'Union soviétique à « poursuivre un dialogue constructif et réaliste » dans le but de « résoudre les problèmes » entre les deux superpuissances.

Dans un discours qui a été qualifié de « très important », M. Reagan devrait également affirmer que le renforcement de la puissance militaire américaine (entreprise par son administration depuis trois ans) est la garantie d'un monde plus sûr, a-t-il ajouté.

Le chef de l'ex-cutif devrait déclarer que cette politique, parallèlement au renforcement du poids politique et économique des États-Unis dans le monde, place Washington « dans la meilleure position depuis plusieurs années pour établir des relations réalistes, de travail, avec l'Union soviétique », a-t-on précisé de même source.

« Les moyens de dissuasion des États-Unis sont plus crédibles aujourd'hui et cela fait du monde actuel un endroit plus sûr car il y a moins de risques que l'Union soviétique sous-estime notre puissance

ou doute de notre détermination », devrait ajouter le président Reagan, selon ce haut fonctionnaire.

M. Reagan devrait souligner « la volonté des États-Unis » de « poursuivre un dialogue constructif et réaliste » avec l'URSS, a-t-il ajouté. Ce dialogue devra servir à « établir des relations à long terme stables et mutuellement profitables », a poursuivi cette source.

Le président devrait insister sur le fait que l'objectif des États-Unis est d'« améliorer l'état des relations cruciales » entre Washington et Moscou, a ajouté ce haut fonctionnaire.

Selon lui, M. Reagan devrait indiquer que « ni les États-Unis ni l'Union soviétique ne souhaitent renoncer aux différences qui existent entre leurs deux sociétés » mais que ces deux pays « devraient toujours se souvenir qu'ils ont des intérêts communs, en particulier ceux d'éviter les guerres et de réduire le nombre des armements ».

Le président devrait aussi évoquer la rencontre entre le secrétaire d'Etat George Shultz et son homologue soviétique, M. Andreï Gromyko, le 18 janvier à Stockholm, et insister sur le fait que ce sommet « aidera à faire progresser les relations américano-soviétiques », a ajouté ce haut fonctionnaire.

De son côté, l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a estimé hier que les négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles pourraient reprendre l'été prochain.

M. Kissinger a déclaré à une des chaînes de télévision belges qu'il croyait que les Soviétiques allaient encore pendant quelques mois « boudier l'installation des missiles américains en Europe, mais que les négociations reprendraient l'été prochain à Genève ».

Nouveaux heurts en Inde: six morts et plus de 2,000 blessés

NEW DELHI (AFP) — Six personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées samedi dans l'Etat du Cachemire (nord-ouest de l'Inde) lors de violents affrontements avec la police, a rapporté hier l'agence de presse indienne PTI.

Le Parti du congrès (I) du premier ministre indien Mme Indira Gandhi, minoritaire au Cachemire, avait organisé samedi une journée de protestation contre ce qu'il considère comme l'incapacité du gouvernement local à résoudre les problèmes de l'Etat.

Selon PTI, citant un porte-parole du Parti du congrès, le bilan des affrontements dans plusieurs villes de l'Etat s'élèverait à plus de 2,000 blessés, dont 400 ont été hospitalisés (25 dans un état grave) et plus de 4,000 arrestations. De son côté, la police locale

n'a confirmé que trois morts.

Selon la police, les manifestants se sont livrés au pillage, ont incendié plusieurs bâtiments gouvernementaux et essayé de tuer plusieurs policiers et magistrats. Les policiers ont chargé à la matraque, lancé des grenades lacrymogènes et ouvert le feu contre les manifestants, selon PTI.

L'Etat du Cachemire, situé le long de la frontière avec le Pakistan, est administré par la Conférence nationale, parti régional à domination musulmane de M. Farooq Abdullah.

Ce dernier, qui faisait escale à Calcutta avant de se rendre à New Delhi, a été accueilli hier à l'aéroport par les membres du Parti du congrès (I), qui avaient organisé une manifestation de protestation contre les morts de samedi au Cachemire.

les annonces classées

286-1200

* Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 16h30, par courrier: c. 6033, succ. Place d'Armes, Mt. H2V 356

Antiquités

TABLE 35" x 60", excellent état. Tél.: 382-8305 matin et soir, jour Yves Raymond 688-7580. 18-01-84

Appartements/logements

CENTRE VILLE, occasion pour hommes d'affaires, à sous-louer meublé très beau 3½, cause départ, rue Drummond 688-7580. 18-01-84

GRAND COTTAGE, éclairé, meublé, Parc Lafontaine, sous-location jusqu'à août 1984, 500 \$/mois. 526-5168. 23-01-84

COURT TERME, meublé, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 21-01-84

V.M.R., sous-louer 6½, près trains, foyer, poêle, réfrigérateur. Libre février 840 \$. Un mois gratuit. 737-0473. 23-01-84

LA CITE, 3½ sous-louer immédiatement, 524\$ tout compris. Miroirs sur les murs, 20e étage sud, meublé ou non. 277-9919. J.N.O.

WILBERTON, grand 4½, près U. de M., frais peint, planchers vernis, tranquille, chauffé et autres services. Libre immédiatement. 748-9213. 17-01-84

OUTREMENT, grand 5½, chauffé, cuisine, réfrigérateur, eau chaude, dans immeuble de classe. 675 \$. 272-5961. 21-01-84

Appartements à partager

GRAND 8 pièces, tranquille, salle de bain privée. Coin Sherbrooke et Atwater. 931-2167. 17-01-84

Autos à vendre

SAAB, modèle EMS 76, 60,000 milles, 5 mags été, roues hiver Michelin, anti-rouille, climatisation. 525-6523. 18-01-84

CITROEN DS 21, 1971, 66,000 milles, 1,500 \$. 341-6607. 18-01-84

Bureaux à louer

OUTREMENT PRES LAURIER, 1,000 p.c., immeuble de classe, entièrement rénové, climatisé, ensoleillé et très agréable. 270-2402 le jour. 17-01-84

Chalets à vendre

LAURENTIDES, Lac Manitou, 2 étages, 5 pièces. Prix demandé 22,000 \$. Tél.: jour 737-6572, soir 731-1512. 11-01-84

Copropriétés à vendre

Deux logements dans triplex style Victorien. Proximité Parc Lafontaine et Métro Sherbrooke. Entièrement rénovés. Boiserie et stationnement. R.d.c.: 5½ avec sous-sol, idéal bureau professionnel. 72 000 \$. 3e étage: 4½, terrasse et puit de lumière. 67 000 \$. Occupation immédiate. Marie-France Ethier. 522-4884. 27-01-84

Cours

Cours correctifs individuels en mathématiques, 6ième à CEGEP I Orthopédagogue. Méthode unique. Ph. D. Educ. Exp. 23 ans. Inf.: 389-5001

17-01-84

Cours

NOUS FORMONS DES "D.J." disque jockey. Annonceurs de radio. Annonceurs de TV. Intermédiaires de placement. Centre de formation, 842-0050. 23-01-84

Demandes d'emplois

PRÉPOSÉE aux 3ème âge, apte à m'occuper de personnes âgées, possède références adéquates. 733-2302. 19-01-84

Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone 253-4364. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreprise, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Maisons à vendre

OUTREMENT, terrasse Laurier, maison de ville, 4 chambres, plusieurs avantages. M. Lesourd 731-6306, 735-2281. 17-01-84

Messages personnels

Femme de carrière, âge moyen, veuve, 5'4", chèreuse, enthousiaste, personnalité attrayante, aimant les arts et les voyages. Recherche compagnon libre, sérieux, universitaire, entre 55 et 65 ans, en bonne santé, aimant la vie, de naturel bon et gai. Écrire à A.B. B.P. 671, Succursale Outremont, Outremont H2V 4N6. 17-01-84

CELIBATAIRE 32 ans, ex-journaliste, actuellement étudiante science politique, et sa petite fille de 3½ ans, cherchent établir relation amicale stable avec homme mature, intelligent, cultivé. Nous aimons: bonnes bouffes, promenades dans nature, jardinage, cinéma, discussions, complicité, tendresse, expression des émotions, travail, recherche, idées, jeux, la vie. Habitations Cantons de l'Est. Téléphonez en soirée: (819) 567-7526. 17-01-84

Occasions d'affaires

Maigniez maintenant. Demandez-moi comment. 100% satisfaction garantie. Clients et distributeurs demandés. 252-0939. 1-2-84

Offres d'emplois

La Crée journal communautaire du Centre-Sud, recherche un(e) vendeur(e) de publicité d'expériences. Salaire de base plus commission. 525-5857. 19-01-84

Offres de service

SECRETAIRE pour petite entreprise. Disponible pour travaux de bureau. Fais chez-moi. Expérience. 259-1388. 23-01-84

TRADUCTION anglais-français, correctrice d'épreuves, dactylographie. 9h à 12h AM. 651-8782. 18-01-84

OUVRIER général à la maison. Peinture, lavage de tapis, lavage de vitres, plomberie. — 276-4909. 09-02-84

Menuiserie

MENUISIER 20 ans d'expérience: charpente, finition, rénovation. 454-5489. 11-02-84

Propriétés à revenus à vendre

AVIS aux investisseurs, propriétés à revenus, deux blocs de 30 appartements chaque, revenu 147,000 \$. Très bien entretenu. Pour renseignements 223-8086. Daniela Buttin, courtier. 18-01-84

LONGUEUIL, 23 logements, revenus 91 500 \$, très bien situé, belle propriété. Robert Vivian. Les Immeubles Mongevie Inc. 651-5200. 17-01-84

VIEUX MONTREAL, 6 logements avec garage, revenus 18 500 \$. Comptant 20 000 \$. Bon financement. Robert Vivian. Les Immeubles Mongevie Inc. 651-5200. 17-01-84

CENTRE-VILLE, 240 logements, 5 fois les revenus, comptant requis 1 000 000 \$. Robert Vivian. Les Immeubles Mongevie Inc. 651-5200. 17-01-84

Sociétés/loisirs

RENDEZ-VOUS...
Agence de rencontre professionnelle. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée, cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure et consultation gratuite.
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Salle 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.
17-01-84

Un mot nous échappe...
le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- Horizontalement**
- 1—Pénchant à rendre service, à faire plaisir.
 - 2—Ecorchure légère. — Petite prairie.
 - 3—Atome électrisé. — Partie interne du cou.
 - 4—Sinistre. — Germe de vie.
 - 5—Unité monétaire roumaine. — Caractères des plus anciens alphabets germanique et scandinave.
 - 6—Singe-araignée. — Technétium. — Mante de la vache.
 - 7—A toi. — Partie de la peau.
 - 8—Embouchure d'un fleuve où se font sentir les marées. — Pièce de la charrie.
 - 9—Arbre. — Ancêtre du peuple des Moabites.
 - 10—Teillure. — Concurrency.
 - 11—Compagnie de marchands. — Durée de la vie. — Parcours des yeux.
 - 12—Obtenu. — Mis de côté.
- Verticalement**
- 1—Coup d'oeil furtif, lancé à dessin. — Feuilles du thier.
 - 2—Aliment grossier presque liquide. — Cachet qui authentifie un acte.
 - 3—Objet qui rappelle la forme d'une petite langue. — Venu au monde.
 - 4—Conifère. — Prière liturgique du matin.
 - 5—Dépourvu de poils. — Munir d'armes.
 - 6—Obtenu. — Ruisselet. — Être éternel.
 - 7—Couvrir d'un dépôt d'argent. — Fatigué.
 - 8—Nouveau. — Action d'écramer.
 - 9—Signal de détresse. — Enlever.
 - 10—Observe secrètement. — Déterminai le poids.
 - 11—Rassemblement. — Petite somme.
 - 12—Il brome. — Poche. — Sans vêtement.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

GENCIVE UPAS
AXIOMATISE P
UTERIN RIRAI
PERTIMONIER
KN GATINE FA
OSSETE TRAI
LITURE LA
ROGLOSE COIT
NINE COIT
ODO SI UNIR
TIEDE SALOPE
EXTERIORISER

Les Cahiers Spéciaux du Devoir

Les Colonies de Vacances et Camps d'été

Afin de donner aux parents une information complète et détaillée, LE DEVOIR publiera le 1er mars prochain un cahier spécial sur les colonies de vacances et camps d'été

Les thèmes élaborés seront les suivants:

- Que doit-on rechercher dans le choix d'un camp de vacances?
- La formule des camps de vacances convient-elle à chaque enfant?
- La spécialisation des camps de vacances: camps musicaux, camps écologiques, vie sur la ferme, accent sur les ordinateurs...
- Guide pratique: liste des camps, quand s'inscrire, les prix...

Ce cahier spécial sera un excellent véhicule publicitaire pour les organismes oeuvrant dans ce domaine.

Pour obtenir plus de renseignements et pour réserver, téléphonez à:

Francine Gingras 844-3361

DATE DE TOMBÉE: le lundi 18 février 1984

LE DEVOIR

toujours mieux informer

Stockholm, capitale de la diplomatie Est-Ouest

STOCKHOLM (AFP) — Stockholm est cette semaine la capitale de la diplomatie Est-Ouest à la faveur de l'ouverture de la Conférence sur le désarmement en Europe (CDE) en marge de laquelle le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, s'entretiendra avec le secrétaire d'État américain George Shultz et avec ses principaux homologues de l'OTAN.

L'entretien entre MM. Gromyko et Shultz sera le premier depuis septembre 1983.

Prolongement de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est achevée en septembre dernier, la CDE s'ouvrira demain à la Maison de la culture, grand immeuble moderne de verre

et d'acier, dans le centre de la capitale suédoise.

Plus de 2.000 policiers ont été mobilisés pour assurer la sécurité des ministres des Affaires étrangères ou de leurs représentants des 35 pays participants (toute l'Europe moins l'Albanie, plus les États-Unis et le Canada).

Le coup d'envoi de cette semaine diplomatique sera donné dès aujourd'hui par le ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, et par M. Gromyko, qui s'entreprendront en tête-à-tête. Les relations Est-Ouest, la situation au Proche-Orient et les relations bilatérales seront les principaux thèmes de l'entretien.

À l'issue de cet entretien, M. Cheysson sera

en mesure d'exposer à ses homologues des quinze autres pays de l'OTAN, hôtes d'un dîner à l'ambassade de France après une réunion de travail commune, si le Kremlin est disposé à reprendre un « dialogue constructif » entre l'Est et l'Ouest. Le dialogue est gelé depuis l'interruption par l'URSS, à la fin de 1983, des négociations de Genève sur les euromissiles et les armes stratégiques et de celles de Vienne sur les forces conventionnelles en Europe.

Le secrétaire d'État américain s'entreendra à son tour, mercredi, avec M. Gromyko. Une rencontre s'annonce incontestablement comme le point culminant de cette semaine

diplomatique suédoise. Les deux hommes ne se sont plus vus depuis leur entretien glacial, le 8 septembre à Madrid, à la fin de la CSCE et quelques jours après la destruction par la chasse soviétique d'un Boeing sud-coréen transportant 269 passagers.

La crise des euromissiles sera au centre des rencontres du chef de la diplomatie soviétique avec, notamment, les ministres ouest-allemand, britannique et italien, MM. Hans-Dietrich Genscher, Geoffrey Howe et Giulio Andreotti. Les premiers Pershing-2 et missiles de croisière de l'OTAN, qui doivent faire pièce aux SS-20 soviétiques, ont été déployés en RFA, en Grande-Bretagne et en Italie, rap-

pelle-t-on.

Cette série d'entretiens bilatéraux, soulignent les observateurs, occultera ainsi les travaux complexes et très techniques de la CDE elle-même. Bien que la CDE soit le dernier forum de négociations Est-Ouest, cette réunion, dont l'intitulé exact est « Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe », ne devrait pas aboutir avant plusieurs années.

Ses travaux, qui doivent permettre d'adopter des mesures permettant la diminution des risques de guerre en Europe, ne feront en effet l'objet d'un premier examen qu'en mars 1986 à Vienne.

Un nouveau Parti communiste en Espagne

MADRID (AFP) — Le nouveau Parti communiste espagnol (PCE), résolument pro-soviétique, a officiellement été créé hier au Palais des congrès de Madrid: sans surprise, M. Ignacio Gallego, son inspirateur, a été désigné secrétaire général de la nouvelle formation.

Le nom de Parti communiste a été retenu. Au cas où le PCE de M. Gerardo Iglesias réussissait à empêcher la validation de cette appellation, la nouvelle formation sera baptisée Parti communiste des peuples d'Espagne.

Conformément aux statuts approuvés par le Congrès constitutif, le parti, qui, selon ses dirigeants, compte quelque 25.000 membres, sera d'avant-garde et de masse. Le Congrès constitutif avait réaffirmé, dès vendredi, la caractéristique marxiste-léniniste et internationaliste-prolétarienne de la future formation.

Les orientations du nouveau parti, telles qu'elles ont été définies par les 900 délégués présents, sont les suivantes:

- politique internationale: le parti

agira dans le cadre des mouvements pacifistes pour affronter le bloc impérialiste nord-américain;

- économie: le capitalisme est responsable de la crise sur le plan international et en Espagne. L'unique solution à la crise, selon un syndicaliste responsable dans le nouveau parti, est la transformation de la société. Le même dirigeant s'est déclaré opposé à tout pacte social du type de ceux passés jusqu'à présent entre le patronat et les syndicats. Le parti prône une radicalisation de l'action syndicale des commissions ouvrières (pro-communistes);

- organisation du parti: le comité central du nouveau parti compte 101 membres. Le parti sera organisé en cellules dans les mouvements sociaux, de préférence pacifistes.

Une résolution sur la libération de la femme a également été adoptée.

M. Gallego, rappelle-t-on, avait quitté les instances dirigeantes du PCE le 11 octobre dernier pour raisons idéologiques.

L'affaire de l'enlèvement d'un soldat américain en RFA demeure mystérieuse

STUTTGART, RFA (AFP) — L'affaire de l'enlèvement du soldat américain Liam Fowler, 21 ans, caporal-chef à la 56ème brigade d'artillerie américaine à Schwaebisch-Gmuend - équipée de Pershing-2 -, retrouvé hier à demi-mort de froid à 250 km du lieu de son rapt, restait mystérieuse hier soir, estiment les observateurs.

Les autorités militaires américaines en RFA ont décidé de prendre entièrement l'affaire en main hier soir et ont demandé à la police allemande de ne plus donner d'informations sur l'évolution de l'enquête après que le jeune soldat eut quitté

l'hôpital dans l'après-midi. Il avait été soigné à l'hôpital de Miesbach (40 km au sud de Munich) pour hypothermie, c'est-à-dire un abaissement généralisé de sa température.

La police allemande a déferé le caporal-chef Fowler à ses supérieurs militaires à Schwaebisch-Gmuend, dans la région de Stuttgart, en fin d'après-midi, où il doit être interrogé, a précisé un porte-parole américain.

Selon des informations non confirmées, le soldat aurait été jeté d'une voiture par quatre hommes dans la nuit de samedi à dimanche près de Miesbach, en Bavière, où il a été dé-

couvert par une paysanne vers 6 h locales, dans la cour de sa ferme.

Le caporal-chef Fowler avait disparu vendredi vers 16 h locales après avoir quitté la base américaine de Schwaebisch-Gmuend à bord de sa voiture. Il s'était manifesté une première fois dans la nuit de vendredi à samedi dans un appel téléphonique à sa femme, qui habite à Schwaebisch-Gmuend.

Le jeune soldat lui avait expliqué qu'il était entre les mains de six Allemands mais qu'il ignorait où on l'avait séquestré. Selon le jeune homme, ses ravisseurs exigeaient que son épouse fasse paraître, par l'intermédiaire de sa famille en Floride, un encart dans la presse américaine avec les mots: « Les Allemands ne veulent pas des fusées ». Les ravisseurs avaient fixé un ultimatum de 72 heures (expirant mardi à 3 h GMT) pour que l'épouse de leur otage satisfasse leurs exigences.

Samedi en début d'après-midi, un mystérieux groupe « Initiative pacifiste » revendiquait à Karlsruhe (Bade-Wurtemberg) l'enlèvement du soldat. Ce groupe est inconnu de la police et du mouvement pacifiste ouest-allemand, qui a immédiatement pris ses distances par rapport à l'enlèvement, le qualifiant d'acte criminel commis par des ravisseurs « prétendument pacifistes ».

Dans un second appel à sa femme samedi en fin d'après-midi, le caporal-chef Fowler voulait savoir si son épouse avait suivi ses instructions, selon la police ouest-allemande.

Le soldat avait finalement été découvert hier matin en Bavière, à 250 km de l'endroit où il avait été, selon lui, enlevé vendredi.

La police ouest-allemande, qui

avait constitué une commission spéciale pour retrouver le disparu, avait pris l'affaire « très au sérieux » dès le départ. Elle poursuivait son enquête hier soir en recherchant notamment le véhicule du soldat, une Dodge rouge qu'il avait été contraint de quitter par ses six ravisseurs, selon ses déclarations. La police ouest-allemande respecte strictement le silence que lui a demandé d'observer sur cette affaire l'armée américaine, hier après-midi.

De leur côté, les militaires américains, qui s'en tenaient samedi à la version de la disparition, avaient parlé d'une « situation très dangereuse ». Ils sont restés très discrets après la réapparition du soldat hier. Le porte-parole de la base de Schwaebisch-Gmuend, le major Anthony Maravola, s'est contenté d'indiquer qu'il poursuivait l'enquête avec le jeune caporal-chef de retour à sa base.

La base de Schwaebisch-Gmuend avait été la cible, en octobre et novembre derniers, de nombreuses actions de blocage menées par les pacifistes ouest-allemands pour protester contre l'arrivée des neuf premières fusées Pershing-2. Celles-ci, capables d'atteindre l'URSS en moins de 10 minutes, sont opérationnelles depuis fin décembre.



S'appuyant sur l'épaule d'un policier allemand, Liam Fowler quitte l'hôpital d'une petite ville de Bavière où il a été traité pour hypothermie. (Photolaser AP)

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 8

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 3430279, LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE (ci-après appelée « la Banque ») a rétrocedé et transféré de nouveau à RELIABLE SMALLWARES CO. LTD. (ci-après appelé « le Client ») 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client, en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 2341386.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 3430271, LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE (ci-après appelée « la Banque ») a rétrocedé et transféré de nouveau à DE LUXE EMBROIDERY CORPORATION (ci-après appelé « le Client ») 7145 rue St-Urbain, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client, en faveur de la Banque en date du 9 septembre 1977 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 2668522.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

Avis est donné que IMPORTATIONS & EXPORTATIONS DE VARIETES VARIMPO LTEE, une compagnie avec sa place d'affaires située au 1085, rue St. Alexandre, Montréal, Québec, H2Z 1P4, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis de camionnage suivant:

Transport restreint — longue distance — rayon — contrat. de St. Hyacinthe à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles (241,4 kilomètres) des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises confectionnées par et pour le compte de PLASTIQUES VITAL INC., située au 1085 St. Alexandre, Montréal et à 3126, rue Desaulles, St. Hyacinthe. Les compagnies IMPORTATIONS & EXPORTATIONS DE VARIETES VARIMPO LTEE et PLASTIQUES VITAL INC. sont affiliées et sont contrôlées par les mêmes actionnaires.

Tout intéressé peut y faire opposition au intervention dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 16 janvier 1984
Deuxième publication: 17 janvier 1984
MEINELSON, ROSENZVEIG, SHACTER
Procureurs

C'est tout un programme

pour vous le lundi

DE L'ACTION

18h LE 18 HEURES

19h GALAXIE

avec Réal Giguère et Douglas Leopold
Gilles Gagné
Benoît Moreau
André Gagnon
Francine Gagnon

19h30 CHIPS

NOUVELLE ÉMISSION

MATT HOUSTON

20h30

21h30 MICHEL JASMIN

22h30 LES NOUVELLES TVA

la station des jeux olympiques d'hiver 1984

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal

RMV-84-19027 le mardi 7 février 1984 Région Montmorency CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS DANS LA VILLE DE QUÉBEC PROJET: "MARGUERITE-BOURGEOIS" Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 20 000 \$	RST-84-19026 le mardi 7 février 1984 Région Saint-Laurent CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS DANS LES VILLES DE DORVAL ET DE POINTE-CLAIRE Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 60 000 \$	TIR-84-19021 le mardi 7 février 1984 Institut de recherche d'Hydro-Québec Comité de Verchères SERVICES D'ENTRETIEN DES CONTRÔLES DE LA TEMPÉRATURE Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 5 000 \$
MSG-84-19009 le mardi 14 février 1984 Siège social Montréal SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$	RST-84-19025 le mardi 7 février 1984 Région Saint-Laurent INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$	

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON-REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC SERVICE CONTRATS BUREAU 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

AVIS PUBLICS

AVIS EST DONNÉ que M. André Aki, résident et domicilié au 20 rue Jules Verne, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, pour obtenir un certificat de non en celui de M. André Johan Egemann.

AVIS
Avis est par la présente donné que Hugo Jakubovic, professeur et son fils George (Jura) Jakubovic, étudiant, les deux demeurant au 4200 Bourret, Montréal, P.Q., s'adressent au Lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret leur permettant de changer leurs noms à celui de Hugo Colby et George Colby respectivement. Ledit changement affectera aussi l'épouse de Hugo Jakubovic, Alica, née Roth, de la même adresse, Montréal, le 15 décembre 1983.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie PRIVISION INC., 917, Boul. St-Joseph, est Bureau 5, Montréal, Québec, H2J 1K7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

"Avis de demande de dissolution
Prenez avis que la Société "Café & Thé Martican (1980) Ltd/Martican Coffee & Tea (1980) Ltd" a l'intention de procéder à la dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes.

Montréal, le 3 janvier 1984
Me Marc Valois
Procureur de la Compagnie"

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er juin 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SERVICES SANITAIRES B.R.K. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ème jour de juillet 1983, sous le numéro 631047. Ce 16e jour de janvier, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que Frederick Transport Ltd. s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but de se faire transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges rattachés au permis M-301014 détenu par Aldershot Car-Air Service Limited et à l'occasion de ce transfert, demande le maintien dudit permis conformément à l'article 41 de la loi des transports.

La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue. Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 16 janvier 1984
2ème parution: 17 janvier 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs



AVIS PUBLIC

RÔLES DE PERCEPTION DES TAXES

Avis public est par la présente donné que les rôles de perception de la taxe municipale 1984, de la taxe d'eau 1984, de la taxe de la Communauté urbaine de Montréal 1984 et de la taxe scolaire 1983-84 sont maintenant déposés au bureau du sousigné.

Toute personne dont la propriété apparaît aux dits rôles devra acquiescer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur chacun des comptes en question à savoir:

le 15 février 1984 et le 1er juillet 1984

Toute personne qui n'aura pas reçu les comptes de taxes pour la propriété apparaissant aux rôles de perception devra réclamer ses comptes à l'Hôtel de Ville au plus tard le 1er février 1984.

Donné en la Ville d'Outremont ce 11ème jour du mois de janvier 1984

Rosario Therrien, o.m.a.
trésorier
510, avenue Davaar
Outremont, Québec
H2V 2B9

la fierté à une ville

AVIS PUBLIC
ORDONNANCE NO 1-7

Règlement 1900 concernant la construction des bâtiments dans la Ville de Montréal — article 2-4.

AVIS est, par les présentes, donné que le Comité exécutif, à sa séance tenue le 14 décembre 1983, a édicté l'ordonnance suivante:

"Ordonnance fixant le tarif des droits exigibles pour les différents permis et services aux fins du règlement."

1.0	Constructions neuves ou agrandissement.	
1.1.0	Pour les nouveaux bâtiments ainsi que pour ceux agrandis, le montant des droits à payer est établi sur une base de 1 000 pi ² (28,3 m ²) ou de 100 pi ² (9,3 m ²), ou à prix fixe, ainsi qu'il est prévu aux paragraphes suivants à l'égard des différents types de construction; le total des droits à payer ne doit toutefois pas être inférieur à:	\$25,00
1.2.0	Bâtiments non combustibles	
1.2.1	par 1 000 pi ² (28,3 m ²) de construction neuve dans le cas des bâtiments de type 1-A, 1-B, 1-C de construction	\$10,00
1.2.2	par 1 000 pi ² (28,3 m ²) de construction neuve, dans le cas des bâtiments de type 1-D de construction.	
1.2.2.1	pour les premiers 100 000 pi ² (2 831,7 m ²)	\$5,00
1.2.2.2	pour l'excédent	\$2,50
1.3.0	Bâtiments combustibles.	
1.3.1	par 1 000 pi ² (28,3 m ²) de construction neuve dans le cas des bâtiments de type 2-A, 2-B, 2-C et 2-D.	\$5,00
1.4.0	Bâtiments temporaires ou de type indéterminé de construction, par \$1 000,00 de travaux	\$5,00
1.4.2	minimum	\$25,00
1.5.0	Réservoirs	
1.5.1	pour les réservoirs autres que ceux d'un poste d'essence, prix fixe par 1 000 gallons (4 546 L)	\$2,50
1.5.2	minimum	\$50,00
1.6.0	Excavation et fondation	
1.6.1	pour une excavation et une fondation, prix fixe	\$200,00
1.6.2	les droits de permis d'excavation et de fondation ne sont pas remboursables.	
2.0	Modifications, réparations, transport de bâtiments.	
2.1	Pour la modification, la réparation ou le transport d'un bâtiment, le montant des droits à payer est établi sur la base de la valeur estimée des travaux à effectuer, soit:	
2.1.1	par \$1 000,00 de travaux	\$5,00
2.1.2	minimum	\$25,00
2.2	Lorsqu'un permis est délivré à la fois pour des modifications intérieures et un agrandissement, le montant des droits à payer se calcule en combinant les données du barème de l'article 2, d'après la valeur estimée des modifications intérieures, dans la partie existante, et celles de l'article 1 pour l'agrandissement.	
3.0	Démolition	
3.1.0	Pour la démolition:	
3.1.1	de tout bâtiment, à l'exception d'une dépendance d'un bâtiment domiciliaire, le montant des droits à payer est de:	
3.1.1.1	par \$1 000,00 d'évaluation foncière du bâtiment ou fraction résiduelle de ce montant	\$1,25
3.1.1.2	minimum	\$25,00
3.1.2	de toute dépendance d'un bâtiment domiciliaire, aucun droit n'est exigé	nil
4.0	Généralités	
4.1	Le montant des droits à payer pour chaque copie supplémentaire d'un permis en vigueur ou pour l'approbation d'un jeu de plans additionnel est établi comme suit:	
4.1.1	permis	\$5,00
4.1.2	jeu de plans additionnel: 10% du coût de l'approbation du jeu de plans original ou un minimum de	\$25,00
4.2	Le montant des droits à payer pour la modification d'un permis en vigueur est établi comme suit:	
4.2.1	pour l'approbation des nouveaux plans d'un bâtiment de mêmes dimensions que le bâtiment original: 10% du coût du permis original ou un minimum de	\$25,00
4.2.2	pour l'approbation des nouveaux plans d'un bâtiment de dimensions différentes de celles du bâtiment original: 20% du coût du permis original, plus le montant des droits à payer calculés selon le barème de l'agrandissement d'un bâtiment, le cas échéant ou un minimum de	\$50,00
4.3	Le montant des droits à payer pour l'étude préliminaire des plans d'un projet de construction ou de modification doit être versé d'avance, à raison de 25% du montant des droits à payer pour l'étude d'une demande de permis pour les mêmes travaux, ou un minimum de	\$25,00
4.4	Dans le cas où est déposée une demande de permis dont les plans sont identiques aux plans préliminaires déjà étudiés, dans les douze mois suivant cette étude, 100% du montant de l'étude préliminaire peut être déduit des droits à payer pour l'obtention du permis subséquent.	
4.5	Lorsqu'une demande de permis est annulée en cours d'étude par le requérant ou lorsque le permis demandé est refusé à cause de la non-conformité des travaux projetés aux normes réglementaires, un remboursement, calculé au prorata des étapes (5) de l'étude déjà accomplies et ne pouvant toutefois excéder 75% du coût des permis, est effectué sous réserve d'un droit minimum de	\$25,00
4.6	Le montant des droits à payer pour l'obtention de toute copie d'un procès-verbal d'alignement et de niveau est de	\$20,00
4.7	Le montant des droits à payer pour l'obtention:	
4.7.1	de la plaque indiquant le numéro civique d'un bâtiment est de	\$10,00
4.7.2	d'une deuxième plaque du même numéro civique, dans le cas où le règlement l'exige	\$5,00
4.8	Le montant des droits à payer pour un abonnement à la liste hebdomadaire des permis de construction délivrés est:	
4.8.1	pour toute l'année en cours	\$200,00
4.8.2	pour chaque mois	\$20,00
5.0	L'ordonnance no 1-6 du règlement est abrogée.	

Copie de cette ordonnance peut être obtenue au Bureau du greffier, chambre 120, Hôtel de Ville.
Maurice Brunet
Greffier de la Ville

Prenez avis que M. ANDRÉ AR-CHAMBAULT 195 rue de l'Église, Bonsecours JOE 1HO, détenteur du permis M-510197-001 région 05, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur d'EXCAVATIONS BONSECOURS INC. #85, route 220, Bonsecours Shefford JOE 1HO, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la dernière parution.
1ère parution: 16 janvier 1984
2ème parution: 17 janvier 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-010543-823

COMPAGNIE TRUST ROYAL, Demanderesse

—VS—
89167 CANADA L'ÉTÉ et Als, Défendeurs

—et—
LES PLACEMENTS G.D.A. L'ÉTÉ, Adjudicataire

—et—
COOPER WIDMAN L'ÉTÉ

—et—
LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION et Als, Reclamants

—et—
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, Contestante

—et—
HUGUETTE DAoust, Protonotaire C.S.

—et—
AVIS À LES PLACEMENTS G.D.A. L'ÉTÉ, adjudicataire

COOPER WIDMAN L'ÉTÉ et LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION, demanderesse

—VS—
GINETTE CHAMPAGNE, défendeurs

Il est enjoint à GILLES LEFRANÇOIS, défendeur à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente jours.

RONALD CHASSE, P.A. Mes Pelouin, Allard et Lacroix 275 est, Notre-Dame Procureurs de la demanderesse

Mes PLOUET MERCURE & ASS. 1155 ouest boul. Dorchester 31ème étage Montréal, P.Q. H3B 356 Procureurs de la contestante B.C.I.C.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que monsieur PIERRE LEMIEUX, résident et domicilié au 6415, 39e Avenue, ad. 6, dans la cité et district de Montréal, désire dans les trente jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de PIERRE LÉVESQUE.

MONTRÉAL, ce 4 janvier 1984
TOULET BUSHEY LAPORTE & TURGEON
3236 est rue Masson, Suite 201
Montréal, QC, H1Y 1Y3
Procureurs du requérant

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du code civil de la province de Québec que AUBITECH L'ÉTÉ a transporté toutes ses créances et crédits de livres actuels et futurs à IRWIN MANAGEMENT CONSULTANTS LTD. par acte portant la date du 25 octobre 1983 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 27 octobre 1983 sous le numéro 3412854. Date à MONTRÉAL, ce 5ème jour du mois de janvier 1984.

PASCAL GARONNE COHEN DEVINE & LEITER
Procureurs de Irwin Management Consultants Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-12791-835

FERNANDE DUCASSE, Requérante

—VS—
PIERRE COLLETTE, Intimé

—et—
A. PIERRE COLLETTE, intimé.

MONSIEUR. PRENEZ AVIS que le 13 octobre 1983, jugement conditionnel de divorce a été prononcé par l'honorable Yvan Macerola, en faveur de Fernande Ducas.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissée à votre intention au greffe des divorces en division de pratique en défaut par vous de contester ledit jugement, requête pour obtenir jugement irrévocable de divorce sera présentée à compter de la date d'expiration du délai suivant: 30 jours de la date de la présente publication, le tout suivant l'article 13(1) de la Loi du divorce.

MONTRÉAL, ce 9 janvier 1984.

BRISSON, BOURDEAU, QUELLET & TRUDEL
Procureur de la requérante 2383, rue Grand Trunk Montréal, P.Q. H3K 1M8 Tél.: 933-8432

Avis est donné par la présente en vertu de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations que l'Acte de Fiducie exécuté le 23 avril 1982, devant Maître Gerald Friedlansky, Notaire, par 114471 Canada Inc., en faveur de Leon Friedman, et enregistré le 30 avril 1982 sous le numéro 3257898 au bureau d'enregistrement de Montréal, est devenu exécutoire.

Montréal, le 10 janvier 1984
Leon Friedman, fiduciaire
5075, rue de Sorel
Montréal, Québec
H4P 1G6

AVIS est donné que SPINO SALVATORE, 7605 Louis-Hémon, Montréal, détenteur du permis M-500255-001 région 10, P.A. H2E 2V3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Eddy Blair, 5247 chemin Bas St-François, Laval, région 10, H7E 4P2, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 16 janvier 1984
2ème parution: 17 janvier 1984

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que Transport Larivex Limitée, ayant une place d'affaires au 300, Chemin du Tremblay, Boucherville, QC, détenteur du permis M-300236, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

Origine et destination: tous les points aux États-Unis.

Tout intéressé peut s'opposer et/ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Me Yvon Chouinard, CHOUINARD & LAFAMME, 480, Chemin St-Louis, Québec, QC G1S 1B6 = C 5628

1ère publication: 16 janvier 1984
2ème publication: 17 janvier 1984

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que TRANSPORT R.P.R. INC., ayant sa place d'affaires au C.P. 230, Cowansville, (Mississauga), QC, détenteur du permis M-300324, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

1. TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — Des frontières Québec — États-Unis (tout port d'entrée) à Acton Vale et Cowansville et retour, pour le transport de marchandises générales provenant ou destinées aux États-Unis: Pennsylvanie, Tennessee, Vermont, George, Illinois, Indiana, Iowa, Maryland, Massachusetts, Michigan, Virginie, Wisconsin, Maine, Connecticut, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Caroline du Nord, Maryland, Rhode Island, Minnesota, Caroline du Sud, Texas, Arizona, Alabama, Kansas, Nebraska, Floride, N. Dakota, Delaware, et Arkansas.

2. TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — Des frontières Québec — Ontario (tout port d'entrée) à Acton Vale et Cowansville et retour, pour le transport de marchandises générales provenant ou destinées à tous points dans la province d'Ontario pour le compte de Les Caoutchoucs Acton Ltée, J.J. Barker Company Limited et Albany International Canada Inc. seulement.

3. TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — De Lacolle à Acton Vale et Cowansville pour le transport de marchandises générales arrivant ou partant par chemin de fer à Lacolle. Provenance et destination des marchandises: États-Unis.

(tous les États mentionnés à la clause 1 du présent permis).

La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé peut s'opposer et/ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Première publication: 16 janvier 1984
Deuxième publication: 17 janvier 1984

Me Yvon Chouinard, CHOUINARD & LAFAMME, 480, Chemin St-Louis, Québec, QC G1S 1B6 = C 5630

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-12-130846-847

HELEN DUNCAN, REQUÉRANTE

—VS—
JUVÉNILE DUNCAN, INTIMÉ

PRENEZ AVIS qu'une action a été intentée contre vous par la requérante et votre copie a été produite au Greffe de la Cour.

À défaut de votre comparution et plaider dans les prochains 60 jours, jugement par défaut pourra être rendu contre vous.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430275, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERLUX TRIMMINGS INC. (ci-après appelé "le Client") 7145 rue St-Urbain, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 14 novembre 1979 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

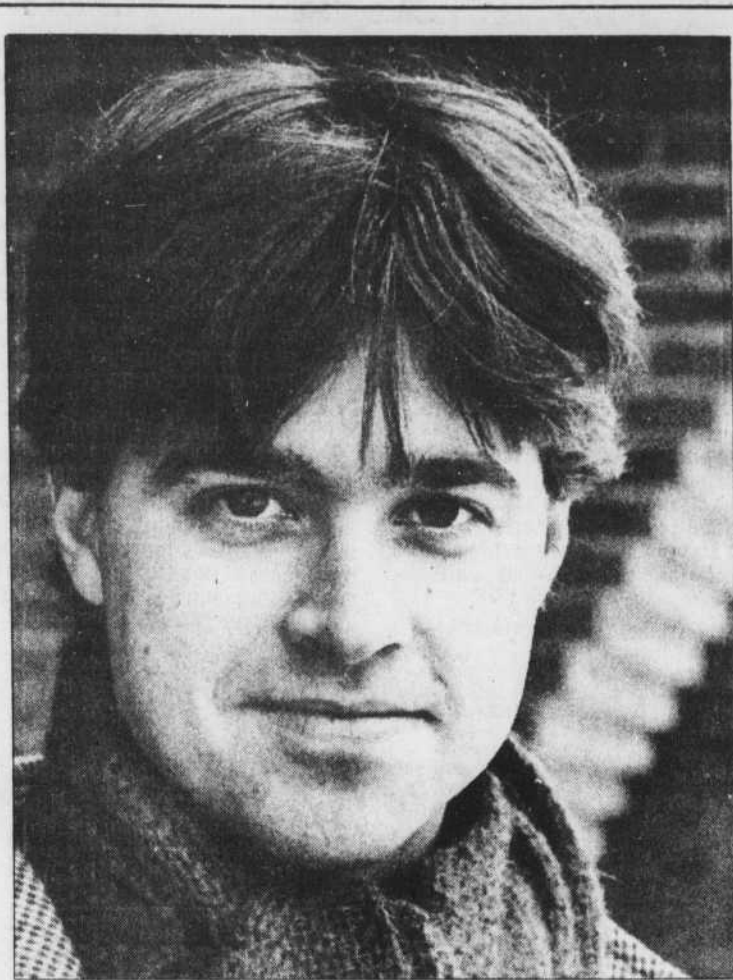
FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERNATIONAL LACES INCORPORATED (ci-après appelé "le Client"), 1261 rue Shearer, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 mars 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3023217.

FAIT ce 5e jour de janvier, 1984.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 3430280, LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (ci-après appelée "la Banque") a ré

ARTS ET SPECTACLES



Gilbert Turp

(Photo Jacques Grenier)

Gilbert Turp : les cauchemars des nouveaux auteurs

par Robert Lévesque

« Notre génération n'a pas besoin d'envisager la politique au premier degré, de se coller à l'anecdote, comme les générations d'avant 1980. »

Gilbert Turp, acteur, traducteur, auteur, la vingtaine occupée, prétend que le virage pris en 1980, avec l'échec du référendum, la mort du nationalisme et le réalignement vers des valeurs moins conservatrices et plus universelles, constitue « un changement aussi important, pour nous, que la Révolution tranquille de 60. »

« Le témoignage à rendre actuellement, c'est celui du conflit de générations, du changement radical, des ponts coupés, que l'on analysera clairement dans 20 ans. »

Gilbert Turp, dont la seconde pièce (*Les Cauchemars du grand monde*) est à l'affiche à la salle Fred-Barry dans trois versions scéniques différentes (un précédent dans le monde théâtral), explique : « On nous dit désengagés parce qu'on n'est plus péquiste, c'est ridicule. Le supposé désengagement de la jeunesse n'est qu'une lecture faussée des gens d'une autre génération. Nous sommes engagés différemment, à la recherche d'une identité plus fondamentale, parce que nous savons que le monde change quelque part, à l'intérieur de nous, pour le vrai. »

Gilbert Turp en tient pour preuve que sa pièce, écrite en 1980, n'a récolté qu'un seul commentaire (non défini) chez les directeurs de théâtre, entre autres chez Duceppe, où l'on parlait de « risque. »

Quel risque ? On ne lui a pas expliqué. « Cette attitude de peur devant le risque (ou le neuf ?) résulte d'un préjugé défavorable au spectateur de la part des directeurs des théâtres officiels, qui ne veulent pas assumer un théâtre qui ne soit pas celui d'une autre génération, en place, dans laquelle ils trouvent leurs abonnés et qu'ils auraient horreur de bousculer. »

« Dès qu'on s'éloigne d'une certaine linéarité (les exemples récents : *Syncope*, *Chryssipe*, *Passer la nuit*...), quant au texte et à la psychologie des personnages, on nous refuse », affirme Gilbert Turp, expliquant que les auteurs de sa génération en sont conscients et à écrire dans le bœuf, « à écrire pour soi, à s'autocensurer d'une certaine façon en se conformant à certains critères (nombre restreint de personnages, de lieux, etc.) qui pourraient permettre la production de leurs textes. »

« On est tous allés à New York, notre volonté de modernisme passe par là, on veut écrire différemment, et on se fait répondre que c'est trop risqué. Pire, on

nous dit : 'Fais-le, produis-toi, et si ça marche on reprendra ta pièce.' »

Ainsi, le nouveau théâtre québécois est encore condamné à respirer pauvrement, sans moyens financiers adéquats, vivant (et c'est le signe de sa force) de l'ardeur de ses artisans, comédiens, auteurs, scénographes, techniciens travaillant sous le seuil de la décence financière, consacrant trois mois à un texte auquel on croit, pour des revenus symboliques.

Ce n'est pas qu'on cherche à s'enrichir, souligne Turp, expliquant qu'à cet égard aussi quelque chose a changé quelque part. Mais des conditions économiques normales permettraient d'investir dans la poursuite des expériences théâtrales avec un suivi nécessaire à la démarche créatrice.

Dans *Les Cauchemars du grand monde*, le personnage central, un médecin d'Outremont, la quarantaine désemparée, vit entre hôpital, alcool, maîtresse et fils (à ses yeux) dépravé. La pièce, à l'issue de laquelle il se suicidera, est l'engrenage de la dépression, la remise en question de son système de valeurs. De façon brechtienne (Turp a traduit *La Bonne Âme de Se-Tchouan*, *Mère Courage* et *L'Opéra de quat'sous*, et il compte traduire le *Petit Organon*), on assiste au passage vers la mort d'un homme qui refuse de voir que le monde a changé.

« Le docteur Vendôme représente le côté autodestructeur de l'élite québécoise, explique Turp. Lors du référendum, j'ai ressenti ce drame dans l'affaire des Yvettes, où cette élite, aveuglée, a encouragé les femmes à clamer haut leur aliénation. Les Yvettes ne méritaient pas ce mépris d'une génération d'hommes tournés vers le passé pour s'accrocher à des valeurs réactionnaires, violentes. »

Selon Turp, les voix actuelles de la dramaturgie québécoise, post-nationaliste, plus ancrée dans le sort humain, sont bloquées aux portes des théâtres subventionnés. Il faut aller les entendre à Fred-Barry, à l'Atelier continu, où les créateurs paient de leur poche le droit d'être entendus puisqu'ils n'ont pas utilisé les petites subventions (dans ce cas-ci une somme du programme Explorations du Conseil des arts du Canada, et une partie de l'argent qu'Ottawa et Québec accordent au théâtre Petit-à-Petit), il ne reste plus rien à investir dans le projet suivant. Tout est toujours à recommencer, à zéro.

Faisons une exception, toutefois, pour le Théâtre d'aujourd'hui, le plus jeune des jeunes théâtres qui sait encore prendre des « risques. »

est, rue Ontario.

La Magie de l'art, 1235, rue Guy, présente jusqu'au 30 janvier les pas- sés de deux Montréalais : Deirdre McCay et Elizabeth Whalley, qui ont décidé d'explorer les

lieux de divertissement de Montréal pour les illustrer dans quelque 25 toiles.

Dans la série *Les Grands Explorateurs*, Patrick Moreau présentera, ce soir et jusqu'au 16 janvier, un film et des commentaires sur l'île de Ceylan, au théâtre Arlequin, 1004 est, rue Saint-Catherine, et les 28 et 29 janvier, 1er et 3 février à la salle André-Mathieu de Laval.

Une soirée de lecture de poésie aura lieu ce soir à 20 h 30, par le poète et auteur Ron Butlin, à l'université Concordia, 1455 ouest, boulevard de Maisonneuve, salle 762.

« Dossiers de presse » et « Impacts » à Radio-Canada Du regard critique à la vision futuriste

par Jules Richard

La télévision de Radio-Canada serait-elle en train de sortir de l'ornière de l'information traditionnelle ? En tout cas, les deux nouvelles émissions d'information : *Dossiers de presse* et *Impacts*, ont en commun une vision différente, un nouveau regard sur l'actualité, un souffle nouveau qui était bienvenu à la télévision d'État.

Dossiers de presse, la toute nouvelle série animée par Florian Sauvageau (dimanche à 18 h 30), s'attaque à un projet à la fois audacieux et original, du moins à la télévision canadienne. Vaguement inspirée de l'émission américaine *The Inside Story*, *Dossiers de presse* s'intéresse, avant tout, au traitement de l'actualité dans les médias. Une émission d'information sur l'information qui compte puiser à même l'actualité ses meilleurs exemples.

« Il ne s'agit pas du tout, explique Florian Sauvageau, de faire le procès d'un journal en particulier ou d'une station de radio ou de télévision, à moins que l'actualité ne le justifie. Pas question, non plus, de donner un cours sur le bon et le mauvais journalisme. »

L'émission propose, avant tout, une réflexion sur le contenu de l'information, ses forces et ses faiblesses, une lecture critique de l'actualité vue et commentée par les médias. On parle souvent des médias en termes d'entreprises économiques, rarement en tant que miroir fidèle ou déformant de la réalité, encore plus rarement en tant que pouvoir. Voilà enfin l'occasion de combler cette lacune.

L'émission s'adresse à ceux qui désirent lire entre les lignes et vise avant tout à développer un sens critique de la part du public à l'endroit de l'information qui leur est transmise quotidiennement, précise l'animateur.

Entreprise de démystification suicidaire ? Pas nécessairement. Puisque les journalistes commentent et critiquent quotidiennement l'actualité, pourquoi l'information ne serait-elle pas interrogée, à son tour, sur ses modes de fonctionnement ?

La première émission de la série traitait d'un sujet particulièrement chaud ces temps-ci : les rapports des médias avec la justice. Entre la notion de droit du public à l'information et ce que les juges n'hésitent plus à qualifier d'entrave à la justice, la frontière est souvent ténue.



Florian Sauvageau

(Photo André Lecocq)

La liberté de presse est-elle plus grande aux États-Unis que chez nous ? Peut-on véritablement parler de « libéralisme de la presse » comme le laissent volontiers entendre un juge de la Cour supérieure de Montréal ? La question morale posée par la publication de certaines photos d'accusés et de victimes lors de procès devrait-elle être régie par un code de déontologie ? Autant de questions qui ont malheureusement été soulevées trop rapidement.

Au moment où le débat commen-

çait vraiment à s'animer entre le journaliste Richard Desmarais et Me Robert Sacchitelle, avocat à l'Aide juridique, c'était déjà le temps de se dire bonsoir. La télévision est-elle éternellement condamnée à un traitement superficiel de l'information, par manque de temps ou de moyens ? Voilà une question qui mériterait peut-être d'être soulevée au cours de la série.

L'émission de dimanche (qui est maintenant diffusée en reprise le lundi à 23 h 45) avait pour thème « Que savons-nous de l'Union soviétique ? », juste au moment où débute, à Stockholm, la conférence internationale sur le désarmement et où, on le sait, l'URSS joue un rôle de premier plan. La vision soviétique qui nous parvient par les grandes agences comme Associated Press n'est-elle pas, en définitive, un regard américain ? Parmi les sujets qui seront abordés au cours des prochaines semaines (la série comprend 12 émissions), mentionnons, entre autres, le journalisme sportif.

Dans une toute autre optique, le nouveau magazine d'information *Impacts*, qui remplace désormais la case laissée libre à l'horaire par le départ de *Noir sur blanc* la saison dernière (samedi à 18 heures), a décidé de se tourner résolument vers l'avenir. Il ne s'agit pas, toutefois, de science-fiction ou de fantaisie. Plutôt que de suivre de façon directe l'actualité nationale et internationale

(mandat déjà couvert par *Le Point*), *Impacts* va un peu plus loin et s'engage dans des avenues prospectives, aussi bien dans le domaine de l'économie que ceux de la politique ou de l'art.

L'émission a fait son apparition à Radio-Canada sans tambours ni trompettes. On ne s'attendait à rien de particulier et voilà que le résultat est particulièrement intéressant. L'animateur, Robert-Guy Scully, qui fait ses débuts à la télévision, propose chaque semaine des débats qui dépassent l'actualité quotidienne et soulèvent des grandes questions importantes pour l'avenir de la société, autant au niveau des nouvelles technologies que des nouvelles mentalités.

Impacts réunit des spécialistes qui traitent des nouveaux courants, des nouvelles idées ; l'équipe semble à l'affût des événements annonciateurs de changements. Une émission bien ficelée, intelligente et qui réussit à être intéressante malgré son format assez rigide et son budget, paraît-il, relativement moyen par rapport aux autres émissions d'information.

Esprons seulement qu'avec cette perspective futuriste, on réussira à alimenter sans trop de difficultés le contenu hebdomadaire de l'émission, ce qui n'est pas nécessairement évident. Suivre l'actualité, c'est une chose ; vouloir la devancer, c'est une tout autre histoire.

Nouvelles du cinéma

Selon l'AFP

La mise aux enchères des studios Zoetrope de Francis Ford Coppola connaîtra-t-elle son épilogue le 10 février prochain ? Un accord est intervenu, fin décembre, pour les mettre en vente à cette date, mais ce ne serait pas la première fois que Coppola bénéficie d'un sursis.

La mise à prix minimum a été fixée à \$12,2 millions, ce qui permettrait à la banque Security Pacific National de recouvrer les \$8 millions dus par Coppola. Deux financiers américains, Robert Sonnenblick et Jerry Kramer, qui avaient déjà fait une offre d'achat en septembre dernier de plus de \$16 millions, seraient toujours sur les rangs.

Gene Kelly produit en ce moment

That's Dancing, film de montage réunissant les grands numéros de danses de l'histoire du cinéma. Le film, qui doit sortir aux États-Unis l'été prochain, aura notamment comme narrateurs-danseurs, outre Gene Kelly, Mikhail Baryshnikov, Liza Minnelli et Sammy Davis.

Pour son dernier film *Can She Bake a Cherry Pie* ? (Peut-elle faire une tarte aux cerises ?), l'actrice Karen Black, qui tournait sous la direction d'un copain, Henry Jaglom, avait accepté un cachet de \$1,038. Le film a été bien accueilli par la critique, mais beaucoup moins bien par le syndicat des acteurs, car son équipe n'était pas syndiquée. Résultat : le syndicat des acteurs a condamné Karen Black à une amende, comme par hasard, de \$1,038.

CINÉMA

CHAMPLAIN I: (271-1103) —

« M. maman, le roi du foyer » 7 h 10, 9 h 25.

CHAMPLAIN II: — « Quand faut y aller, faut y aller » 7 h 10, 9 h 25.

CINÉMA DE PARIS: — « Chéri » 9 h 40, 11 h 15, 13 h 40, 15 h 15, 17 h 40, 19 h 15.

CINÉMA THÉÂTRE: (842-9763) — « Relache ».

CINÉPLEX I: (849-4518) — « The big chill » 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CINÉPLEX II: — « Rear window » 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35.

CINÉPLEX III: — « All the right moves » 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 45, 9 h 35.

CINÉPLEX IV: — « Risky business » 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 20.

CINÉPLEX V: — « Tender mercies » 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.

CINÉPLEX VI: — « Heat and dust » 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 40.

CINÉPLEX VII: — « D.C. cab » 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.

CINÉPLEX VIII: — « Educating Rita » 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉPLEX IX: — « The king of comedy » 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — « Les aventures de Bernard et Bianca » 1 h 15, 3 h 25, 5 h 10, 7 h 45, 9 h 55.

CINÉMA MONTRÉAL II: — « Au nom de tous les miens » 12 h 55, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.

CINÉMA MONTRÉAL III: — « Le caméléon de la mort » 9 h 10, 11 h 15, 13 h 15, 15 h 15.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « Les deux sont tombés sur la tête » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) —

« Au nom de tous les miens » 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30.

COMPLEXE DES JARDINS II: — « Le petit prince » et un court métrage, 12 h 15, 14 h 00, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 15, 21 h 00.

COMPLEXE DES JARDINS III: — « Pensionnaire très spécial » 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05.

COMPLEXE DES JARDINS IV: — « Fantômes interdits » 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.

COMPLEXE DES JARDINS V: — « Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS VI: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS VII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS VIII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS IX: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS X: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XI: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XIII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XIV: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XV: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XVI: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XVII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XVIII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XIX: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XX: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXI: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXIII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXIV: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXV: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXVI: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXVII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS XXVIII: — « Les aventures de Bernard et Bianca » 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, « Staying alive » 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

John McEnroe redevient le numéro un au Masters

NEW YORK (AP-AFP) — John McEnroe est bien le plus fort actuellement. Il l'a prouvé hier au Madison Square Garden de New York, en remportant le tournoi des Maîtres qui réunit chaque année les meilleurs tennismen du monde. Il a battu en finale celui qui espérait remporter un troisième titre consécutif dans cette épreuve, le Tchèque Ivan Lendl, en trois sets assez nets: 6-3, 6-4 et 6-4.

Pour McEnroe, qui avait gagné le tournoi en 1979, c'est donc la grande revanche: ces deux dernières années, il avait échoué au tournoi des Maîtres devant Lendl, l'année dernière en finale et l'année précédente en demi-finale.

Pour le génial newyorkais, qui a

une nouvelle fois fait étalage de son talent, cette victoire représente un chèque de \$100.000 (contre \$60.000 au vaincu).

« D'abord, ça ne fait pas de mal de recevoir un chèque de \$100.000, a dit McEnroe après sa victoire. Cette année, je voudrais encore m'améliorer, ne pas être blessé et être moins impliqué dans des incidents. Je pense qu'il s'agissait d'un match important qui devait décider du titre mondial, à ce qu'il paraît. »

Plus que l'argent, en effet, la victoire de McEnroe représente la confirmation qu'il est bien le n°1 actuellement.

Tout au long de l'année on pouvait en effet se poser la question: qui était le meilleur? Chaque grand

avait remporté son tournoi: Noah, Roland-Garros; McEnroe, Wimbledon; Connors, Flushing Meadow; et Wilander, l'Australie. Et Lendl s'apprêtait à se mettre sur les rangs pour une impressionnante passe de trois au tournoi des Maîtres.

McEnroe ne l'a pas voulu. Maître du court, agile comme un chat, il a distillé ses coups de patte et a complètement neutralisé le jeu régulier et brillant de Lendl, pourtant toujours très à l'aise sur le court rapide et dur du Madison Square Garden.

Pour le Tchèque Lendl, c'est la troisième déception de taille en trois grandes occasions consécutives: trois défaites en finale à Flushing Meadow (contre Connors), aux Internationaux d'Australie (contre Wilander), et au tournoi des Maîtres.

McEnroe a pratiquement fait ce qu'il a voulu, face à son adversaire. Son service a notamment été une nouvelle fois l'une de ses grandes armes: six as, et de nombreux autres services gagnants.

À la volée, il n'a fait que peu de fautes. Lendl n'a pourtant pas mal joué du tout, au contraire: quatre as, et des remises toujours très puissantes et très impressionnantes.

Preuve supplémentaire de sa bonne résistance et de la qualité du match, dans seulement six jeux au cours de la partie l'un des deux adversaires a été en mesure de prendre le service de l'autre: McEnroe l'a réussi trois fois (au sixième jeu du premier set, au troisième jeu du deuxième set, et au troisième jeu du

troisième set); Lendl l'a raté trois fois (une fois dans chaque set).

« Avant le match, a expliqué McEnroe, j'espérais avoir un bon pourcentage de premières balles de services. Cinquante pour cent sont insuffisants. Il me faut 60 à 65 pour cent, ce que j'ai d'ailleurs fait. Il me fallait déséquilibrer Lendl et le maintenir sous pression. »

« Je me sentais si bien, en servant, en volleyant, que j'ai pris plus de risques que d'habitude, a poursuivi le vainqueur. Je ne l'ai pas complètement dominé, car je n'ai pas senti la possibilité de gagner tous ses services. J'ai changé souvent de rythme, pour laisser planer le doute dans son esprit. »

« Il a très très bien joué, très très

bien servi, sa volée me maintenant au fond du court, a pour sa part convenu Lendl. En plus, j'étais souvent en retard sur la balle. Je ne pouvais pas contrôler le match. Je ne pense pas avoir joué à mon meilleur niveau, ni avoir fait un mauvais match. Je n'ai perdu mon service que trois fois. Il n'y a rien à redire. Il n'y a pas à être découragé par quelqu'un jouant si bien. Je finirai bien par gagner un tournoi du Grand Chelem. »

Parfois héroïque mais inférieur, Lendl n'a rien pu faire pour changer l'issue du match: face à un McEnroe au sommet de son art, il n'existe aucun tennismen au monde, actuellement, en état de résister. Et c'était le cas hier, au cours de ce match qui a duré environ deux heures.

Un Américain 1er, Athans 5e

Podborski et Brooker furieux

WENGEN, Suisse (PC) — Gary Athans, de Kelowna en Colombie-Britannique, savourait sa cinquième place dans la descente de Wengen en Suisse, comptant pour la Coupe du monde de ski alpin, mais les meilleurs descendeurs de l'équipe canadienne étaient furieux qu'on ait présenté l'épreuve.

Les favoris d'avant-course ont terminé à l'arrière du peloton, gagné par l'Américain Bill Johnson en 2:10.89 minutes. Johnson, un ancien champion de la Coupe d'Europe, est devenu le premier Américain à remporter une descente comptant pour la Coupe du monde.

Troisième victoire pour Hess

MARIBOR, Yougoslavie (AFP) — La Suissesse Erika Hess, pour la troisième fois de la saison, est montée sur la plus haute marche d'un podium hier, à l'issue du slalom de Maribor comptant pour la Coupe du monde de ski alpin et disputé au lendemain de celui de Badgastein.

Occupant le huitième rang après la première manche, la Suissesse s'est montrée audacieuse dans la seconde, pour devancer les Américaines Tamara McKinney et Christin Cooper. Cooper avait réalisé le meilleur temps de la première manche.

Hess, gagnante de la Coupe du monde de slalom au cours des trois dernières années, ne l'a emporté que par six centièmes de seconde, grâce à un temps combiné de 1:26.94 minute, devant McKinney (1:27.00).

« Je suis vraiment déçu pour vous, a dit Hess en voyant les deux Américaines après la course. Je ne peux le croire. »

« Je suis surprise de ce résultat parce que j'ai commis une faute au départ de la seconde manche, a précisé Hess. Mais j'avais décidé de tout risquer. J'ai cru, en plusieurs occasions, que j'allais chuter. »

McKinney a quant à elle dit: « Je suis très contente de mon résultat car j'ai commis deux fautes sur le premier parcours. Je ne suis pas trop déçu d'avoir perdu, même si je croyais bien avoir gagné après avoir battu le temps de Christin. C'est un vrai miracle que je me sois aussi bien classée. Je me sens bien en slalom et j'arrive en forme, ce qui est le plus important avant les compétitions olympiques de Sarajevo. »

La course yougoslave n'a pas été la réplique de celle organisée en Autriche samedi, puisque la Française Perrine Pelen et l'Autrichienne Roswitha Steiner, respectivement première et deuxième 24 heures plus tôt, ont été contraintes à l'abandon hier.

En revanche, McKinney et surtout Hess, quelque peu en retrait samedi (quatrième et neuvième) ont bien redressé la situation en retrouvant l'allant et la précision qui avaient caractérisé leur duel en Coupe du monde, la saison dernière.

Hess avait finalement battu McKinney dans la spécialité du slalom et ce sont donc ces deux meilleures skieuses mondiales de l'hiver précédent qui ont pris l'ascendant sur leurs rivaux dans l'épreuve de Maribor.

L'une et l'autre ont opportunément redressé la barre dans la double optique des Jeux olympiques et, surtout, de la Coupe du monde, la Liechtensteinoise Hanni Wenzel ayant pris hier une excellente quatrième place.

Le retard de Tamara McKinney, au classement général de la compétition internationale qu'elle avait inscrit en 1983 à son palmarès, commençait en effet à être préoccupant. Quant à Erika Hess, après un début de saison en fanfare (succès dans le slalom de Kranjska Gora, en Yougoslavie, et dans le slalom géant de Val d'Isère, en France), elle paraissait depuis sinon en difficulté, du moins quelque peu à la peine.

Voici le classement général de la Coupe du monde: 1. Hanni Wenzel (Lie) 189 pts; 2. Irene Epple (RFA) 173; 3. Erika Hess (Sui) 169; 4. Olga Charvatova (Tch) 112; 5. Tamara McKinney (E-U) 106; 6. Michela Figini (Sui) 104; 7. Maria Walliser (Sui) 100; 8. Christin Cooper (E-U) 88; 9. Gerry Sorensen (Can) 84; 10. Lea Soelkner (Aut) 82.

L'autrichien Anton Steiner a pris la deuxième place en 2:11.00, devant son compatriote Erwin Resch (2:11.06).

Des chutes de neige et du brouillard ont rendu le parcours dangereux et les résultats montrent que les derniers skieurs prenant le départ ont eu un net avantage sur les fètes d'affiche.

Partant au sixième rang, l'Ontarien Todd Brooker, de Paris, a fini 21e, en 2:12.69. C'était la première fois cette saison que Brooker ne terminait pas parmi les 10 premiers. Le Torontois Steve Podborski a été le huitième à prendre le départ et il a terminé 20e, en 2:12.56. Il s'agissait de sa pire performance de la saison.

Le favori, le Suisse Pirmin Zurbriggen a pris la sixième place, tandis que son compatriote Urs Raebler, le meneur au classement général de la Coupe du monde, a fini 15e.

Athans, qui est parti en 44e position, a quant à lui amélioré ses chances de mériter une place au sein de l'équipe « A » de descente du Canada.

« Je savais que tout allait bien, a dit Athans, dont le temps de 2:11.52 aurait pu être meilleur s'il n'avait pas chuté tout près du fil d'arrivée. J'ai gardé mes mains basses et j'ai été très agressif. »

« Vers la fin, j'ai commis une erreur, a ajouté Athans. J'ai pris le dernier virage un peu trop tard. J'étais trop excité. Au sommet, j'avais entendu dire que le parcours était devenu plus rapide pour les derniers compétiteurs. »

« J'ai très bien couru. Si je n'avais pas commis cette erreur, j'aurais peut-être gagné. »

Podborski et Brooker ont pour leur part souligné que les conditions atmosphériques avaient donné un avantage injuste aux derniers compétiteurs.

« Ce fut une course ridicule, a dit Podborski, l'ancien champion de la Coupe du monde de descente. Le numéro de départ primait sur le talent, aujourd'hui. »

« Les gars portant des dossards dans la cinquantaine ont terminé devant moi. Ces déclarations me feront peut-être passer pour un mauvais perdant, mais que puis-je dire d'autre? Comme les conditions n'étaient pas assez dangereuses pour que quelqu'un se tue, les organisateurs ont décidé de présenter l'épreuve. Ce fut injuste. »

Brooker a tenu des propos semblables à ceux de Podborski.

« Je ne comprends pas pourquoi, compte tenu des mauvaises conditions, la course a eu lieu, a déclaré Brooker. Ce fut vraiment dégueulasse. »

« Il neigait abondamment en haut de parcours. Il est tombé des tonnes de nouvelle neige. La visibilité était nulle. »

« J'avais déjà deux secondes de retard après 40 secondes de course, a-t-il ajouté. Il est inutile de commettre ma course. J'essayais tout simplement de suivre les pistes, lorsque j'étais en mesure de les trouver. Des compétitions semblables n'apportent rien de bon à ce sport. »

Le Québécois Paul Boivin, de Saint-Lambert, a quant à lui réussi le deuxième temps intermédiaire, mais une grosse erreur à la suite d'un saut l'a fait sortir de piste. Il a finalement pris la 28e en 2:13.05.

Les autres canadiens en lice ont terminé comme suit: Chris Kent, de Calgary, 36e (2:13.59); Scott Shaver, d'Ottawa et Robin McLeish, de Kanata en Ontario, 54es (2:14.46); Chris McIver, de Vancouver, 57e (2:14.65); et Don Stevens, de Rossland en Colombie-Britannique, 69e (2:15.76).

En analysant les résultats, l'entraîneur de l'équipe canadienne, Joey Lavigne, d'Ottawa, a tenté de relativiser la performance d'Athans.

« Gary a fait une bonne course et je ne veux rien lui enlever, mais je crois que si les conditions avaient été différentes, il n'aurait probablement pas terminé cinquième, a dit Lavigne. À la place de Steve ou de Todd, je serais aussi furieux. »

« Les coureurs sont tous là pour donner le meilleur d'eux-mêmes et l'épreuve d'aujourd'hui tenait du ridicule. » 10.89 minutes

Voici le classement de la Coupe du monde de descente: 1. Raebler, 75 points; 2. Resch, 60; 3. Weirather, 55; 4. Heinzer, 52; 5. Brooker, 50; 6. Klammer, 48; 7. Podborski, 39; 8. Mail, 27; 9. Johnson, 25; 10. Meli, 22; 11. Steiner et Peter Wirsberger, Autrichiens, 20; 13. Conradin Cathomen, Suisse, 19; 15. Gerhard Pfaffenbichler, Autrichien, 16; 17. Athans, 12; 26. Boivin, 7.



Gary Athans de Kelowna, C.-B., a réalisé son meilleur résultat en Coupe du monde en terminant cinquième de la descente de Wengen, hier.

(Photolaser AP)

Les Mariners renoncent à Rose

SEATTLE (AP) — La direction des Mariners de Seattle a laissé savoir samedi qu'elle abandonnait ses démarches dans le but de mettre sous contrat le vétéran Pete Rose, ouvrant ainsi toute grande la voie aux Expos, désireux d'embaucher le premier-but de 43 ans.

« Nous ne pourrions bâtir notre équipe autour de Rose, a expliqué Chuck Armstrong, le président des Mariners. Nous ne voulons pas nous engager dans des investissements à court terme. Le temps est venu pour nous de produire nos étoiles. »

Hal Keller, le directeur général des Mariners, a avisé Reuven Katz,

l'agent négociateur de Rose, de la décision.

« La décision a été très difficile à prendre, a convenu Keller. Mais le désir de Rose d'être titulaire a refroidi notre enthousiasme. »

Les Mariners consentaient à offrir un pacte d'une année au montant de \$600.000 à Rose. Les deux parties n'ont cependant pas discuté de l'aspect financier, aux dires du quotidien Seattle Times.

Rose n'a besoin que de 201 coups sûrs pour rejoindre Ty Cobb, le détenteur du record dans l'histoire du baseball en vertu de 4,191.

Mancini conserve son titre contre Chacon

RENO, Nevada (AP) — L'Américain Ray « Boom Boom » Mancini a mitraillé son compatriote Bobby Chacon de coups à la tête et au visage jusqu'à ce que l'arbitre Richard Steele s'interpose à 1:17 du troisième assaut pour ainsi conserver le titre de poids léger de l'Association mondiale de la boxe.

Même s'il a rapidement pris fin, le combat, prévu pour 15 rondes, s'est avéré une guerre, les deux boxeurs y mettant toutes leurs énergies. Cependant, Mancini, âgé de 22 ans et de dix années le cadet de l'aspirant, était trop fort pour Chacon, qui tentait de conquérir un troisième titre en carrière.

Mancini a repoussé Chacon dans les câbles lors de la troisième ronde et l'a atteint solidement à l'aide d'une solide gauche en plus de le marteler à la tête et au corps. Chacon a tenté de se redresser, mais il

semblait meurtri lorsque l'arbitre a mis un terme aux hostilités.

Les 11,104 spectateurs ont conspué la décision de l'arbitre, mais Mancini dominait outrageusement. « J'ai cessé le combat parce que Bobby avait suffisamment écopé », expliquait Steele.

« Il (Chacon) est mon idole. C'est un fier compétiteur », clamait Mancini, au terme de sa victoire, sa 29e, dont 23 par mise hors de combat, en carrière professionnelle. Chacon, lui, écopait d'un septième revers en 60 combats. Son dossier est également entaché d'un verdict nul.

D'autre part, l'Américain Milton McCrory n'a éprouvé aucune difficulté à conserver son titre de champion du monde des mi-moyens (version W.B.C.) en triomphant avant l'absence de son courageux compatriote Milton Guest par arrêt de l'arbitre à la sixième reprise, samedi à Sterling Heights (Michigan).

Pierre Harvey est le héros d'un « bien cuit »

QUEBEC (PC) — Le champion canadien de ski de fond, Pierre Harvey, n'est pas parti seul hier pour Sarajevo où il se mesurera aux meilleurs fondeurs du monde lors des Jeux olympiques, le mois prochain.

Ils étaient au-delà de 500 personnes hier matin au Château Frontenac pour venir encourager et aider financièrement l'athlète de Stoneham, en banlieue nord de Québec. Les organisateurs avaient adopté la formule du « bien cuit » pour rendre hommage à Harvey et lui témoigner toute la reconnaissance de ses concitoyens.

On s'est bien amusé à ses dépens, mais tous ceux qui ont pris la parole ont souhaité la meilleure des chances au champion et, si possible, une médaille. Le héros de la fête a été très touché de cette marque d'amitié et de confiance et il a promis de ne ménager aucun effort pour récompenser ses amis et supporters.

La haute direction et quelques joueurs des Nordiques, des représentants de divers milieux de Québec,

plusieurs citoyens et enfants ont fait de cette rencontre une véritable fête de famille autour de l'athlète originaire de Rimouski.

Le coût était de \$25 par personne et la moitié de ces fonds allaient à Pierre Harvey. La Brasserie O'Keefe a donné \$5.000, le gouvernement du Québec, \$4.900, les sept maires de la communauté urbaine de Québec y sont allés d'un montant personnel en groupe de \$1.000.

Il reste 15 jours à la campagne de financement qui aidera Harvey à défrayer ses dépenses en Europe et, surtout, à se concentrer sur son entraînement sans se soucier de ses obligations financières.

« Très ému, Harvey a remercié chaleureusement son auditoire et ceux qui ont souscrit au fonds. « C'est la première fois que je vois autant de yeux braqués sur moi et je ne saurais vous dire comment ça fait chaud au cœur de se savoir appuyé de la sorte. Tout ce que j'espère, c'est de ne pas vous décevoir à Sarajevo », a-t-il dit.

En patinage artistique à Regina

Des championnats extraordinaires!

REGINA (PC) — Au moment où se terminait leur programme long, samedi soir à Regina, Lloyd Eisler a saisi sa partenaire Katherina Matousek et l'a serrée fermement contre lui au centre de la patinoire.

Cette démonstration de joie ne faisait évidemment partie du programme, mais elle a procuré une fin appropriée aux meilleurs champions canadiens de patinage artistique depuis plusieurs années.

« J'étais tout simplement heureux de voir que nous avions si bien fait, » a dit Eisler, un jeune homme de 20 ans originaire de Hamilton en Ontario, qui pouvait difficilement contenir ses larmes.

Lorsqu'on a annoncé qu'ils étaient les nouveaux champions canadiens, ce fut au tour de Matousek de démontrer sa joie. La jeune fille de Vancouver, âgée de 19 ans, a sauté de joie et embrassé tout le monde qui l'entourait.

Eisler et Matousek furent les seuls nouveaux champions canadiens de la compétition, au niveau senior. Leur tâche a été facilitée par le retrait des champions des cinq dernières années, les Ontariens Barbara Underhill, d'Oshawa, et Paul Martini, de Woodbridge.

« Leur absence ne nous a pas préoccupé, a dit Eisler. Nous voulions simplement montrer que ne pouvions aussi atteindre un certain standard d'excellence et nous l'avons fait. »

Melinda Kunhegyi, de Burlington en Ontario et Lydon Johnston, de Hamiota au Manitoba, ont pris la deuxième place, devant la Montréalaise Cynthia Coull et l'Ontarien Mark Rowsom, de Chatham.

Les autres champions défendants ont tous conservé leur titre — Brian Orser chez les hommes, Kay Thomson chez les dames et Tracy Wilson ainsi que Rob McCall en danse.

Orser, qui est originaire de Penetanguishen en Ontario, est tombé à deux reprises durant son programme long. C'est la première fois de sa carrière qu'il tombait deux fois dans un seul programme, mais il a tout de même été couronné champion pour une quatrième année de suite.

Gary Beacom, de Toronto, le meneur avant le programme long, était le favori du public en raison de son numéro original, mais il a admis, après avoir terminé deuxième, que ses sauts n'avaient pas été très bons.

« Mais mes chances de victoires n'étaient pas tellement grandes, a ajouté Beacom. Je voulais mieux patiner que lui (Orser), mais il aurait fallu que je sois parfait pour le vaincre. »

Orser, qui avait enlevé le titre à

Brian Pockar en 1981, n'était toutefois pas d'accord avec Beacom.

« Si Gary avait été parfait, il aurait sûrement gagné parce que je lui ai ouvert la porte. Il avait une attitude perdante s'il était certain de terminer deuxième. »

Gordon Forbes, d'Ottawa, a pris la troisième place.

En danse, les champions n'ont laissé aucun doute. Wilson, de Port Moody en Colombie-Britannique et McCall, de Dartmouth en Nouvelle-Écosse, ont tout bonnement dominé leurs rivaux grâce à une performance qui a tenu les 6.000 spectateurs en haleine du début à la fin.

Les Torontois Kelly Johnson et John Thomas ont terminé deuxième, devant Karyn et Rod Garosino, de Calgary.

Elizabeth Manley, d'Ottawa, avait pris la deuxième place chez les dames, vendredi soir, devant Coull.

Voici les sélectionnés qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques de Sarajevo le mois prochain: messieurs: Brian Orser, Gary Beacom, et le junior Jaimee Eggleton. Dames: Kay Thomson, Elizabeth Manley; remplaçante: Charlene Wong. Couples: Barbara Underhill-Paul Martini, Katherina Matousek-Lloyd Eisler, Melinda Kunhegyi-Lydon Johnston; remplaçants: Cynthia Coull-Mark Rowsom. Danse: Tracy Wilson-Robert McCall, Kelly Johnson-John Thomas; remplaçants: Isabelle et Paul Duchesnay.

Mahaffey gagne en prolongation

PALM SPRINGS, Calif. (AP) — John Mahaffey a enlevé le tournoi de golf Bob Hope-Desert Classic en battant Jim Simons au deuxième trou d'un match de barrage lorsque celui-ci a raté un coup roulé de trois pieds.

Mahaffey avait forcé la prolongation en ramenant une carte de 66 et

ainsi terminer l'épreuve de 90 trous à 340, ex aequo avec Simons.

La victoire de Mahaffey, sa septième en 14 saisons au circuit de la PGA, lui a rapporté la somme de \$72.000. Simons a mérité \$43.200.

Johnny Miller, le meneur après le quatrième tour, a connu des difficultés sur les verts, et il a fini au troisième rang à 342, un coup devant Curtis Strange et Peter Jacobsen.

Jack Renner, Gary Koch et Tim Morris suivent à 344.



La Suissesse Conny Kissling, ci-haut, et Yves Laroche, de Lac Beauport, ont remporté hier les épreuves féminine et masculine de sauts de la Coupe du monde de ski acrobatique disputées à Stoneham.

(Photolaser CP)

SPORTS

Le Canadien perd contre les Devils

Lafleur et Sévigny pointés du doigt

par Daniel Caza

(PC) — Bob Berry avait prévenu ses joueurs que le match contre les Devils du New Jersey — les « Mickey Mouse » de la Ligue nationale — allait être dur, serré, et qu'ils devaient être tout à fait prêts à faire face à la musique. Mais ils ne l'ont pas cru.

Résultat: une affreuse défaite de 3-1 contre le pire club de la ligue.

« Les joueurs ont pris les Devils à la légère, a déclaré Berry, moins fermes sur lui-même qu'a l'accoutumée dans les circonstances. Pour espérer l'emporter en jouant de la sorte, il faut être chanceux. Très chanceux. Malheureusement, ils (les Devils) n'ont pas fait beaucoup d'erreurs. »

Il est vrai que les Devils n'ont pas cédé tellement d'espace de manœuvre au Canadien. Berry était le pre-

mier à le reconnaître. Cependant, il estimait que le total de 34 tirs dirigés par les siens représentait une bonne indication de leur travail.

Mais lorsqu'on lui a fait remarquer que peu d'entre eux avaient été dangereux, il a répondu avec une... question.

« Et combien des 16 tirs des Devils ont réellement menacés? a-t-il dit. Trois, vous croyez? Moi pas. »

Bien que le gardien de but Chico Resch ait dit avoir connu un match « très facile » devant sa cage, Berry semblait ainsi blâmer davantage Richard Sévigny et Guy Lafleur, qui ont commis les deux erreurs ayant permis le deuxième but de l'adversaire.

Il n'a pas mentionné de noms, mais il paraît commencer à en avoir ras le bol de voir ses vétérans commettre des erreurs coûteuses. Car après que Larry Robinson eut fauté à Long Island jeudi dernier, voilà que Sévigny et Lafleur péchaient eux aussi par manque de concentration.

Le capitaine Bob Gainey a analysé cette défaite de manière très réaliste. Selon lui, ce revers, aussi honteux puisse-t-il être, ne changera pas grand-chose à l'allure de la saison du Tricolore.

« Aucun triomphe ne nous a lancé sur une série de succès, a-t-il indiqué. Je ne verrais donc pas pourquoi cette défaite nous enverrait tout de suite dans les boules à mites. »

Quoi qu'il en soit, le Canadien a manqué une belle occasion de jouer au-dessus de .500.

Ian Ludvig et Tim Higgins ont scellé l'issue du match en marquant deux buts en l'espace de 14 secondes dans les derniers instants du match devant 15,992 spectateurs profondément déçus.

Ludvig a d'abord soutiré la rondelle à Guy Lafleur, qui tentait de la sortir de son territoire, avant de surprendre le gardien Richard Sévigny à l'aide d'un lancer frappé d'une quarantaine de pieds, à 18:32. Puis, à 18:46, Tim Higgins a déjoué le gardien du Canadien avec un autre tir très puissant et précis pour consacrer le triomphe.

Le gardien Glen Resch avait cependant tenu les siens dans le match un peu plus tôt lorsque le Canadien tentait désespérément de briser l'égalité de 1-1 qui avait été créée, à 16:00, par Mats Naslund. Resch a alors multiplié les meilleurs de ses 33 arrêts pour mériter la première étoile.

Le Canadien a dû se débrouiller sans les services de la recrue Alfie Turcotte, à compter du milieu de la deuxième période, ce dernier ayant subi élongation musculaire à la jambe droite.

Outre Naslund, dont le but a été chaleureusement accueilli par la

foule lorsqu'il restait seulement quatre minutes à écouler, les plus bruyants applaudissements ont été réservés à... deux adolescents qui ont fait une présence clandestine au centre de la patinoire, avant le début du dernier engagement. L'un des deux jeunes hommes était vêtu du chandail des Devils.

Devils 3, Canadien 1	
Première période	
—Aucun but.	
Pénalités — Vautour NJ, Carlson M mineurs, majeurs 7:40, Verbeek NJ 11:47, Ludvig M 18:19.	
Deuxième période	
1—NEW JERSEY: Vautour 2 (Antonovich, Bridgman) 11:29	
Pénalités — Verbeek NJ, Smith M 4:54, Cameron NJ, Tremblay M 13:01.	
Troisième période	
2—MONTREAL: Naslund 18 (Mondou) 16:00	
3—NEW JERSEY: Ludvig 14 (MacMillan, Bridgman) 18:32	
4—NEW JERSEY: Higgins 2 (MacMillan, Bridgman) 18:46	
Pénalité — Bridgman NJ 19:15.	
Tirs au but	
New Jersey 7	3
Montreal 10	9
Gardiens — Resch, New Jersey; Sévigny, Montreal.	
A — 15,992.	



Mel Bridgman des Devils du New Jersey donne l'impression d'étrangler Perry Turnbull du Canadien au cours de la première période du match de samedi au Forum. (Photolaser CP)

Steve Penney est appelé de Halifax

(PC) — La direction du Canadien a posé un geste pour le moins surprenant, au lendemain de l'échec de 3-1 contre les Devils du New Jersey, en rappelant le gardien de but Steve Penney des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse.

Il est vrai que Richard Sévigny a plutôt mal paru sur les trois buts des « Mickey Mouse » du circuit Ziegler. En considérant toutefois que ses coéquipiers sont parvenus à se constituer un petit but contre cette pauvre formation, il n'a pas été le seul à ne pas avoir offert le rendement anticipé.

Les dirigeants devaient réagir à l'insulte de samedi soir et ce sont les gardiens de but qui écopent.

« J'admets qu'il est extrêmement difficile de remporter des victoires lorsque l'attaque produit un seul but, a soutenu le pilote Bob Berry. Mais il reste que, dans la majorité des cas, une équipe a davantage besoin d'une

performance solide de son gardien que de celle d'un marqueur prolifique. »

Incapable de déterminer qui de Sévigny ou de Rick Wamsley pourrait être en mesure de se révéler en tant que gardien no 1, Berry lance un appel d'urgence à un troisième gardien.

L'ancien porte-couleurs des Cataractes de Shawinigan âgé de 22 ans possède une expérience de deux saisons et quelques mois dans les circuits professionnels.

Penney n'avait guère impressionné lors du camp d'entraînement, mais on estime qu'il est le meilleur gardien de but d'avenir de l'organisation, meilleur du moins que Greg Moffett, qui avait bien tiré son épingle du jeu à l'entraînement, et que Mark Holden, le plus expérimenté des trois, qui ne semble plus figurer dans les plans de l'équipe.

400e pour Bossy

UNIONDALE (AP) — Michael Bossy a inscrit son 400e but en carrière dans la Ligue nationale et en a préparé deux autres pour se révéler le héros du gain des Islanders de New York, 4-2, devant les Rangers de New York.

Bossy, qui a ainsi prolongé sa série avec au moins un point à 19 matches, un record personnel, a complété une stratégie de Butch Goring à 12:29 du dernier tiers et couronné le pointage en marquant son 35e but de la saison. L'aîlier droit, à sa septième année dans la LNH, est ainsi devenu le 22e joueur de l'histoire à atteindre le plateau des 400 buts.

De son côté, le gardien Roland Melanson a solidement secondé les Islanders, qui jouaient sans les ser-

vices de Bryan Trottier, Brent Suter, John Tonelli et Anders Kallur, tous blessés. Seuls Mike Allison, en première période, et Peter Sundstrom, lors d'un désavantage numérique au deuxième engagement, ont pu le déjouer.

Sundstrom a créé l'égalité, 2-2, mais Denis Potvin a départagé les deux équipes en faisant scintiller la lumière rouge quelque 35 secondes plus tard. Goring et Duane Sutter ont enfilé les autres buts des meneurs de la section Patrick qui ont ainsi porté à sept points leur avance sur les Rangers.

En comptant, Potvin et Goring ont mis fin à des disettes personnelles. Goring marquait son premier but en 11 rencontres et Potvin, son premier en 12.

SOMMAIRES

SAMEDI
Bruins 7, Penguins 3
Première période

1—BOSTON: Middleton 28 (Pederson) 10:47	
2—BOSTON: Gillis 4	

HOCKEY

Ligue Nationale

Vendredi

Buffalo 3, Edmonton 1	
Los Angeles 7	
Winnipeg 7	
Harford 3, Calgary 3	
Washington 6	
Vancouver 4	

Samedi

New Jersey 3, Montréal 1	
Boston 7, Pittsburgh 3	
Islanders 4, Rangers 2	
Buffalo 2, Detroit 1	
Philadelphie 3, Québec 3	
Chicago 2, Toronto 2	
Minnesota 4, St-Louis 2	

Hier

Edmonton 5, New Jersey 4	
Calgary 3, Washington 2	
Chicago 2, Pittsburgh 0	
Los Angeles 4, Winnipeg 4	
Harford à Vancouver	

Ce soir

Islanders à Boston	
Detroit à Rangers	
Los Angeles au Minne-	
sota	

Mardi

Philadelphie à Montréal	
Boston à Québec	
New Jersey à Harford	
Buffalo à Vancouver	
Winnipeg à Washington	
Calgary à St-Louis	

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)	b	a	pts
Gretzky, Edm.	53	80	133

Ligue Majeure du Québec

Vendredi

Laval 9, Québec 5	
Hull 5, T-Rivières 4	
Chicoutimi 4	
Shawinigan 3	
Granby 5	
Drummondville 3	
Longueuil 5	
St-Jean 4	

Hier

Drummondville 7	
Trois-Rivières 3	
Longueuil 4, Granby 1	
Verdun 9, Hull 1	
St-Jean 14, Québec 6	
Shawinigan 7, Chicoutimi 5	

Ce soir

Granby à Laval	
----------------	--

Mardi

Shawinigan à Longueuil	
------------------------	--

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)	b	a	pts
Lemieux, Lav	85	94	179
Goyette, Lav	48	66	114
Gosselin, Qué	37	62	99
Lefebvre, Qué	41	44	85
Bisson, Lav	23	62	85
Sills, Lav	42	42	84
Momesso, Sha	24	58	82
Pierre Mondou	11	29	38
Rouleau, Lon	43	38	81
Pellegrino, Lon	30	48	78
Provencher, Gb	28	48	76

Ligue Collégiale AAA

Vendredi

St-Georges 8, St-Laurent 3	
St-Hyacinthe 5, Thetford 3	

Samedi

Victoriaville 5, St-Jérôme 3	
------------------------------	--

Hier

St-Georges 5, Thetford 3	
St-Hyacinthe 8	
Victoriaville 7	
St-Laurent 4, St-Jérôme 3 (prol.)	

Gardiens

min	bc	bl	moy
Sévigny	1,217	74	1.360
Bossy	1,495	90	2.361

(Quatre buts dans un fillet désert)

(McNab, MacTavish) 12:45	
Pénalités — Hotham P 1:56, Markwart B 5:43.	

Deuxième période

3—PITTSBURGH: O'Regan 3 (Kehoe, Rissling) 0:30	
4—PITTSBURGH: Brickley 10 (Kehoe, Carlyle) 6:11 (an)	

Troisième période

5—BOSTON: O'Connell 12 (Pederson, Dufour) 8:51	
6—BOSTON: MacTavish 15 (Lapointe, Bourque) 10:51 (an)	

Pénalités

7—BOSTON: Bourque 14 (Byers, Ferguson) 13:46	
Pénalités — Rissling P, B banc (purge par DeFazio), Milbury B inc. 0:30, Lapointe B 6:06, DeFazio P min., maj., Markwart B maj. 9:09.	

Tirs au but

Pittsburgh 3	7
Boston 10	12
Gardiens — Dion, Pittsburgh; Keane, Boston. A — 14,287.	

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	44	29	12	3	201	133
BUFFALO	45	28	13	4	183	153
QUÉBEC	45	25	16	4	214	162
MONTREAL	45	21	22	2	169	168
HARTFORD	42	15	23	4	148	178

Section Lester Patrick

pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	46	30	14	2	214	158
RANGERS NY	45	25	15	5	179	168
PHILADELPHIE	44	23	14	7	193	163
WASHINGTON	46	22	21	3	161	157
PITTSBURGH	44	9	30	5	133	197
NEW JERSEY	45	10	33	2	128	199

Division Clarence Campbell

Section James Norris

pj	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA	44	22	18	4	198	199
ST-LOUIS	47	19	23	4	170	186
CHICAGO	46	18	24	4	156	170
TORONTO	45	15	24	6	177	215
DETROIT	44	15	25	4	156	190

Section Connie Smythe

pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	46	34	8	4	270	181
CALGARY	44	17	19	8	168	190
WINNIPEG	44	15	22	7	190	220
VANCOUVER	45	16	24	5	172	186
LOS ANGELES	45	14	22	9	196	211

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	47	36	11	0	344	197
LONGUEUIL	46	25	21	0	246	217
VERDUN	45	22	20	3	227	240
GRANBY	46	22	25	1	217	240
SAINT-JEAN	46	20	24	2	251	248
HULL	47	19	28	0	215	264

Section Frank Dillio

pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	46	25	21	0	221	246
DRUMMONDVILLE	48	25	23	0	234	230
SHAWINIGAN	47	24	23	0	222	212
CHICOUTIMI	49	26	1	188	248	39
TROIS-RIVIÈRES	46	14	30	2	199	254

LIGUE COLLÉGIALE AAA

pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-GEORGES	29	20	8	1	169	125
ST-HYACINTHE	30	19	10	1	165	133
THETFORD	30	16	14	0	160	141
ST-JÉRÔME	29	14	14	1	144	122
VICTORVILLE	30	12	17	1	140	167
ST-LAURENT	30	6	24	0	119	209

North Stars 4, Blues 2

Première période

1—ST. LOUIS: Federico 26 (Sutter, Mullen) 8:25 (an)	
2—MINNESOTA: A. Lawton 7 (Roberts) 13:15	

Troisième période

3—MINNESOTA: MacAdam 10 (Kehoe, Carlyle) 13:02 (an)	
Pénalités — Galtzov P 0:34, P. banc (purge par Bullard) 6:21, DeFazio P 9:29, Kluzak B 12:03, Buskas P 17:33.	

Tirs au but

Pittsburgh 3	7
Boston 10	12
Gardiens — Dion, Pittsburgh; Keane, Boston. A — 14,287.	

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	44	29	12	3	201	133
BUFFALO	45	28	13	4	183	153
QUÉBEC	45	25	16	4	214	162
MONTREAL	45	21	22	2	169	168
HARTFORD	42	15	23	4	148	178

Section Lester Patrick

pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	46	30	14	2	214	158
RANGERS NY	45	25	15	5	179	168
PHILADELPHIE	44	23	14	7	193	

Priorité aux organigrammes

VASTE joute entre pouvoirs, entre pouvoirs adultes, les travaux de la Commission parlementaire sur la réforme de l'éducation se déroulent depuis une semaine à l'Assemblée nationale du Québec. De l'éducation, cette priorité plus exigeante et plus pressée que jamais pour le Québec, pour la génération de Québécois présentement à l'école, pour la qualité de leur vie actuelle et future, on aura finalement peu entendu parler. À moins de tenir pour essentiels au progrès éducatif les procès prévisibles que se font les tenants des pouvoirs tels qu'ils sont ou tels qu'ils pourraient devenir. Ils pourraient se figer aussi tant l'abstraction autour de laquelle on est réuni pourrait s'avérer stérile pour le règlement des tâches urgentes qui sollicitent les jeunes, les parents, les intervenants du milieu scolaire et les pouvoirs publics.

Ces tâches abondent. Elles sont toutes aussi exigeantes les unes que les autres. Elles appellent toutes des investissements majeurs en recherches, en expérimentation et en interventions sociales. On pense notamment à l'intégration qualitative des enfants immigrants dans les écoles francophones, à la récupération de ce fragment de la jeunesse qui décroche du système scolaire vers l'extérieur ou à l'intérieur même du système, à l'attention soutenue, exigeante, coûteuse qu'il nous faut apporter à ce peuple grandissant des jeunes mésadaptés, ces victimes des errances de la nature mais aussi de celles de la société.

On pense de plus à la nécessité de compléter le réseau des institutions préscolaires encore largement déficitaire par rapport aux besoins connus. À l'urgence de faire une politique de l'éducation des adultes, cette zone grise ou les ressources, les projets, les énergies ont été perdus ces derniers mois.

Qui niera que la conjugaison des nouvelles technologies et des méthodes pédagogiques, la reformulation des programmes et des manuels dans les langues nouvelles, la formation des personnels qui seront versés à ces champs encore largement inconnus et en constante évolution ne constituent pas des priorités? Qui contestera l'urgence de développer des consensus sur d'éventuelles formules de vérification et de contrôle de l'apprentissage et de la qualité des services éducatifs, urgence qui a mobilisé ces dernières années les meilleures ressources chez nos voisins américains? On pourrait évoquer de plus le besoin de relever la qualité de l'enseignement du français mais aussi de la langue seconde. Celui non négligeable du renouvellement des environnements physiques, culturels et sociaux des institutions scolaires pour que l'école devienne enfin un lieu accepté de ses usagers. Un lieu qui ressemble davantage au milieu des nôtres qui s'y retrouvent quotidiennement.

De tout cela, il a été fort peu question à la Commission parlementaire. La problématique d'une réforme des structures de pouvoir ayant prévalu, les camps se sont constitués en fonction des organigrammes. Certes, ces squelettes sont nécessaires à tout système. La question posée vise l'intelligence du choix de cette problématique pour le Québec à cette étape-ci de son développement.

Tout ce débat et les priorités qui le nourrissent traduisent-ils l'essentiel de la tâche considérable qu'impose en ce moment la réalité scolaire québécoise? Fallait-il refaire en priorité l'aménagement des pouvoirs et créer un troisième niveau, celui de l'école, niveau qui s'ajoute à ceux du ministère de l'Éducation et des Commissions scolaires? Nous ne le croyons pas.

Mais pour ceux qui ne partageant pas ce point de vue et sont plutôt disposés à formuler une réponse affirmative, l'obligation de bien s'assurer que le projet gouvernemental fera ce réaménagement s'impose. Une lecture attentive du projet de loi est peu convaincante à cet égard. Cette question fera l'objet d'examen attentifs dans cette page. Des groupes d'abord séduits par les formules du Ministre découvrent sous ces dernières une effrayante consécration des pouvoirs du MEQ. Hier encore consommateurs heureux de promesses, ils craignent maintenant que le produit éventuellement livré ne réponde pas aux alléchantes descriptions initiales.

La question posée vise aussi l'éthique des travaux de la Commission parlementaire. Sous la civilité qui prévaut en apparence, les pires procédés prolifèrent: dissimulation, procès d'intention, feinte calculée, mépris des expériences, rejet de la diversité. On traite des intervenants avec grande courtoisie et on loue la qualité de leur contribution. Mais dès qu'ils ont quitté le fauteuil, on les met en pièces, on les accable subtilement par l'insinuation, la mise en contradiction, l'étonnement feint. Tout cela équivaut à la vicieuse méthode de la condamnation sans appel.

Mais quel bien recherche-t-on par le choix d'une telle démarche? Quels objectifs vise-t-on par le recours à de telles méthodes? Quelles valeurs supérieures prétend-on illustrer? Quelle climat prépare-t-on pour la communauté scolaire? pour les travaux nécessairement communs que tous ceux qui se présentent devant cette Commission devront demain conduire ensemble?

Simple joute politicienne? Mais sur ce champ devenu de bataille passent nos fils et nos filles. Ils y passent sans savoir qu'il s'y déroule de grandes manœuvres. Sans savoir aussi qu'ils pourraient bien en être les victimes et, à travers eux, le Québec de demain.

— JEAN-LOUIS ROY

On sait trop pour agir

ALBERT BRIE

LE MOT
DU
SILENCIEUX

DIEU a tout créé sauf Lui.

Dieu existe... S'il n'existait pas, Il l'aurait dit.

Dieu étant l'Être parfait, s'il a créé l'homme, c'était pour se prouver qu'il pouvait aussi créer des choses imparfaites.

B. est mort... C'est ce qu'il a réussi de plus achevé.

Une campagne devrait être lancée contre l'alphabétisme, à l'intention de ceux qui ont appris à mal écrire.

La supériorité de la mort sur la vie, c'est que mort, on l'est tout à fait; tandis qu'en vie, on l'est plus ou moins.

On n'a pas encore inventé de vice circulaire pour combattre le cercle vicieux.

La présence des autres serait

supportable, si l'on n'avait pas à subir leur compagnie.

Personne ne serait malheureux si personne n'était heureux.

De tous les assistants qui accompagnent un défunt au cimetière de son dernier repos, c'est encore le mort qui a le plus de savoir-vivre.

Lorsqu'on est perdu dans ses pensées, on n'est pas long à trouver la sortie.

« À quoi pensez-vous ?
— À rien...
— Je vois... À vous ! »

L'enfant dit: « Si j'ai les dents gâtées, c'est pour avoir toujours été sage. En effet, chaque fois que je l'étais, on me donnait des bonbons. »

Les pères ne battent plus leurs grands garçons parce qu'ils ne sont plus de taille.

La vie n'est pas compliquée; elle l'est si peu que nous employons notre imagination de masochiste à nous inventer à plaisir des complications, des peurs, jusqu'à ce que difficultés et malheurs prennent corps.

Les hommes aujourd'hui s'empressent de reconnaître l'intelligence de la femme, mais s'arran-

gent pour lui enlever les moyens de s'en servir.

Moins je vois mes amis, meilleurs je les trouve.

Les fanatiques sont omnivores.

Penser à toutes sortes de choses, c'est ne penser à rien.

Si les civilisations n'avaient jamais connu la décadence, c'est pas nous autres, pauvres barbares, qui serions de ce monde.

La moitié du monde meurt de faim; l'autre moitié se meurt de la crainte de mourir de faim.

La personne du plus grand jugement est celle qui en fait le moins usage pour juger les autres.

Quand on aime, ce qui s'appelle aimer, on perd absolument tout sens critique.

Trop savoir, c'est se rendre impuissant pour agir.

À mon âge, le meilleur conseil que je puisse donner à un jeune homme, c'est qu'il se méfie du conseil que dans mon étourderie suffisante je pourrais échanger.

Un honnête crayon pour lequel un qui écrit, c'est celui dont la gomme à effacer fait le double de la mine.

LETTRES AU DEVOIR

■ Via Rail déraile

NOUS, résidents ou voyageurs de la Baie des Chaleurs (entre Matapédia et New Carlisle), usagers du train de Via Rail Montréal-Gaspé qui quittait Montréal le 28 décembre dernier à 23 h 30, déplorons un service inacceptable.

Via Rail n'a pas su informer adéquatement sa clientèle des retards éventuels avant le départ et pendant le voyage. De plus, les passagers furent transférés du train à un autobus scolaire sans toilette ni eau courante, à Rivière-du-Loup, le 29 décembre à 10 h 30, alors qu'on les avait assurés la veille que la voie ferrée — endommagée lors du déraillement du train Halifax-Montréal à Amqui durant la nuit du 27 décembre — serait réparée à temps et que le train pourrait compléter son trajet. Nous ne voyons aucune explication valable et raisonnable à cet état de fait puisque la température était clémente et que la voie aurait dû déjà être réparée.

Nous avons l'impression que Via Rail, sûre de son monopole, fait bien peu de chose pour satisfaire la clientèle gaspésienne et de la Vallée de la Matapédia — déjà défavorisée à bien des points de vue et isolée. Nous supposons que Via Rail vise ainsi à décourager les gens d'utiliser ce réseau déficitaire, maintenu en place strictement grâce aux pressions antérieures de la collectivité. En effet, la situation vécue lors du trajet du 29 décembre n'est pas unique en son genre et la clientèle a à souffrir couramment en période hivernale de longs retards, sans nourriture suffisante à bord.

Nous exigeons le remboursement du tiers du prix du billet pour tous, afin de compenser l'inconfort occasionné par le transport inadéquat sur plus de la moitié du trajet prévu alors que cela aurait pu être évité.

— NICOLE ARCHAMBAULT
médecin
et 25 autres passagers ont signé cette lettre
Paspébiac, 5 janvier

■ Pékin et le tiers-monde

LA VISITE du premier ministre chinois aux États-Unis et au Canada provoque étonnement et révolte les milieux anti-impérialistes à travers le monde.

Alors que les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes sont victimes d'interventions militaires de la part des États-Unis, alors que les populations civiles de Beyrouth font l'objet de bombardements intensifs américains, alors que Washington soutient activement les ségrégationnistes sud-africains dans leurs agressions contre les pays africains limitrophes (Angola, Mozambique, etc.), le premier ministre chinois, qui aspire pourtant à être le grand leader du tiers-monde, ne trouve rien de mieux à faire qu'à rendre encore plus éclatante la « lune de miel » sino-américaine.

Que Pékin soit un faux ami, un ennemi sournois du tiers-monde, cela ne fait pas de doute surtout lorsque l'on sait l'important soutien militaire et autre de Pékin au régime ségrégationniste sud-africain. De nombreux journaux arabes ont même révélé l'existence d'une collaboration discrète entre la Chine et Israël contre les peuples arabes. Par ailleurs un livre publié à New York en 1974 et intitulé « The Chinese secret service » affirme que les services de renseignements chinois et ceux d'Israël coopèrent étroitement. Des preuves sont venues confir-

mer ces informations lorsque les autorités révolutionnaires iraniennes, juste après la chute du Chah, mirent la main sur les archives des anciens représentants israéliens à Téhéran. Selon le *Star* du 17 mars 1981, « les documents saisis montrent d'une manière irréfutable que les services secrets israéliens et chinois avaient constamment coordonné leurs activités ».

En encourageant ainsi l'impérialisme américain et en coopérant avec les régimes d'apartheid sud-africain et sioniste israélien, les dirigeants chinois indiquent clairement quel camp ils ont choisi, celui de l'impérialisme et du racisme opposé à la compréhension et la paix entre les peuples. C'est pourquoi tous les Canadiens anti-impérialistes et antiracistes devraient manifester leur indignation durant le voyage du premier ministre chinois au Canada.

— ABDELKADER
BENABDALLAH

Montréal, 6 janvier

■ Personne n'oubliera...

LE RÉVÉREND Jessie Jackson est-il un politicien irresponsable? Les principaux journaux américains (le *Washington Post* et le *New York Times*), pourtant portés à appuyer tout ce qui s'oppose à Reagan, pensent que non. Jackson a utilisé, pour des fins de publicité politique, un soldat américain dont la vie était en danger et a compromis son sauvetage par des voies officielles. Pourrait-on croire qu'un révérend s'abaisse à utiliser des méthodes de marketing réservées aux savonnets et aux politiciens véreux?

Jackson est en vérité manipulé lui-même par le dictateur syrien qui l'utilise pour se faire une image publique de générosité et de vertu politique. Mais, le public n'oubliera pas de sitôt les rapports d'Amnistie internationale qui révélaient les 1.000 assassinats politiques en une seule journée dans une seule prison de Syrie et les 2.500 assassinats d'opposants religieux dans une seule ville de Syrie (Amman), dans la seule année 1982. Personne ne l'oubliera, surtout pas les Libanais chrétiens et les « frères » palestiniens, massacrés les uns et les autres systématiquement par la soldatesque du dictateur syrien.

— DAVID SIMON
Montréal, 9 janvier

■ Le terrorisme international

LE 23 DÉCEMBRE 1983, un attentat aveugle et odieux de l'organisation terroriste irlandaise lue dans un grand magasin de Londres. Le 31 décembre 1983, deux attentats du même type tuent en France. Même technique et mêmes objectifs: la mort aveugle et l'ébranlement des démocraties occidentales. Même financement et mêmes origines: le terrorisme international a une organisation financière politique et logistique: Moscou. Il a des succursales: jusqu'en 1982, la principale était l'OLP d'Arafat. Aujourd'hui, le centre s'est déplacé vers d'autres pays arabes: la Libye, qui finance aussi des terroristes internationaux (Edouard Sablier, Le Fil rouge, John Laffin, PLO connections, J. Muccioni, La Psychologie du terrorisme) font converger leurs analyses vers les pays arabes durs. Voilà donc comment le terrorisme international remercie la France, la Grande-Bretagne, l'Italie des Brigades rouges, la RFA de la Bande

Baader, l'Espagne et l'ETA, pour leur grande complaisance des mouvements révolutionnaires. Qui nourrit les serpents doit s'attendre à en être mordu, disaient les Latins!

— ANDRÉ CHARBONNEAU
Ville Lasalle, 9 janvier

■ Le pape se vend bien merci...

AU LIEU d'être sous le signe de l'amour et de la paix, la visite du pape sera sous le signe de la piasse! Vraiment, Jean-Paul II méritait mieux... On vient de prouver une fois de plus que tout événement, aussi noble soit-il, est avant tout affaire de gros sous...

Il est impardonnable, même crapuleux, que l'on donne à cette visite un cachet de foire commerciale... Nos évêques viennent de se mettre un doigt dans l'oeil et prouvent qu'ils peuvent eux aussi s'abaisser dans des bas intérêts financiers. C'est sur le dos de leur Grand Chef qu'ils laisseront leur marque tout aussi commerciale que celle des organisateurs de la venue de groupes rock célèbres tels: Police ou les Stones... Que voulez-vous, de nos jours tout se vend bien, même le pape, merci! Le gouvernement du Québec outrepassa ses normes en matière de financement et y va de son p'tit million et demi. Imaginez que cela créera cent emplois... C'est quoi dans une province où les chômeurs et les assistés sociaux se chiffrent par milliers? À qui profiteront ces cent emplois? Aux proches amis des organisateurs, voyons donc!

L'appât du gain n'a pas de limite. On a eu le culot de faire des quêtes spéciales dans les églises; à quand l'opération bas de laine? Une loto-papale: la super-Jean-Paul II? Que dire de la plus vile trouvaille: la vente de souvenirs pontificaux, contrôlée, dit-on, par la corporation de licenciement international (ouf...) car l'Église avoue modestement être plus préoccupée par le salut des âmes que par la vente de bibelots (sic)... Belle façon de se laver la conscience...

Rien ne manque, tout est en place pour le grand succès financier de la visite papale. Domage, car on vient de perdre la chance de donner à cet événement toute la dimension spirituelle et morale qu'il mérite. On lui a préféré l'aspect capitaliste dans sa plus crasse signification...

— GILLES TRUDEL
Québec, 6 janvier

Un secret de Saint-Laurent

DES DOCUMENTS du temps du gouvernement Saint-Laurent, rendus publics 30 ans après, confirment que la Gendarmerie royale du Canada ne fut pas seule à violer les libertés fondamentales au pays. Si la commission McDonald qui a examiné les méfaits de la GRC avait eu accès à toutes les archives du Conseil privé, autre haut lieu de la *sécurité nationale* à Ottawa, et non pas seulement à une partie de ces documents ultra-secrets, elle aurait fait des découvertes aussi stupéfiantes que celles qui ont secoué la police fédérale.

Sous le très libéral Louis Saint-Laurent, et peut-être aussi avant, une politique et des directives existaient, permettant de congédier des gens dans les services et les entreprises névralgiques, simplement sur la foi d'un « renseignement », tenu confidentiel, sur leur loyauté et leur lien présumé avec un milieu suspect. Cette pratique qui viole une demi-douzaine de droits fondamentaux n'est venue à la connaissance du public que parce qu'une victime, une femme congédiée dans une firme aéronautique, demanda au premier ministre quel crime lui valait pareil traitement. On ne saura jamais combien de citoyens ont pu être ainsi frappés sans connaître la source de leur malheur.

La politique consistait à congédier le personnel soupçonné de déloyauté idéologique. Le suspect devait être renvoyé sans qu'on lui

donne le vrai motif de son congédiement. Ce motif pouvait être la simple association avec des gens ou des organisations mal vus politiquement. Aucun appel ne pouvait être logé contre pareille décision. Aucune aide ne pouvait non plus être obtenue des autorités.

Or, un congédiement, même en période de prospérité, représente une sanction très sévère pour une personne. S'il entraîne l'exclusion d'un milieu, cela peut causer non plus seulement une perte de revenus, mais la ruine d'une carrière. Quand un organisme aussi puissant qu'un gouvernement peut provoquer la perte d'un emploi — la GRC a utilisé cette tactique jusqu'à ces dernières années — le procédé doit pouvoir être contrôlé, administrativement et judiciairement, et au besoin, corrigé. Autrement, nous en sommes en régime totalitaire.

Il est important de noter que ces graines de totalitarisme, mises en preuve abondamment dans les enquêtes sur les forces policières, on en retrouve donc aussi, au plus haut niveau, dans les pratiques et la philosophie d'un gouvernement d'après-guerre, y compris un gouvernement « libéral » et respectueux des droits. Si on trouve des renvois arbitraires et parfois injustifiés sous un règne aussi paternel que celui de Saint-Laurent, quels risques courrait-on sous un gouvernement moins scrupuleux?

Or, n'est-il pas inquiétant de voir que, sous le gouvernement Trudeau, celui-là même qui nous a donné la charte canadienne des droits et libertés, et qui regarde à l'occasion les Provinces comme des antres de dictature arriérée, un Robert Kaplan a présenté une loi de contrôle des services de sécurité qui exclut du regard des juges, des vérificateurs internes et de quiconque les documents secrets du Conseil privé, ceux-là même qui nous révèlent, 30 ans trop tard, en quel mépris Ottawa a pu tenir parfois le droit de gagner sa vie et de ne pas perdre son emploi pour avoir froissé des gauchistes ou des pacifistes!

Ce précédent ne saurait justifier ni atténuer les méfaits qui ont été commis par la GRC et d'autres services. Mais ils permettent de prendre en sympathie la thèse des policiers qui prétendent que le gouvernement ne leur a pas tracé de balises. La philosophie gouvernementale de 1950 est la même que celle qui inspira les tactiques de la GRC dans les années 70!

Des directives comme celles du gouvernement Saint-Laurent existent toujours en vigueur au Canada? Leur esprit pernicieux a-t-il laissé des traces vivaces au Conseil privé, au ministère de la Justice et au bureau du Solliciteur général?

Défense de savoir!
— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un contexte superficiel

PIERRE BERTRAND

IBRETOPINION

LES NOTIONS d'individualité, de subjectivité sont de très mauvaises notions, des notions inadéquates. En fait, une création donnée n'est pas le fait d'un génie singulier, mais d'un génie enraciné dans tout un contexte. Ce contexte est principalement culturel, mais à la condition d'inclure dans la culture l'architecture, le mode de vie, l'environnement...

Ici au Québec, les créations artistiques, et cela indépendamment du génie particulier et incontestable du créateur, se caractérisent par une étonnante minceur, une superficialité. Cela manque de substance, voilà presque toujours la réaction devant un film ou un roman québécois. Cela manque de substance comme la réalité environnante manque également de substance. Absence d'histoire, ou histoire de pur rococo, sans style, à la remorque de toutes les influences, et notamment l'influence américaine. Mais cette dernière est adaptée à un milieu beaucoup plus pauvre que le milieu américain. Cela donne le genre de maisons qui parsèment nos villes et nos campagnes.

Il suffit de comparer un village québécois et un village européen

pour saisir toute la différence. Ce dernier a une substance, une profondeur, on sent que des choses s'y passent, un peu à l'image de l'architecture elle-même. Le village québécois typique est un ramassis de maisons dans tous les styles. Il n'y a pas de profondeur, notre regard rebondit comme sur un mur de carton. Et on sent bien qu'il ne doit pas non plus s'y passer grand-chose au niveau de la vie des gens qui habitent ces endroits. C'est que l'individu n'est pas différent de l'endroit qu'il habite.

On dit qu'ici au Québec nous avons l'espace. Mais il s'agit d'un espace purement extensif. En Europe, on peut manquer d'espace extensif, mais celui-ci est amplement suppléé par un espace intensif. Un petit coin de pays ou de maison est riche de toute une profondeur.

Ici, au Québec, nous habitons un désert culturel, désert de neige également, de glace, de forêt... Ce que les créateurs réussissent à produire est à l'image de tout le reste. Dans un contexte où il n'y a pas de profondeur, on ne peut pas produire quelque chose de profond. Tel est le drame vécu par un grand nombre d'artistes québécois.

Drame inévitable? Prix à payer pour vivre dans un petit pays? Mais venir du Québec comporte sans doute aussi quelques avantages. Avantage de la liberté qu'on possède ici et qui n'existe peut-être pas sous la même forme en Europe. On

peut se permettre des audaces qu'on ne se permettrait peut-être pas en Europe. Mais tous ces avantages ne deviennent peut-être effectifs que dans la mesure où on quitte le Québec. Je pense à des artistes irlandais, comme Samuel Beckett, ou écossais, comme Kenneth White. Du fait d'appartenir à une minorité, du fait d'être en marge de la culture dominante, ces créateurs ont une capacité particulière et révolutionnaire par rapport à la langue et à la culture. Mais ce sont justement des gens qui ne demeurent plus chez eux, qui ont « émigré ». Que ferait un Beckett à Dublin, sinon étouffer? D'où le besoin d'un autre espace pour produire.

Je ne veux pas effectuer une critique purement négative ou destructrice du Québec. Je veux simplement comprendre ce que je passe, voir les faits tels qu'ils sont. Je constate que le contexte général déteint fortement sur le travail de l'artiste.

Dans un contexte superficiel comme l'est le contexte québécois, un artiste peut-il produire quelque chose de profond? Ce qu'un artiste produit n'est-il pas à l'image des maisons qui l'entourent, des villages et des villes, de leur architecture, des habitudes de leurs habitants?

En somme, ce sont plus des questions que je pose que des affirmations que je fais. Sujet complexe non exempt de doutes et d'hésitations, d'erreurs aussi. Mais ce phénomène appelle sa compréhension.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680. LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année: 6 mois \$56; 3 mois: \$30. À l'étranger: \$120, par année: 6 mois \$62; 3 mois: \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Le nouveau

subordination.

De son côté, le quotidien palestinien *A-Shaab* (pro-OLP, centre), écrit : « L'indépendance de décision palestinienne et la fidélité aux résolutions du conseil national palestinien sont notre seule arme contre les complots des régimes arabes ».

Cependant, dans tout cela, pas une attaque dirigée nommément contre le roi Hussein, qui n'est mis en garde qu'indirectement. Rien de comparable aux imprécations jetées encore récemment contre les Syriens et le gouvernement de Damas.

« Nous avons appris à ne plus réagir avec nos tripes, mais avec notre tête », nous dit un journaliste palestinien de Jérusalem-est. Il poursuit : « Je me suis toujours méfié et je me méfie encore du roi Hussein. Mais quelle alternative avons-nous à présent ? Si nous voulons sauver nos terres de la colonisation juive, avant que ce processus ne devienne irréversible, il faut agir vite. Et le seul espoir d'une action rapide, réaliste, aujourd'hui, réside dans une alliance entre Arafat et Hussein. S'ils se mettent d'accord pour parler ensemble, le langage non pas de la « modération » — je déteste cette expression — mais du réalisme, ils pourront confondre Israël, avec l'appui des Américains, en lui offrant la paix et la sécurité, en échange des territoires occupés, au lieu de menacer les Juifs d'une guerre que nous sommes incapables de gagner ».

Autour de nous, un groupe de jeunes gens, étudiants, instituteurs, écoute attentivement. Un étudiant intervient : « Et si le roi profite de la faiblesse d'Arafat pour imposer une solution qui nous soumette, à nouveau, à la dictature d'Amman ? »

Un jeune instituteur réplique : « C'est possible, mais peu probable. Je ne vois pas le roi ajouter à son royaume encore un million et demi de Palestiniens, rebelles, habitués aux libertés de presse, de discussion, éternellement insoumis, ce qui porterait la proportion de Palestiniens en Jordanie à deux tiers de la population totale. Le roi est trop malin pour accepter ce cadeau empoisonné. Je pense qu'en réactivant le parlement, en changeant son gouvernement, le roi veut amener Arafat à franchir le Rubicon, à venir à Amman et engager le dialogue sur la base des plans de Fez et de Reagan, pour mettre Israël le dos au mur. Je suis persuadé qu'en son for intérieur, Abou-Maar est content de l'initiative de Hussein qui lui facilitera les pleins pouvoirs et du comité exécutif de l'OLP et du conseil national palestinien, pour entamer une négociation réaliste avec le roi Hussein ».

Le mot-clé, en Cisjordanie, ce temps-ci est : réalisme.

L'avenir

première école québécoise de formation de contrôleurs aériens, s'appellent à compléter leur apprentissage à l'institut du ministère des Transports du Canada, à Cornwall (Ontario). En vertu de l'entente, cinq sessions de la formation sont assurées à Saint-Jean-sur-Richelieu et Cornwall prend la relève pour les derniers trois ou quatre, mais afin d'assurer aux apprentis contrôleurs une formation pratique au contrôle radar et leur accorder une certification théorique. La certification pratique est ensuite obtenue après un an en milieu de travail.

C'est donc, tout au plus, entre 70 et 75 contrôleurs aériens (en raison des abandons d'étudiants en cours de programme) qui auront été formés en bout de piste au Québec alors qu'au moment de la mise en marche du programme, rappelle le directeur général du cégep, on signalait une pénurie de contrôleurs aériens dans la province. Pénurie que la récession aura transformée en surplus.

« À la suite de cette décision de Transports Canada, déclare M. Gilles Perreault, nous entendons accélérer nos démarches pour développer des programmes de formation dans des secteurs complémentaires au contrôle de la circulation aérienne. » Parmi les secteurs envisagés, il y a notamment ceux de l'information de vol et de la météorologie. De plus, le cégep explore la possibilité de mettre sur pied un programme de formation en circulation aérienne pour les étudiants francophones étrangers, de façon à ce que ne se perde pas l'expertise québécoise en la matière.

La probabilité que se renouvelle l'entente sur le contrôle aérien demeure très faible. L'administrateur des Transports se fait tout de même prudent dans sa lettre, en signalant que la planification des ressources humaines se poursuit toujours au ministère et que ce n'est qu'en 1985 qu'il sera en mesure de déterminer de façon beaucoup plus précise les besoins en ressources humaines, ce qui pourrait déboucher sur une « version modifiée » du programme actuel.

Les effets de la récession économique sur le volume du trafic aérien, doublés par l'implantation rapide de l'informatique dans la gestion du trafic aérien, laissent entrevoir, aux yeux de M. Dumas, un réalignement possible des carrières offertes vers des domaines complémentaires existants comme celui des spécialistes en information de vol ou des agents techniques d'exploitation. Ou encore vers de nouvelles carrières « en devenir ».

Les autorités du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu prennent pour acquis que le programme de con-

trôle de la circulation aérienne ne sera effectivement pas renouvelé à moins, estime-t-on discrètement, que le jeu politique ne vienne modifier les vœux administratifs.

On se souviendra que la création de l'École de formation de contrôleurs aériens au Québec fut l'aboutissement d'une vive polémique soulevée en 1978 alors que des étudiants québécois, inscrits à l'école de Cornwall, faisaient valoir qu'ils se sentaient lésés dans leur droit d'étudier en français. À la suite d'une enquête fédérale, il fut convenu que le Québec aurait son école pour assurer graduellement la bilinguisme du ciel québécois.

Lors de l'annonce de la mise sur pied de l'école, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, mettait en perspective cette décision de la façon suivante : « La décision d'implanter au Québec un programme de formation en contrôle de la circulation aérienne constitue une étape essentielle de l'effort que mène depuis quelques années le Québec pour imposer sa présence et occuper toute la place qui lui revient dans le secteur stratégique de l'aéronautique ».

Il reste maintenant à voir si le programme de contrôle de la circulation aérienne deviendra autre chose que de l'éducation-contrat « assumée » par Québec. Mais comme rien ne semble encore véritablement décidé au niveau des intentions, la direction du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu s'est adressée, vendredi, au ministre fédéral des Transports, M. Lloyd Axworthy, pour exprimer le souhait que l'entente puisse être rapidement reconduite dès que la récession économique particulière aux activités du secteur aéronautique canadien sera terminée.

Elle souligne également à M. Axworthy que les équipements mis en place et les aménagements spécifiques effectués au collège « ne pourront être conservés à moins qu'une nouvelle entente soit envisagée à moyen terme et que nous puissions les utiliser, d'ici là, pour la formation d'étrangers ou de Canadiens dans des métiers complémentaires au contrôle de la circulation aérienne ».

Les coûts d'immobilisations et de fonctionnement du programme de formation de spécialistes en navigation aérienne sont évalués à quelque \$4,5 millions pour les cinq ans (1981-1986) de l'entente. Le corps professoral est formé de contrôleurs en congé sans solde ou libérés, pour une charge de cours, par le ministère canadien des Transports. Les problèmes de surplus de contrôleurs décevront plusieurs jeunes Québécois francophones, puisque pas moins de 450 finissants du niveau secondaire ont fait parvenir une demande d'admission au programme offert à Saint-Jean.

La Cour

tervenir dans l'administration de l'éducation, qui est et qui devra demeurer de responsabilité provinciale.

En fait, grâce aux révélations subéquentes du député d'Ottawa-Vanier aux Communes, M. Jean-Robert Gauthier, on sait maintenant que l'ultime version française de l'article 23 a été rédigée de façon à laisser place à une interprétation potentiellement favorable aux minorités.

La première version de cet article, déposée en octobre 1980, garantissait, en effet, « la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations d'enseignements dans la langue de la minorité ». En anglais, ces installations s'appelaient « educational facilities ».

Une seconde version, proposée en janvier 1981, supprimait cette fois le droit à ces « installations d'enseignement » pour ne conserver que le droit à la « prestation (...) de l'instruction dans la langue de la minorité ».

Une troisième version, formulée le 29 janvier 1981 (et finalement adoptée), garantissait non plus le droit à des « installations d'enseignement » (comme dans la première version), mais plutôt le droit à des « établissements d'enseignement ». Curieusement cependant, la version anglaise conservait l'expression de la première version, soit « educational facilities ».

Ces changements subtils, que ni les parlementaires ni la presse n'ont remarqués à l'époque, avaient été le fruit d'un lobby discret du député libéral Jean-Robert Gauthier auprès du ministère de la Justice, responsable de la rédaction du texte. Aussi, rapporte le Journal des débats du 29 janvier 1981, il avait voté « avec beaucoup de joie sur cet amendement ».

On sait pourquoi. Le mot « établissement », avait-il constaté, peut, d'après le dictionnaire *Robert*, signifier une « personne morale administrative chargée de gérer un service public ». Voilà pourquoi le procès de Toronto va largement tourner autour de ce fameux mot : « établissement ».

Dans son mémoire, le gouvernement ontarien affirme, quant à lui, que « les législateurs (fédéraux) voulaient donner une protection constitutionnelle aux droits des minorités en matière d'éducation sans affecter pour autant la juridiction exclusive des provinces en matière d'éducation ». À son avis, les commissions scolaires existantes peuvent fort bien remplir les obligations de l'article 23.

Le gouvernement de l'Ontario a, pour accélérer les procédures, porté la cause directement devant la Cour d'appel. Cinq juges, présidés par M. M.-N. Lacourcière, entendront les parties.

Une vingtaine de groupes ont demandé la permission d'intervenir dont l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec. La cause revêt, en effet, un grand intérêt pour elles dans la mesure où elles dispensent avant tout l'enseignement à la minorité anglophone. Le gouvernement québécois a aussi un intérêt certain dans la cause. Si, en effet, les Franco-Ontariens devaient obtenir gain de cause, le droit des provinces, et donc celui du Québec, de légiférer librement en matière

d'éducation s'en trouverait restreint. En pratique, cependant, le projet de loi 40 actuellement débattu accorde déjà à la minorité anglo-québécoise le droit à ses propres commissions scolaires.

En Ontario, la lutte des Franco-Ontariens pour le droit à des commissions scolaires françaises autonomes dure depuis fort longtemps. On y retrouve actuellement des commissions scolaires communes et des commissions scolaires séparées. Ces dernières sont généralement contrôlées par les catholiques mais, en bien des endroits, la majorité des commissaires est anglophone.

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a, jusqu'ici, refusé la création d'un troisième réseau scolaire destiné uniquement aux francophones. Le ministère de l'Éducation avait créé, en 1981, un comité pour revoir la question. Dans son rapport remis au début de juin 1982, le comité avait finalement recommandé qu'à l'intérieur même des conseils scolaires, chaque groupe soit autonome en matière linguistique. On aurait, dans chaque commission scolaire comptant au moins 500 élèves francophones, confédération deux listes électorales et chaque collège électoral aurait ensuite voté pour ses candidats respectifs. La minorité aurait été assurée à l'avance de détenir un minimum de trois sièges.

Le gouvernement Davis déposait, à la fin de mars dernier, un projet de loi visant à donner suite à ce rapport. En septembre dernier, les 19 commissions scolaires visées par la loi rejetaient ce projet de loi. Il est mort au feuillet de l'Assemblée législative ontarienne en décembre dernier. Le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, a cependant promis de le remettre à l'ordre du jour des travaux parlementaires en mars prochain.

Haddad

allié encombrant pour Israël qui avait dû noter avec résignation que le gouvernement libanais continuait obstinément de lui reprocher d'avoir fait cavalier seul au Sud-Liban.

Le commandant Haddad, qui avait craint sa disgrâce au moment où Israéliens et Libanais s'étaient mis à négocier directement, au début de 1983, un accord d'État à État, en avait conçu quelque amertume mais s'était déclaré prêt à s'effacer « dans l'intérêt de la paix ». En fait, son poids politique personnel au Sud-Liban et les amitiés durables qu'il avait nouées en Israël, avaient empêché jusqu'à présent les Israéliens de lui tourner le dos.

De plus, le fait que l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983 est resté lettre morte, en raison de l'opposition syrienne, a redonné récemment du poids à l'alliance avec le commandant Haddad, dont la seule présence garantissait à Israël un minimum de sécurité à sa frontière nord.

Le commandant étant mort sans héritier politique, la question de sa succession peut-être l'occasion d'un retour de sa milice sous l'autorité du gouvernement central libanais, si celui-ci nomme au Sud-Liban un officier décidé à appliquer l'accord du 17 mai.

Mais il semble que, jusqu'à ce jour Israël, n'a reçu aucune garantie en ce sens si bien qu'une certaine inquiétude est nettement perceptible au plus haut niveau de l'État. Israël n'ignore pas qu'il lui faudra beaucoup de temps et d'efforts pour favoriser la création d'un nouveau « phénomène Haddad » au Sud-Liban si tout arrangement avec Beyrouth se révèle impossible.

La mort du commandant Haddad survient d'autre part à un moment où l'État hébreu a entrepris une révision complète et difficile de sa présence militaire au Liban. Le gouvernement de M. Shamir est partagé entre le désir désormais affiché au plus haut niveau de se retirer « le plus vite possible du borborygme libanais » et le risque de remettre en se retirant totalement - le nord de la Galilée à portée des roquettes palestiniennes.

Ce dilemme a été illustré il y a quelques jours par un débat au Parlement où l'opposition a estimé que la « guerre du Liban n'avait servi à rien sinon à provoquer la mort de 600 soldats », tandis qu'un député de la majorité s'écriait : « Nous ne pouvons nous retirer et vous donner l'occasion, à la première chute de roquette, de clamer que la guerre du Liban a été un échec ».

Dans l'attente d'un accord avec Beyrouth, Israël admet officiellement qu'il va s'employer à maintenir la cohésion de la milice que commandait le major Saïd Haddad. L'État hébreu se réserve ainsi le choix de maintenir celle-ci dans la dissidence ou, au contraire, d'en favoriser à terme l'intégration dans l'armée libanaise.

Chrétien uniote, le commandant Haddad est né en 1937 à Marjayoun, au Sud-Liban, à huit km de la frontière israélienne et a passé la plupart de sa vie dans cette région.

Sa haine des Palestiniens date de 1963, lorsqu'il est blessé à la poitrine par les membres du Fatah, principal groupe de l'OLP dont fait partie M. Yasser Arafat, qui arrivaient en grand nombre au Sud-Liban.

Sa première coopération avec Israël remonte à 1972. Il aide un peloton israélien à retrouver son chemin après une incursion dirigée contre les fedayin du Sud-Liban.

Son attitude intransigente vis-à-vis des Palestiniens lui vaut, en 1976, la promotion de commandant de garnison, à la brigade Qlaia de Marjayoun.

Profitant de la fragmentation de l'armée, au cours de la guerre civile, le commandant Haddad forme sa propre « armée du Liban libre » à Marjayoun, avec un noyau d'environ 300 soldats chrétiens.

Sa rupture définitive avec l'armée libanaise n'a lieu toutefois qu'en 1978, lorsque Israël pénètre au Liban et avance jusqu'au Litani, afin de supprimer l'infrastructure mise en place par l'OLP à sa frontière sep-

Les conflits de travail à la CTL

Quatre groupes d'employés votent la grève pour le 26 janvier

par Angèle Dagenais

Un autre conflit majeur se dessine sur le territoire de Laval et de la rive nord de Montréal dans le domaine du transport en commun.

En effet, après les chauffeurs de la Commission de transport de la Rive-sud de Montréal qui menaient d'interrompre le service le 9 janvier dernier pour obtenir un nouveau contrat de travail, voilà que les employés de la Commission de transport de Laval (CTL) aiguisent leurs couteaux pour le 26 janvier prochain.

Quatre des cinq syndicats de la Commission de transport de Laval sans convention collective depuis 18 mois, ont voté samedi dans une proportion de 96 % pour la grève générale illimitée commençant dans 10 jours (26 janvier à 0 heure).

Les quatre groupes d'employés de la CTL - les employés de bureau, l'entretien, les caissiers et les réparateurs - pourront interrompre le service aux usagers même si les chauffeurs, eux aussi sans contrat de travail depuis le mois de juillet 1982, n'ont pas joint leur protestation à la

leur. « Sans entretien, les autobus ne rouleront pas longtemps », a fait remarquer hier M. Roger Poudrette, conseiller syndical de la CSN.

Les 386 chauffeurs font la grève du zèle et refusent de faire des heures supplémentaires depuis le mois d'octobre dernier perturbant ainsi régulièrement les services de transport sur l'île Jésus et la rive nord de Montréal, desservie par les autobus de la CTL. Pendant la période de Noël notamment l'absentéisme des chauffeurs et leur refus d'effectuer du surtemps a forcé la Commission de transport à annuler des centaines de départs.

L'assistance aux réunions et la mobilisation ne sont pas un problème à Laval, a souligné M. Poudrette. En effet, sur un total de 142, 134 employés se sont présentés samedi matin à l'assemblée syndicale extraordinaire (conjointe pour les quatre syndicats CSN) où ont été pris les votes de grève. Les employés estiment qu'il faudrait un revirement marquant de l'état de leur dossier pour maintenir le service de transport le 26 janvier prochain.

En effet, les parties se sont rencontrées pour négocier à peine une dizaine de fois par syndicat depuis 18 mois et le conciliateur, M. Marcel Boisvert du ministère du Travail, n'a pas réussi à débloquent quoi que ce soit depuis le mois d'août dernier, affirme la partie syndicale.

Les syndicats demandent le statu quo, explique M. Poudrette. Or la Commission de transport veut imposer des reculs à plusieurs chapitres importants de la convention de travail, notamment la sécurité d'emploi, le travail à forfait, l'assurance collective, l'indemnité en cas de maladie, les congés de maladie, etc. À titre d'exemple, explique-t-il, certains employés bénéficient de la semaine de quatre jours depuis plusieurs années déjà et l'employeur a indiqué son intention de remettre en vigueur la semaine de cinq jours.

Les syndicats méritent leur menace de grève à exécution le 26 janvier, selon M. Poudrette, si la CTL persiste à gruger ainsi les droits acquis des employés. Le conflit de travail à la CTL n'est pas assujéti à loi 72 sur les services essentiels.

Le Conseil central de Montréal demande le retrait du projet de loi 40

Les 200 délégués qui ont participé, samedi, à la journée de prolongation du 23e congrès du Conseil central de Montréal demandent le retrait du projet de loi 40. Ils réclament, en outre, que la Coalition des syndicats des personnels de la CECM, qui regroupe au-delà de 11,000 membres, soit entendue en commission parlementaire.

Les délégués ont poursuivi la plénière sur le rapport-synthèse des ateliers qui, en novembre dernier, faute de temps, avait dû être reportée à une date ultérieure. Plus de 500 dé-

légués représentant quelques 350 syndicats avaient participé aux trois premiers jours du congrès.

Le projet de loi 40 et ses répercussions, en particulier dans l'île de Montréal, ont été au cœur des débats samedi après-midi. Pour la première fois depuis plusieurs années, on assiste à un débat de fond sur la réforme scolaire. Or, ont fait remarquer plusieurs participants, le gouvernement a choisi de s'attaquer aux structures plutôt qu'aux véritables problèmes : une augmentation des décrocheurs, la hausse de l'alphab-

bétisme chez les jeunes, l'éducation des adultes.

Le démantèlement de la Commission des écoles catholiques de Montréal suscite de vives inquiétudes chez les délégués. « Nous n'avons aucune garantie que la qualité des services pédagogiques sera maintenue. On n'est même pas sûr que les services actuels le seront », remarque la présidente du Conseil central, Mme Irène Ellenberger. Les services spéciaux, tels les classes d'accueil pour les allophones, l'éducation des adultes, les programmes d'alphabétisation, sont, estime-t-elle, les plus menacés.

Les congressistes se sont préoccupés également des conséquences du démantèlement de la CECM sur les employés et les syndicats en cause : perte d'ancienneté, perte de droits (entre autres, les fonds de retraite), transferts, coupures, affaiblissement de la structure syndicale.

Le Conseil central de Montréal réclame, par ailleurs, que la Coalition des syndicats des personnels de la CECM, formée en novembre dernier, puisse présenter son mémoire devant la commission parlementaire. La Coalition regroupe les 8,000 enseignants de l'Alliance des professeurs de Montréal, les membres de l'Alliance des concierges du district de Montréal (CSN), de l'Association professionnelle des personnels administratifs, du Syndicat professionnel de la CECM et du Syndicat national des employés de la CECM (CSN).

Les délégués ont également adopté des propositions sur la question du droit au travail. Celles-ci touchent les moyens à prendre pour la création d'emplois, entre autres pour favoriser la prise de la retraite et de la pré-retraite sous contrôle syndical, ainsi que la création d'un régime universel de rentes; la réduction du temps de travail à 35 heures sans perte de bénéfices; le contrôle syndical du temps supplémentaire; un mois de vacances pour tous les travailleurs.

Les participants au congrès ont enfin souhaité que le Conseil central de Montréal s'implique dans la création d'un journal de masse, un journal progressiste du type, par exemple, de *Québec-Presse*. Tout en étant financé par les centrales syndicales, ce journal devrait, par ailleurs, en être indépendant.

Transactions

Suite de la page 13

pays industrialisés contribueraient à accroître les exportations des pays en développement. Cependant, un taux élevé de croissance des pays industrialisés ne se traduirait par une croissance des exportations des pays en développement que si l'on parvient à éviter que le protectionnisme gagne du terrain. Plus difficile à réaliser, la réduction des barrières protectionnistes actuellement en vigueur faciliterait bien sûr aussi la progression des exportations des pays en développement. Il faudrait également une baisse des taux d'intérêt pour aider les pays en développement à revivre après la grave récession actuelle.

Les données les plus récentes confirment que la croissance des pays industrialisés reprend et que, de ce fait, les pressions en faveur de l'adoption de mesures protectionnistes pourraient s'atténuer. En outre, les taux d'intérêt ont baissé sensiblement par rapport au niveau qu'ils avaient atteint au milieu de 1982.

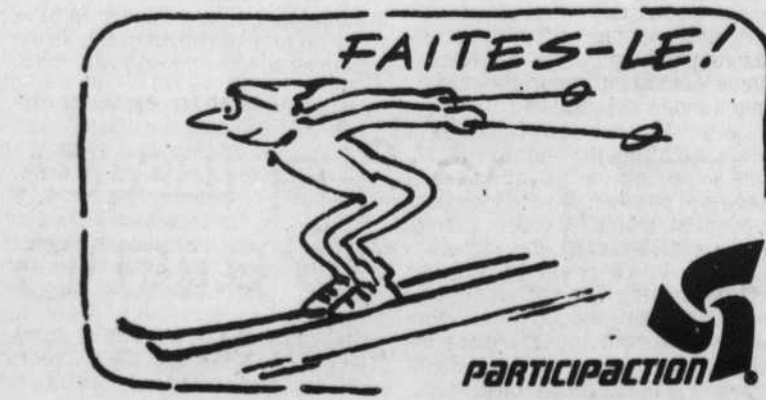
Après une récession plus grave et plus prolongée que prévu, la conjoncture économique internationale pourrait, en fait, s'améliorer, ce qui est indispensable pour que les pays en développement puissent espérer se relever. Toutefois, la crise n'est nullement résolue. Pour optimiste que l'on soit au sujet de l'évolution économique à court terme, il est certain que les prochaines années seront difficiles et pénibles.

Trafic de wagons en Chine

PEKIN (AFP) — Un vaste trafic de wagons de marchandises, dans lequel sont impliquées plusieurs dizaines de personnes dans quatre provinces de la Chine, a été récemment découvert par les services ferroviaires du Henan (centre), rapporte le *Gongren Ribao* (Quotidien des ouvriers).

Cette affaire, « l'une des plus importantes découvertes au cours des dernières années dans le domaine économique », selon le *Gongren Ribao*, a permis à des escrocs de détourner 48,000 tonnes de charbon d'une valeur de \$530,000 entre octobre 1982 et juillet 1983.

Grâce à de faux documents et de multiples complicités, les trafiquants qui opéraient dans les provinces du Henan, du Jiangsu et du Zhejiang (Est) et du Guangdong (Sud), louaient chaque wagon de charbon entre \$150 et \$500 à des entreprises qui préféraient payer un prix élevé plutôt que d'attendre pendant des semaines que l'État leur alloue un compartiment sur un convoi. Le charbon détourné a été ensuite revendu pour \$496,000.



16 janvier

par la PC et l'AP

- 1983: Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, déclare que son gouvernement veillera au déploiement de missiles de croisière en 1983, malgré une opposition croissante de l'opinion publique;
- 1979: le chah d'Iran quitte Téhéran après l'investiture par le Parlement d'un nouveau gouvernement civil;
- 1973: les États-Unis et le Sud-Vietnam décrètent un cessez-le-feu au Vietnam dans l'espoir qu'un accord de paix pourra être conclu;
- 1969: deux cabines spatiales soviétiques, Soyouz 4 et Soyouz 5, réussissent le premier arrimage sur orbite;
- 1966: le général Aguiyi Ironsi prend le pouvoir au Nigeria après avoir annoncé l'échec d'une tentative de coup de force;
- 1962: le président dominicain Joaquín Balaguer démissionne à la suite de manifestations à Saint-Domingue;
- 1944: le général Dwight Eisenhower arrive à Londres afin de prendre le commandement des forces alliées qui doivent débarquer en Europe;
- 1925: Trotski est évincé de la présidence du conseil révolutionnaire russe;
- 1809: la junte suprême espagnole et les Britanniques conviennent de ne pas conclure de paix séparée avec Napoléon;
- 1666: la France, alliée de la Hollande, déclare la guerre à l'Angleterre;
- 1561: le Parlement anglais prend de sévères mesures à l'encontre des catholiques.